



RAPPORT ANNUEL 2008





RAPPORT ANNUEL 2008



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, le présent document de référence a été déposé le 30/04/09 auprès de l'Autorité des marchés financiers. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Le message du Président



Chers Actionnaires,

L'exercice 2008 aura été un exercice charnière, une année de consolidation. L'intégration des filiales acquises en 2006 s'est poursuivie, notamment par la mise en œuvre concrète des synergies techniques et commerciales et une optimisation des organisations. De nombreux succès commerciaux ont été obtenus démontrant ainsi la pertinence des choix stratégiques de notre Groupe. Je citerai simplement quelques exemples significatifs: le contrat signé en début d'année pour l'équipement de la Marine Indienne en robots de déminage sous marin K-STER, les contrats avec AREVA et EDF concernant des machines robotisées pour le secteur Nucléaire, le contrat avec l'US Army pour des simulateurs Terrestres, le contrat de développement du Moteur Electrique Principal du programme de sous marins Barracuda pour la Marine Nationale. Ces quelques succès illustrent le savoir faire unique d'une entreprise de taille intermédiaire capable d'innover, mais également de valoriser ses innovations en développant une offre de produits de hautes technologies commercialisés tant en France qu'à l'étranger.

Le Chiffre d'affaires du Groupe est encore en croissance soutenue à 9,2% à périmètre constant. Il s'établit ainsi à 88,6 M€ contre 81,7 M€ (chiffre retraité) en 2007. Tous nos secteurs d'activités progressent et nous maintenons nos grands équilibres. Ainsi l'activité Défense représente 55% du CA et l'activité Civile 45%. La dynamique du Groupe à l'Export est renforcée par le portefeuille de nouveaux produits, le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente 50% de nos ventes.

Les prises de commandes ont atteint un niveau historique avec près de 112 M€. Ce niveau élevé permet de débiter l'année 2009 avec un carnet de commandes solide. Le carnet d'offres est également important et l'activité de réponse aux appels d'offres a été très soutenue montrant ainsi la dynamique de nos secteurs de marchés, même au dernier trimestre.

Le Groupe maintient ses efforts d'innovation et de R&D, 12% de ses dépenses y ont été consacrés. Financée en partie en fonds propres et en partie par des aides et des contrats publics, la DGA a soutenu cet effort par de nombreux contrats d'études, reconnaissant ainsi le caractère stratégique de notre Groupe pour la Défense Nationale.

Notre résultat opérationnel courant est de 9,3 M€, il est en croissance de 17% par rapport à 2007 et représente un peu plus de 10% de notre Chiffre d'Affaires, et ce malgré quelques affaires en pertes qui ont pesé sur les résultats de deux de nos filiales. Ces contrats ont été renégociés ou arrêtés, et les équipes remises en ordre de marche.

J'ai rejoint notre Groupe en juillet 2008 en tant que Directeur Général Délégué, puis fin novembre j'en ai été nommé Président Directeur Général à la suite de Jean Pierre Gorgé qui avait assuré la continuité des actions depuis le départ de Gwénael Guillaume. Avec l'ensemble de l'équipe de Direction nous avons formalisé et affiné la Stratégie de notre Groupe : valoriser nos positions de leadership en robotique, poursuivre la convergence entre les technologies de la robotique et de la simulation, étendre et consolider de nouveaux secteurs d'application de ces technologies, acquérir des technologies connexes ou complémentaires pour améliorer notre position dans la chaîne de valeur.

L'équipe de Direction a légèrement évolué, Cyrille Mantovani qui en était le Directeur Financier a quitté notre Groupe en septembre, il a été remplacé par Alexandre Miaux qui était son Adjoint depuis plus de deux ans.

Nos perspectives à moyen terme sont bonnes sur toutes nos activités en ce début d'année 2009. Nous ne ressentons que très modérément les effets de la crise actuelle car nos secteurs d'activités demeurent pour l'essentiel en croissance et notre action s'inscrit dans le cadre de programmes d'investissements à cycles longs chez nos clients. Cependant nous resterons vigilants et nous poursuivons nos programmes de rationalisation et d'optimisation de nos dépenses pour améliorer notre performance.

Notre structure de bilan est particulièrement saine avec de solides fonds propres et un très faible endettement. Nous avons signé en juillet dernier une convention de crédit avec notre pool bancaire, portant sur un montant de 20M€. Cette capacité nous permet d'envisager de nous renforcer de nouveau par croissance externe afin d'accélérer la mise en œuvre de notre stratégie. Nous nous y emploierons en 2009, sous la

condition bien évidemment de trouver les bonnes opportunités.

Enfin, notre actionnaire majoritaire Finuchem, Groupe industriel familial, soutient depuis de nombreuses années notre stratégie et notre développement. Cette stabilité est un atout pour notre Groupe. Dans l'environnement boursier actuel elle nous met à l'abri de tentatives d'OPA hostile et garantit notre indépendance.

Persévérance et continuité dans nos actions et stratégies, concentration sur nos domaines d'excellence, professionnalisme et exigence, écoute de nos marchés, réactivité, telles sont les caractéristiques que nous entendons développer afin de poursuivre une croissance régulière et performante.

Faits Marquants

L'activité en 2008

Après une année 2007 caractérisée par des efforts importants sur le plan commercial et de la R&D, le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 88,6 M€ en croissance de 9,2% par rapport à 2007 à périmètre constant. Cette performance, conforme aux objectifs, a été réalisée avec un déséquilibre fort entre les deux semestres. Ce déséquilibre était anticipé dès le début de l'année. Ainsi les trois derniers mois de l'année ont été historiquement chargés avec un chiffre d'affaires de plus de 35 M€.

Les investissements commerciaux de 2007 ont également portés leurs fruits avec une prise de commandes en 2008 de 111,8 M€ et ceci malgré des reports de délais dans l'Aéronautique et une relative déception sur le programme Barracuda.

Nous avons également poursuivi la simplification de l'organisation juridique en effectuant une fusion absorption d'ECA Hytec par ECA SA, ceci renforce les synergies dans les domaines de la Robotique sous marine appliquée à l'Offshore, ainsi que dans le Nucléaire. Nous avons cédé notre participation non stratégique dans Bertin Technologie, et nous avons cédé Lotus Technologie et Active Audio, deux petites filiales d'ECA EN (ex Electronavale) dont les activités n'entraient pas dans le champ de nos cœurs de métier.

Sur le plan financier nous avons signé avec nos banques une convention de crédit de 20 M€ en juillet. Ce crédit est composé de 5 M€ destiné à financer notre BFR et de 15 M€ pour effectuer une ou plusieurs opérations de croissance externe. A fin 2008 nous n'avons effectué aucun tirage sur ces lignes et notre trésorerie avait atteint 11 M€. Le Groupe demeure très faiblement endetté avec une capacité à investir et à financer sa croissance future.

Enfin la crise économique du deuxième semestre n'a pas eu d'effet sur la Société ; La plupart des marchés restent porteurs et aucun impact n'est ressenti en ce début d'année ni sur le niveau d'activité, ni sur le volume des offres remises aux clients. Notre Groupe reste cependant vigilant et prudent dans ses engagements de dépenses.

Secteur Défense-Robotique (56% du CA)

Cette activité est restée stable en valeur absolue, elle a été caractérisée par :

- Le premier succès commercial du robot de déminage sous marin K-Ster avec la signature en début d'année d'un important contrat pour la Marine Indienne,
- La poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime,
- La livraison à la Marine Nationale des premiers drones de surface (USV),
- La signature du contrat des Moteurs Electriques Principaux du programme Barracuda,
- Le contrat de développement d'un Kit d'autoprotection contre les mines improvisées des véhicules blindés de l'Armée de Terre. Ces Kit sont destinés en premier lieu aux Forces engagées en Afghanistan.

Secteur Civil-Aéronautique (44% du CA)

Cette activité est en croissance de près de 15 %, elle est caractérisée par :

- Plusieurs contrats signés dans le domaine du Nucléaire avec AREVA et EDF, en particulier pour des machines robotisées intervenant dans les nouvelles centrales EPR,
- Des contrats importants en volume dans le domaine des simulateurs terrestres, soit pour la formation initiale (Finlande, Irlande), soit pour le perfectionnement dans le domaine de la sécurité (USA)
- Une activité aéronautique intense sur le plan commercial, avec notamment le chiffrage de quatre projets AIRBUS A 350 concernant les usines françaises du constructeur. Ces chiffrages ont conduit à des offres finales en euros et sans risk-sharing, remises à Airbus au début de l'année 2009. Les contrats seront attribués au cours du 1^{er} semestre 2009.

Stratégie

ECA est aujourd'hui un groupe équilibré dans la Défense, le Nucléaire et l'Aéronautique. Il est leader mondial de la Robotique de déminage sous marin, leader français de la Robotique Terrestre, l'un des principaux acteurs mondiaux de la Simulation.

C'est aussi un équilibre entre l'activité France et l'activité à l'étranger (50% du CA).

Nous poursuivons notre développement en l'appuyant sur une stratégie de conquête de nouveaux clients et de consolidation de notre offre produits sur nos deux cœurs de métiers de la Simulation et de la Robotique. L'activité de R&D reste à un niveau élevé, elle est financée par nos fonds propres, de grands clients comme le Ministère Français de la Défense, ainsi que les organismes de financement tels qu'OSEO ou l'ANR. Cette activité s'inscrit pour une part importante dans le cadre des Pôles de Compétitivité dont ECA est membre. Elle est orientée vers l'autonomie des robots, la convergence entre robotique et simulation, la communication entre objets simulés ou robots. Elle vise à étendre l'offre vers de nouveaux secteurs d'application comme le Homeland Security, et d'étendre les gammes de produits en termes de missions réalisées.

L'activité commerciale est orientée vers le développement des synergies entre les sociétés du groupe, en particulier dans le domaine Naval où trois sociétés sont actives et complémentaires. Les développements techniques visent à réutiliser nos savoir faire pour plusieurs secteurs d'application en milieux hostiles ou contraints. Concrètement cela se traduit par le développement de briques technologiques qui sont assemblées pour réaliser des produits. Le cœur du savoir faire technologique réside dans la capacité à modéliser le comportement de systèmes complexes comprenant de la mécanique, de l'électronique, de l'automatique et de l'informatique, modèles utilisés pour implémenter les lois de pilotages, de navigation et de guidage de nos robots et simulateurs.

Notre organisation est désormais finalisée, chaque filiale, centre de profits, est compétente sur un domaine technologique et/ou de marché et ceci sans recouvrement. L'organisation du management permet de créer les conditions des synergies commerciales et techniques.

Après deux années de consolidation qui ont suivi les opérations de croissance externe de 2005 et 2006, ECA entend continuer son développement et sa croissance à la fois organique et par croissance externe. Ainsi à partir de 2009 des cibles d'acquisition seront recherchées, essentiellement dans deux directions : sociétés étrangères permettant l'accès à un marché important et sociétés apportant une technologie connexe ou complémentaire en vue de remonter dans la chaîne de valeur de nos produits (maîtrise de certains capteurs en particulier).

Dans chacune de nos activités nous avons identifié des potentiels de croissance :

- Robotique de déminage sous marin : la valorisation commerciale du nouveau robot K-Ster. Deux nouveaux contrats ont d'ailleurs été signés en début d'année 2009,
- Robotique sous marine : développement des robots autonomes pour des applications de Guerre des Mines, de Sécurité Maritime et de Homeland Security, de surveillance offshore, de relevés Océanographiques et Hydrographiques,
- Dans la perspective de fournir à certains de nos clients des solutions plus globales, nous venons de lancer un nouveau produit le SIMBA 45, navire multi mission de 45m de long sur la base d'un patrouilleur développé par notre partenaire Raidco Marine. Ce navire embarquera les produits et systèmes d'AUV et d'USV d'ECA, et permettra à des marines modestes de réaliser des missions d'hydrographie et/ou de guerre des mines. Il est l'illustration de la remontée dans la chaîne de valeur, il adresse un segment de marché complémentaire,
- Drones de surface : surveillance de zones maritimes sensibles, remorquage de cibles et d'instruments, engins avancés pour la mise en œuvre de robots sous marins. Ce domaine d'activité devrait bénéficier en 2009 des effets du Plan de Relance du Ministère Français de la Défense,
- Equipements navals de sécurité : Barracuda, Scorpènes à l'export, U209, et à plus long terme la coopération France Brésil,
- Robotique Terrestre : caractérisation de situations sur des Théâtres d'Opérations, observation, identification de menaces (en particulier nucléaires, bactériologiques ou chimiques), appui aux troupes engagées. Hors du secteur militaire : observation et surveillance dans le cadre de la lutte contre les trafics et contre le terrorisme. Ce domaine est identifié par la DGA comme un domaine stratégique de développement,
- Equipements terrestres : développement commercial du Kit d'autoprotection contre les mines improvisées, le programme SPRAT en coopération avec CNIM, le programme de retrofit des LRM,
- Robotique nucléaire : équipement des centrales EPR, démantèlement, manipulation du combustible et des déchets,

- Simulation navale : pilotage de navires et entraînement au combat tactique. Ces outils offrent des réductions significatives de coûts de formation des équipages et permettent de créer en toute sécurité des scènes d'entraînement qu'il serait dangereux ou complexe de créer dans le monde réel,
- Simulation terrestre : croissance du marché pour des raisons d'économie et d'efficacité. Les deux drivers sont la sécurité et l'éco conduite. La mise en œuvre de la Directive Poids Lourd en Europe sera un facteur de croissance de ce marché. Enfin les applications militaires ou police de formation en patrouille constituent la principale cible de nos réseaux de simulateurs,
- Simulation aéronautique : ECA y est un petit acteur, le partenariat avec l'un des grands acteurs de ce secteur doit permettre de valoriser un savoir faire significatif de modélisation et nous donner accès au marché des simulateurs Full Flight,
- Machines d'assemblage aéronautique : le programme A 350 pour lequel les contrats doivent être notifiés en 2009, ces contrats devraient permettre une croissance significative de cette activité au cours des trois prochaines années,
- Bancs de tests aéronautiques, GSE et Equipements Embarqués : seule activité du groupe impactée par la crise actuelle. Néanmoins des perspectives dans le domaine de la mise aux normes des bancs de test et dans celui de l'ingénierie des GSE.

Notre effort de rationalisation des coûts se poursuit. Cet effort se traduit par la recherche des synergies achats et la réduction du nombre de nos fournisseurs et sous traitants. Un effort significatif de recherche et de fiabilisation de sous traitants low-cost a été entrepris et devrait se traduire par des liens plus étroits avec certains d'entre eux, liens éventuellement capitalistiques pour sécuriser le sourcing.

Enfin sur le plan social, nous avons privilégié ces deux dernières années une absorption de la croissance par la sous-traitance en veillant à ne pas divulguer notre savoir faire. Nous entendons poursuivre cette politique tout en renforçant certaines de nos expertises dans les domaines de l'architecture système et de la mécanique. La fidélisation de nos collaborateurs est un facteur essentiel de notre réussite car nous sommes dans des métiers de conception. Cette fidélisation est bâtie sur l'intérêt et la variété technique de nos projets, sur l'effort important de R&D, une politique dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis, l'excellente réputation et l'image internationale du groupe, et enfin des conditions de travail attractives permettant l'autonomie et le développement personnel.

Perspectives 2009

Le Groupe est entré en 2009 avec un carnet de commandes solide dans chacune de ses activités. Ce carnet de 85 M€ est exécutable pour 55 M€ en 2009. Le carnet d'offres est également très étoffé, de nombreuses offres importantes ont atteint un stade avancé de négociation, ce qui permet d'envisager une année 2009 d'un niveau de CA au moins égal à 2008. Hors opération éventuelle de croissance externe, notre croissance dépendra de la date de notification de certains contrats importants. A ce stade nous estimons que notre chiffre d'affaires sera compris dans une fourchette de 90 à 95 M€.



Dominique VILBOIS
Président Directeur Général



Alexandre MIAUX
Directeur Administratif
& Financier



Jean-Jacques MARTELLI
Vice-Président
Organisation & Moyens



Jean-Jacques PERIOU
Vice-Président
Ventes & Marketing



Jean-Louis SAMBARINO
Vice-Président
Opérations



Historique

1936

- Création de la Société ECA

1970

- Création du premier robot sous-marin anti mines PAP 104 (DGA)

1979

- Conception et réalisation du premier robot sous marin libre pour l'IFREMER

1980

- Création de la société CSIP (UK)

1983

- Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la marine britannique

1990

- Conception et réalisation de la première machine de tension courroie pour le groupe PSA

1992

- Acquisition d'ECA par Finuchem

1995

- Finuchem cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas

1996

- Contrat de licence du PAP MK5 pour la marine Japonaise

1997

- Télécommande de production sous marine TOV (Total Austral)

1998

- Livraison de PAP Plus pour la marine Turque

1999

- Finuchem reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre
- Acquisition de Genisea (mai) et Bogest (décembre), devenu par la suite ECA Aéro
- Livraison de la première machine spéciale A340

2000

- Rachat par Finuchem du solde détenu par STN fin décembre
- Prise de participation au capital d'Hytec et de l'activité Systèmes & Information de Matra
- Développement d'OLISTER

2001

- Première commande pour l'Airbus A 380

2002

- Création de OD-ECA en Turquie (juillet 2002)
- OLISTER vendu à la Malaisie
- Développement du robot K-STER



2003

- Programme A380
- Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3 000.
- Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain.

2004

- Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext.
- Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1000m de profondeur, sera commercialisé dans différents pays.
- Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC.

2005

- Commande ERCT de drones de surface,
- Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense,
- Commande BFR de démantèlement nucléaire pour Framatome
- Prise de participation de 14,2% dans CYBERNETIX
- Accord de partenariat AUV THALES – ECA.

2006

- Acquisition de ECA FAROS, ECA SACLAY, ELECTRONATEC, CNAi Aéronautique et ECA Sinters,
- Accord de partenariat ECA CYBERNETIX,
- Cession de notre participation dans CYBERNETIX,
- Création d'ECA SINDEL,
- Croissance du chiffre d'affaires de 90%.

2007

- Développement et commercialisation du simulateur mixte A320 /B737,
- Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins.
- Acquisition du fonds de commerce ECA Sindel,
- Intégration de SSI Inc.,
- Prise de participation dans 1Robotics,

2008

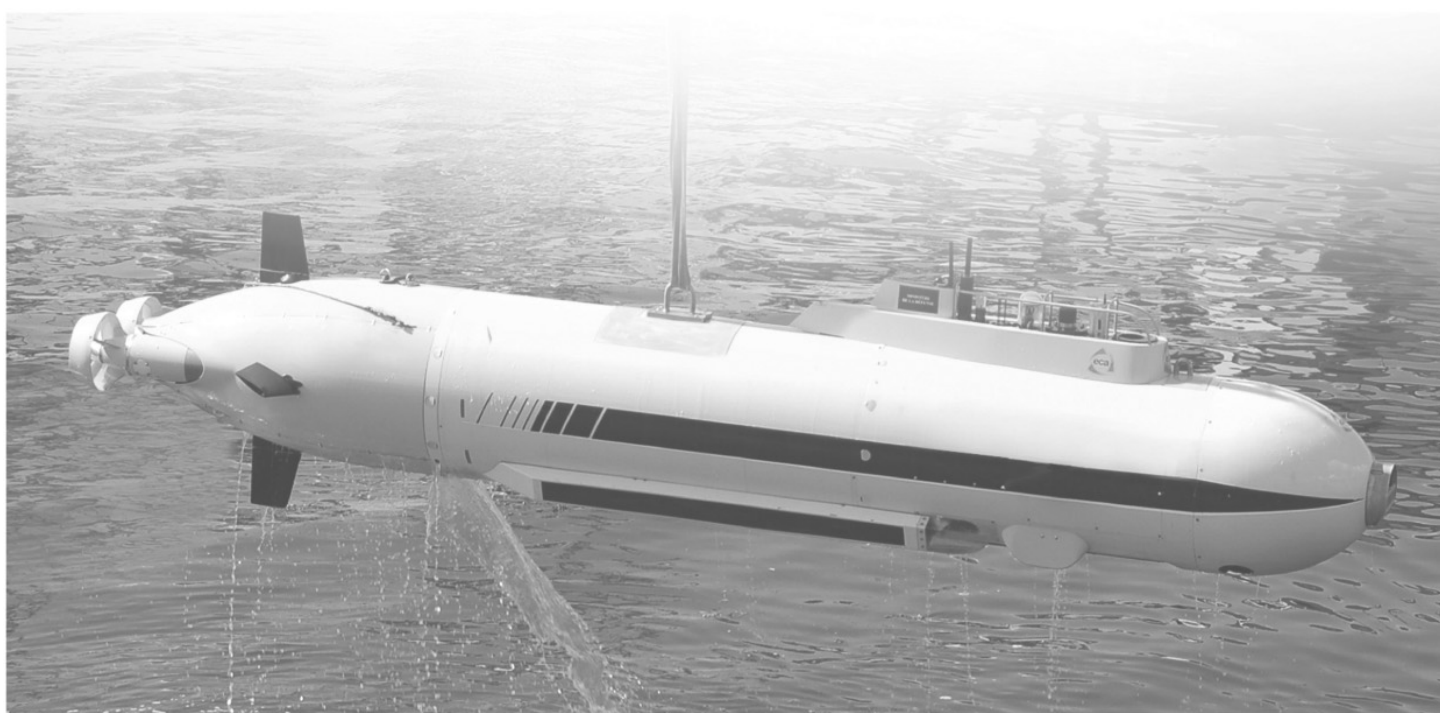
- Commande majeure de robots K-Ster,
- Commande importante de la DGA dans la lutte contre le Terrorisme en Afghanistan,
- Cession de notre participation dans Bertin Technologies,
- Cession de Lotus technologie,
- Commande importante de simulateur pour l'armée Américaine,
- Commandes significatives dans le domaine du nucléaire
- Fusion Absorption avec la société ECA Hytec

2009

- 2° Commande majeure de robots K-Ster

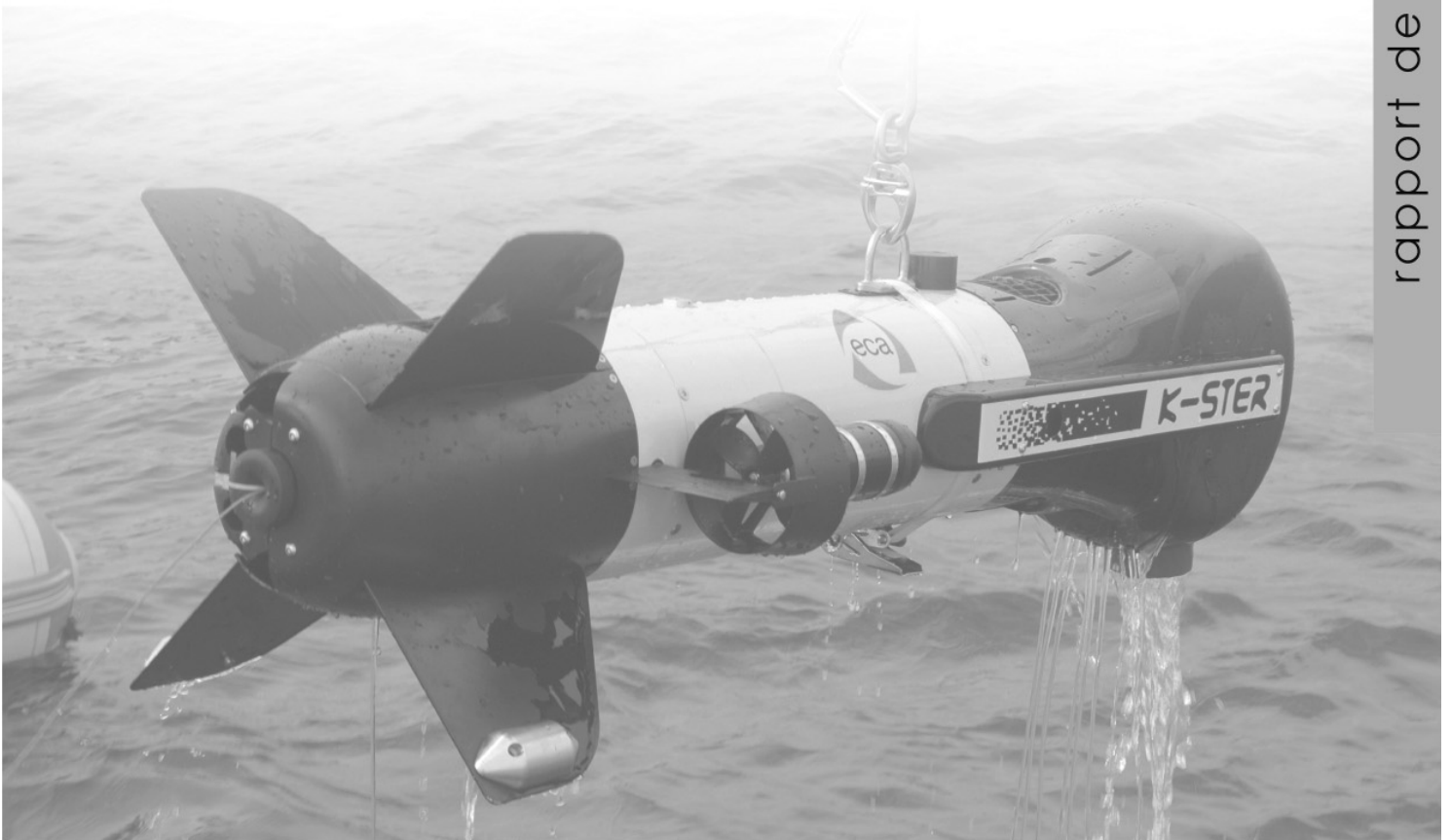


RAPPORT FINANCIER 2008





rapport de gestion



rapport de gestion

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis d'une part en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2008, et d'autre part en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les délégations et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration dans le cadre d'opération de capital.

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (art L.432-4 du Code du Travail).

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe (L.225-100, L.233-26 et L.232-1).

ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 88,6 M€ en croissance de plus de 9% par rapport à 2007 (retraité) L'année a également été caractérisée par des efforts de R&D importants dans les domaines de la robotique et de la simulation pour près de 13% des dépenses du Groupe.

Les activités Défense représentent 56% du chiffre d'affaires contre 59% en 2007.

Cette activité est restée stable en valeur absolue, elle a été caractérisée par :

- la poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime, la livraison à la Marine Nationale des premiers drones de surface (USV), le contrat de développement d'un Kit d'autoprotection contre les mines improvisées des véhicules blindés de l'Armée de Terre. Ces Kit sont destinés en premier lieu aux Forces engagées en Afghanistan.

- la forte activité commerciale pour le robot de déminage K-Ster et le programme de sous marins Barracuda qui ont débouché sur les premières commandes de K-Ster début 2008, et la prise de commande pour le développement du Moteur Electrique Principal du programme de sous marins.

Les activités civiles représentent 44% contre 41% en 2007.

Cette activité a connu une forte progression (+ 15%) du fait notamment :

- des contrats signés dans le domaine du Nucléaire avec AREVA et EDF, en particulier pour des machines robotisées intervenant dans les nouvelles centrales EPR, des contrats importants en volume dans le domaine des simulateurs terrestres, soit pour la formation initiale (Finlande, Irlande), soit pour le perfectionnement dans le domaine de la sécurité (USA),.

- d'une activité aéronautique intense sur le plan commercial, avec notamment le chiffrage de quatre projets AIRBUS A 350 concernant les usines françaises du constructeur. Ces chiffrages ont conduit à des offres finales en euros et sans Risk-sharing, remises à Airbus au début de l'année 2009. Les contrats seront attribués au cours du 1er semestre 2009.

Cette situation illustre l'équilibre Civil - Défense dans notre portefeuille d'activités pour gérer les aspects cycliques de chaque domaine.

LES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat opérationnel courant est en croissance de 16.57% à 9,3 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des frais de restructuration se monte à 8.6 M€, en croissance de 7.5%.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 6,3 M€ en 2008 contre 6,6 M€ en 2007.

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ

| (en M€) | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Actifs non courants | 33,06 | 32,30 |
| Actifs courants | 77,67 | 67,80 |
| Actifs destinés à être cédés | 0,56 | - |
| TOTAL ACTIF | 111,29 | 100,10 |
| Capitaux propres | 47,15 | 45,30 |
| Intérêts minoritaires | 0,25 | 0,50 |
| Passifs non courants | 11,75 | 12,40 |
| Passifs courants | 51,43 | 41,90 |
| Passifs destinés à être cédés | 0,71 | - |
| TOTAL PASSIF | 111,29 | 100,10 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

| (en M€) | 2008 | 2007 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires | 88,57 | 82,90 |
| Résultat opérationnel courant | 9,34 | 8,00 |
| Résultat opérationnel | 8,62 | 8,00 |
| Résultat net avant cession d'activité | 6,37 | 6,60 |
| Résultat net | 6,26 | 6,60 |
| Part des minoritaires | 0,09 | 0,10 |
| Résultat net (part du Groupe) | 6,17 | 6,50 |

L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

- L'organigramme du Groupe a été simplifié. Plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé :
 - . Cession de la société Lotus technologie, filiale d'ECA EN, au cours du premier semestre,
 - . Cession de la participation d'ECA EN dans Active Audio, au cours du premier semestre,
 - . Fusion absorption de la société ECA Hytec dans la société ECA SA au terme de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2008.

POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2008, les effectifs s'élevaient à 580 personnes contre 589 à la fin de l'année 2007.

Le montant de la sous-traitance est de 7.1 M€ en 2008 contre 8.7 M€ l'exercice précédent ; le recours à la sous-traitance est lié à la nature des activités du Groupe et son niveau dépend de la particularité des affaires traitées.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge.

Enfin, les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans certaines filiales du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, ont permis à leurs salariés de bénéficier des bons résultats de l'exercice.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Au 31 décembre 2008, l'endettement financier, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (7,2 M€), nette des valeurs mobilières de placement (2,4 M€) et des disponibilités (8,6 M€) est négatif et s'établit à 3,8 M€.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes principaux ont été les suivants :

- Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- Simulateur d'entraînement au pilotage,
- Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 11.1 M€ dont 3.1 M€ de coûts de développement immobilisés dans les comptes consolidés.

Les crédits d'impôt recherche s'élèvent pour l'ensemble du groupe à 1.6 M€.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Nos activités, ne nécessitant pratiquement pas de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque important.

DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risques de taux de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

| en k€ | GBP | USD |
|------------------------------|------------|--------------|
| Actifs | 1 675 | 8 444 |
| Passifs | 1 239 | 4 036 |
| Position nette avant gestion | 436 | 4 408 |
| Positions hors bilan | | |
| Position nette après gestion | 436 | 4 408 |

Risques de taux d'intérêt

| En K€ | JJ à 1 an | 1 an à 5 ans | Au-delà | Total |
|------------------------------|-----------|--------------|---------|---------|
| Passifs financiers | 1 978 | 3 103 | 0 | 5 081 |
| Actifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Position nette avant gestion | 1 978 | 3 103 | 0 | 5 081 |
| Couverture de taux, avances | (677) | (1 119) | 0 | (1 796) |
| Position nette après gestion | 1 301 | 1 984 | 0 | 3 285 |

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 0,6 M€ au 31 décembre 2008 (19,63% de la dette brute).

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou -1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 5 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette et sans tenir compte des placements court terme.

Risques de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité. Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. La société n'a pas encore utilisé cette ligne de crédit.

Risques de Crédit - covenants financiers

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit.

Le prêt consenti par le groupement des industries agricoles, alimentaires et de grandes distributions (GIAC) d'un montant de 1.600 K€ sur 5 ans fait l'objet d'un covenant financier, exigeant le remboursement anticipé en cas de « diminution importante de la situation nette comptable du Participant ou diminution importante de son actif immobilisé (comptes de la classe II du plan comptable en vigueur) » – Art. 13.vii

Risques sur actions

| en k€ | Portefeuille d'actions |
|------------------------|------------------------|
| Position à l'actif | 206 |
| Hors bilan | |
| Position nette globale | 206 |

Ces titres, tous cotés sur un marché réglementé, sont évalués à la juste valeur (IAS39).

Risques sur Engagements hors bilan liés à l'activité courante

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Cautions et garantie de marché | 12 993 | 13 547 | 10 424 |
| Effets escomptés non échus | 0 | | |
| Nantissements, hypothèques et sûretés inclus | 0 | | |
| Avals, cautions et garanties donnés | 3 000 | 80 | 80 |
| Opérations à terme sur devises | 0 | | |
| Total | 15 993 | 13 627 | 10 504 |

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du groupe.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

| En Euros | Date de l'AGE | Date d'expiration de la délégation | Montant autorisé | Augmentation réalisée les années précédentes | Augmentation réalisée au cours de l'exercice | Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau |
|---|---------------|------------------------------------|-----------------------|--|--|--|
| Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS | 14/06/2007 | 13/08/2009 | 1.000.000€ | Néant | Néant | 1.000.000€ |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS | 14/06/2007 | 13/08/2009 | 1.000.000€ | Néant | Néant | 1.000.000€ |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies | Néant | | | | | |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE | 14/06/2007 | 13/08/2009 | 1% du capital | Néant | Néant | 1% du capital |
| Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes) | Néant | | | | | |
| Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres | 17/06/2008 | 16/08/2010 | 10 % du capital | Néant | Néant | 10 % du capital |
| Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions | 17/06/2008 | 17/08/2011 | 10% du capital social | néant | Néant | néant |
| | 24/05/2005 | 23/07/2008 (expiré) | 0,5% du capital | 2.825 5.650 actions | 1.000 € 2.000 actions | néant |
| Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre | 17/06/2008 | 17/08/2011 | 10% du capital | Néant | Néant | 10 % du capital |

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La marche des affaires pour les premiers mois de l'exercice 2009 est caractérisée par une forte activité commerciale autour des nouveaux produits robotiques, simulation navale ainsi que des équipements navals et aéronautiques.

Au cours du premier trimestre, ECA a remporté un contrat majeur de déminage sous marin avec son Robot démineur K-Ster pour la marine Lituanienne.

Le groupe anticipe un chiffre d'affaires compris entre 90 et 95 M€ pour l'exercice 2009.

TITRES EN BOURSE

Evolution du cours et des volumes échangés sur le compartiment C de Euronext Paris de Nyse Euronext depuis le 1^{er} janvier 2008 :

| Mois | Plus Haut | Plus Bas | Nbre de titres échangés | Capitaux en milliers d'euros |
|---------|-----------|----------|-------------------------|------------------------------|
| janv-08 | 13,5 | 10,01 | 84 651 | 990 |
| févr-08 | 13,35 | 11,38 | 65 608 | 797 |
| mars-08 | 13,16 | 11,92 | 78 922 | 1 003 |
| avr-08 | 13,79 | 12,24 | 121 800 | 1 592 |
| mai-08 | 12,93 | 12,06 | 69 157 | 866 |
| juin-08 | 13 | 11 | 69 784 | 873 |
| juil-08 | 11,34 | 10,39 | 29 220 | 314 |
| août-08 | 11 | 10,4 | 32 106 | 344 |
| sept-08 | 10,76 | 9,53 | 57 759 | 593 |
| oct-08 | 10,22 | 8,19 | 70 085 | 633 |
| nov-08 | 8,93 | 7,5 | 40 022 | 324 |
| déc-08 | 8,35 | 7,05 | 248 099 | 1 799 |
| janv-09 | 8,58 | 6,9 | 82 050 | 636 |
| févr-09 | 7,16 | 6,85 | 31 680 | 221 |
| mars-09 | 7,69 | 5,8 | 48 086 | 326 |

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés du Groupe ECA et les comptes annuels de la société mère que nous soumettons à votre approbation. Vos commissaires aux comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ECA

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 décembre.

Les comptes sociaux des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 88.6 M€ contre 81,7M€ (retraité) l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de plus de 16% à 9.3 M€ contre 8,0 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des coûts de restructurations se monte à 8.6 M€ contre 8 M€. Le résultat net avant cession d'activité s'élève à 6,4 M€ en 2008 contre 6,6 M€ en 2007.

Le résultat net s'établit à 6.3 M€ contre 6.6 M€ l'exercice précédent.

Ce résultat net consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe : 6.2 M€
- part des minoritaires : 0.1 M€

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2008.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ECA

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêtés des comptes.

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice à 34.4 M€ contre 27.7 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.2 M€ contre 0.4 M€ l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 1.8 M€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 5.0 M€ contre 1.8 M€ l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2008 se traduit par un bénéfice de 6.3 M€ contre 3.0 M€ l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux (Article L.225-100 du Code de commerce)

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 3.690 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

| Sociétés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu | Valeur titres | | Prêts et avances consentis par la société et non remboursés | Montant des cautions et avais données par la société | CA HT 2008 | Résultats 2008 | Dividendes encaissés par la société en 2008 |
|---------------|------------|--|------------------------------|---------------|------------|---|--|------------|----------------|---|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| ECA CSIP | £ 180 000 | £859 420 | 100,00% | 2 591 633 | 2 591 633 | | | £3 053 446 | £161 361 | £200 000 |
| ECA CNAI | 1 138 940 | 1 423 121 | 100,00% | 2 313 087 | 2 313 087 | 302 555 | | 11 345 099 | 494 968 | |
| OD ECA | 84 055 | 67 009 | 60,00% | 51 942 | 51 942 | | | 6 17 545 | 69 404 | |
| ECA FAROS | 1 000 000 | 1 778 464 | 98,00% | 980 000 | 980 000 | 881 195 | | 10 029 978 | 1 255 659 | |
| ECA SINDEL | 100 000 | 184 096 | 96,02% | 96 020 | 96 020 | 1 329 116 | | 2 416 308 | 186 363 | |
| ECA EN | 130 000 | 3 757 478 | 100,00% | 10 869 242 | 10 869 242 | 511 661 | | 10 198 351 | (450 810) | |
| ECA SINTERS | 2 000 000 | (2 463 216) | 99,25% | 1 985 000 | 1 985 000 | 7 131 826 | | 13 178 327 | (1 489 245) | |
| 1ROBOTICS (*) | \$ 500 000 | \$(156 332) | 81,00% | 54 696 | 54 696 | | | - | \$(92 274) | |

* dont 176 K€ libéré

A l'exception d'ECA CSIP et de 1Robotics, les données relatives aux sociétés sont exprimées en euros.

PRISES DE PARTICIPATION INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société ECA n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 6.287.106 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice6.287.106 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau8.417.585 €
- Formant un bénéfice distribuable de 14.704.691 €

Affectation

- A la réserve légale2.359,10 €
- Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social
- A titre de dividende aux actionnaires3.773.509,20 €
Soit 0,60 Euro pour chacune des 6.289.182 actions composant le capital social,
- Le solde au Report à Nouveau10.928.823 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 septembre 2008.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 12,1%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

Paiement du dividende en actions

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de décider que les actionnaires disposeront d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option porterait sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seraient émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,60 euros.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 29 juin 2009 au 17 août 2009 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

L'option concernera le montant total du dividende pour lequel elle est offerte.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 15 septembre 2009.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

| Exercice concerné | Date de l'Assemblée Générale | Résultat de l'exercice | Dividendes nets distribués | Montant éligible à la réfaction | Montant non éligible à la réfaction | Montant par action |
|-------------------|------------------------------|------------------------|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| 2007 | 17 juin 2008 | 3.044.020 | 3.245.846 € | 3.245.846 € | - | 0,60 € |
| 2006 | 14 juin 2007 | 4.088.122 € | 3.041.957 € | 3.041.957 € | - | 0.50 € |
| 2005 | 15 juin 2006 | 3 545 049 € | 2 400 000 € | 2 400 000 € | - | 0,48 € |

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 3.690 Euros et l'impôt correspondant.

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Actionnariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2008 :

| | 31/12/2008 | | | | 31/12/2007 | | | | 31/12/2006 | | | |
|--------------------------|------------------|-------------|--------------------|-------------|------------------|-------------|--------------------|-------------|------------------|-------------|--------------------|-------------|
| | Actions | % | Droits de vote (1) | % | Actions | % | Droits de vote (1) | % | Actions | % | Droits de vote (1) | % |
| <i>Finuchem</i> | 2 882 790 | 45,84% | 5 408 532 | 57,59% | 2 683 280 | 42,99% | 5 208 916 | 58,83% | 2 582 207 | 42,44% | 5 110 843 | 58,46% |
| <i>SH CNAi (2)</i> | 490 000 | 7,79% | 980 000 | 10,44% | 490 000 | 7,85% | 490 000 | 5,53% | 490 000 | 8,05% | 490 000 | 5,60% |
| <i>ENT</i> | | 0,00% | | 0,00% | 24 005 | 0,38% | 24 005 | 0,27% | 33 1977 | 5,46% | 33 1977 | 3,80% |
| <i>Famaguan</i> | | 0,00% | | 0,00% | 87 410 | 1,40% | 174 820 | 1,97% | 132 410 | 2,18% | 264 820 | 3,03% |
| <i>Delta Lloyd</i> | 546 804 | 8,69% | 546 804 | 5,82% | | | | 0,00% | | | | |
| <i>Auto détention</i> | 4 611 | 0,07% | n/a | n/a | 1 294 | 0,02% | n/a | n/a | 2 481 | 0,04% | n/a | n/a |
| <i>Divers nominatifs</i> | 97 064 | 1,54% | 187 962 | 2,00% | 116 291 | 1,86% | 116 775 | 1,32% | 52 887 | 0,87% | 52 887 | 0,61% |
| <i>Public</i> | 2 267 913 | 36,06% | 2 267 913 | 24,15% | 2 839 733 | 45,49% | 2 839 733 | 32,07% | 2 491 953 | 40,96% | 2 491 953 | 28,50% |
| Total | 6 289 182 | 100% | 9 391 211 | 100% | 6 242 013 | 100% | 8 854 249 | 100% | 6 083 915 | 100% | 8 742 480 | 100% |

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

(2) Finuchem détient 91,6% de SH CNAi

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau susvisé mentionne l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

L'Assemblée Générale du 17/06/2008 de la société Eca a décidé le détachement d'un dividende optionnel en titres ou en espèces. Cette opération s'est concrétisée par l'émission de 21.398 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 10.699,00 €.

Les titres détenus par les actionnaires minoritaires d'Eca Hytec ont été échangés suite à la fusion absorption, à concurrence d'une parité de 2 actions Eca Hytec contre 11 actions Eca .Cela a contribué à une augmentation de titres de 23.771 pour une somme de 11.885,50€

L'assemblée générale du 24 mai 2005 avait autorisé l'émission de 24 700 options de souscriptions d'actions pour 0,4% du capital au profit des principaux cadres de la société et de ses filiales. La date au plus tôt pour l'exercice de ces options était le 6 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2008 a constaté la levée d'options de souscription se matérialisant par l'émission de 2.000 actions nouvelles libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est augmenté de 1.000 € et la prime d'émission de 19.120 €.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au sein du présent rapport.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 à 16.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, il n'existe pas de délégations en cours à la date de la présente assemblée, autres que celles figurant dans le tableau figurant aux présentes.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par les Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle votre société au sens du même article y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du Code de commerce.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **Mr Dominique VILBOIS, Président directeur Général**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Dominique Vilbois a perçu une rémunération de 62.585 Euros Brut de la société FINUCHEM.
- **Mr Jean Pierre GORGE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre GORGE a perçu une rémunération de 132.000 Euros brut plus 3.390 Euros d'avantage en nature versée par la société PELICAN VENTURE qui détient 50,82% de la société Finuchem.
- **Mr Raphaël GORGE, représentant la société « FINUCHEM »**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Raphaël GORGE a perçu une rémunération de 120.000 Euros brut plus 6.096 Euros d'avantage en nature versée par la société PELICAN VENTURE qui détient 50,82% de la société Finuchem.

- **Mr Loïc Le BERRE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Loïc le BERRE a perçu une rémunération de 112.691 Euros Brut plus 3.691 Euros d'avantage en nature de la société FINUCHEM.

- **Mr Jean Louis SAMBARINO**
 - . Rémunération versée par la Société : 84.587 € brut
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : 20.000 € brut
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant

Les mandataires sociaux de la société ECA qui ont perçu une rémunération dans les sociétés contrôlées sont indiqués ci-avant. Il n'existe aucune autre forme de rémunération ou engagement (variable, retraite complémentaire, indemnités...).

L'évolution des rémunérations brutes sur les trois dernières années a été la suivante :

| Administrateur | 2005 | 2006 | 2007 |
|----------------------|---------|---------|---------|
| Dominique VILBOIS | | | |
| Jean-Pierre GORGE | 127.403 | 132.000 | 132.000 |
| Raphaël GORGE | | 120.000 | 120.000 |
| Loïc Le BERRE | | 100.000 | 107.734 |
| Jean Louis SAMBARINO | | | |

- Bons de souscription d'actions:

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Nombre de bons attribués | Prix Du Bon | Date d'échéance | Prix d'exercice | Nombre de bons exercés en 2008 | Bons non exercés au 31/12/2008 |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------|-------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Mr Guillaume (1) | 13/04/2006 | 60 000 | 0,25 € | 31/03/2010 | 17 € | 0 | 60 000 |
| | | 60 000 | 0,25 € | 31/03/2012 | 20 € | 0 | 60 000 |

(1) Président Directeur Général de ECA SA jusqu'au 8 mai 2008

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Le 15 janvier 2008, la société Famaguan, que détient Mr Guénaël GUILLERME (Président de la société jusqu'au 8 mai 2008), a cédé 50.000 titres ECA au prix de 11,90 €.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Les achats d'actions intervenus depuis le 17 juin 2008 dans le cadre de l'autorisation du 17 juin 2008 portent sur 48.550 actions acquises sur le marché à un cours moyen de 9,48 €.

Au 31 décembre 2008, ECA détient 11.639 actions propres valorisées au coût d'achat de 85.709 € au poste Valeur mobilière de placement, soit 7,36 € par action en moyenne.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L.225-211 al. 2 du Code de commerce)

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

| | |
|---|----------|
| - Nombre d'actions achetées : | 48.550 |
| Cours moyen des achats : | 9,48 € |
| - Nombre d'actions vendues : | 50.395 |
| Cours moyen des ventes : | 9,37 € |
| - Montant total des frais de négociation : | 0 € |
| Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : | 11.639 |
| Valeur évaluée au cours d'achat : | 85.709 € |
| Valeur nominale : | 7,36 € |

| Motifs des acquisitions | % du capital |
|--|--------------|
| Animation du cours | 100 % |
| Actionnariat salarié | |
| Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions | |
| Opérations de croissance externe | |
| Annulation | |

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du code de Commerce), le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration. Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne fait part d'aucune observation particulière et précise toutefois qu'il se félicite de l'amélioration du climat social au sein de l'entreprise.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de commerce)

- Proposition de délégation à l'effet d'augmenter le capital avec ou sans droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil pour une durée de 26 mois et en application des articles L.225-129-2 du Code de Commerce à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 1.000.000 euros. Ce montant inclurait le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Toutefois, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité. Le prix des titres représentatifs du capital sera déterminé conformément aux dispositions légales.

- Proposition de délégation à l'effet d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil dans le cas où il déciderait une émission de valeur mobilière en application des délégations visées ci-dessus, à augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

- Proposition de délégation à l'effet de précéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil pour une durée de 26 mois et en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de Commerce à augmenter le capital en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraires et le cas échéant par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société (ou les sociétés qui lui sont liées) adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 1 % du capital social.

- Proposition d'utiliser les délégations en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil à utiliser l'ensemble des délégations de pouvoirs en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

- Renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions propres

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 628.918 actions. Pour ce faire, il propose de fixer comme prix maximum d'achat 45 Euros. Le montant maximal de l'opération ressortirait ainsi à 28.301.310 Euros.

Parallèlement, nous vous proposons d'autoriser le Conseil de proposer aux actionnaires de l'autoriser à réduire le capital par annulation des actions auto détenues pour une nouvelle période de 24 mois dans la limite de 10 % du capital , soit 628.918 actions.

LISTE DES MANDATS au 31/12/2008

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions des différents membres du Conseil d'Administration.

| | |
|--|--|
| Nom et prénom | Monsieur Jean-Pierre GORGE |
| Date de première nomination | A.G. du 25 mai 2004 |
| Date d'échéance du mandat | 2010 |
| Fonction principale exercée dans la société | Président Directeur Général du 8 mai au 28 novembre 2008 Administrateur depuis le 28 novembre 2008 Président de FINUCHEM ; |
| Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société | président de la société Pelican Venture ; Vice-président de la société SOPROMECC ; Administrateur de la société MELCO SA ; Président de la société AUPLATA SA depuis le 28 octobre 2008 |

| | |
|--|---|
| Nom et prénom | Monsieur Dominique VILBOIS |
| Date de première nomination | Coopté au CA du 22 Septembre 2008- sera ratifié à l'AG du 16 juin 2009 |
| Date d'échéance du mandat | |
| Fonction principale exercée dans la société | Président Directeur Général depuis le 28 novembre 2008 |
| Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société | Président d'ECA Sinters ; Administrateur de SAS ECA Cnai, ECA EN, et ECA Faros |

| | |
|--|--|
| Nom et prénom | Monsieur Raphaël GORGE |
| Date de première nomination | AG du 15 juin 2006 |
| Date d'échéance du mandat | 2012 |
| Fonction principale exercée dans la société | Représentant Permanent Finuchem au conseil ECA Directeur Général de Finuchem depuis le 14 octobre 2008; Administrateur de Finuchem ; Directeur Général Délégué de PELICAN Venture Président du Conseil de Surveillance de la société SOPROMECC Gérant de la SCI Thouvenot, de la SCI Aussonne, de la SCI des Carrières, de l'EURL Les Pâturaux ; Représentant permanent de PELICAN VENTURE au Conseil d'administration de la société AUPLATA Président et directeur général de la société MELCO ; Président de la société RECIF Technologies ; Président de CLF ; Président de NTS SAS ; Président de NTC Technologie SAS, Représentant permanent de la société Finuchem au poste de président de Finuchem Développement depuis le 13 mars 2008 ; Représentant permanent de PELICAN au poste de Président de Buildings & Lives Security Compagny (Balisco) SAS ; Président de STONI SAS ; Représentant permanent de Finuchem au poste de président de FINU 2 SAS depuis le 4 novembre 2008 ; Président de NUCLEACTION depuis le 3 décembre 2008. |
| Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société | |

| | |
|--|---|
| Nom et prénom | Monsieur Loïc LE BERRE |
| Date de première nomination | AG du 15 juin 2006 |
| Date d'échéance du mandat | 2012 |
| Fonction principale exercée dans la société | Administrateur |
| Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société | Directeur général Adjoint et Directeur Financier de Finuchem ; Membre du conseil de surveillance de la société SOPROMECC ; Gérant de la société ALOA Consulting |

| | |
|--|---|
| Nom et prénom | Monsieur Jean Louis SAMBARINO |
| Date de première nomination | AG du 17 juin 2008 |
| Date d'échéance du mandat | 2014 |
| Fonction principale exercée dans la société | Administrateur, Vice président Opérations |
| Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société | Président de ECA Faros ; Administrateur des sociétés ECA Csp, OD ECA et ECA Sindel |

Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2006 est revenu sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale et a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de direction générale. Monsieur Guénaël GUILLERME exerçait les fonctions de Président Directeur Général depuis cette date.

Le Conseil, dans sa séance en date du 6 mai 2008 a pris acte de la démission de Monsieur Guénaël GUILLERME de ses fonctions de Président Directeur Général avec effet immédiat et a désigné en remplacement Monsieur Jean-Pierre GORGE, né le 7 avril 1942 à PARIS (75012), demeurant 15-19 rue des Mathurins, 75009 PARIS, pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir.

Le Conseil, dans sa séance en date du 28 novembre 2008 a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre GORGE de ses fonctions de Président Directeur Général avec effet immédiat et a désigné en remplacement Monsieur Dominique Vilbois, né le 30 Juillet 1954 à PARIS (75003), demeurant 15-19 rue des Mathurins, 75009 PARIS, pour la durée de son mandat d'administrateur restant à courir.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat d'administrateur et de commissaires aux comptes ne viennent à expiration à l'issue de la présente réunion.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

Votre conseil vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION - ASSEMBLEE GENERALE DU 16 juin 2009

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

1. Etat des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :

| Désignation du plan | Date de l'autorisation de l'Assemblée | Date de l'attribution par le conseil | Nature de l'option (S ou A) | Nombre d'options attribuées | Date d'échéance | Prix d'exercice | Nombre d'options exercées en 2008 | Options non exercées au 31/12/2008 |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|-----------------|--------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Plan 2005 | 24/05/2005 | 06/09/2005 | S | Nombre d'options attribuées représentant 0,4% du capital soit 24.700 actions | 06/09/2010 | 10,06 € par action | 2.000 | 12.050 |

2. Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2008 (225-184 al2)

Néant

3. Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2008 (225-184 al2)

Néant

4. Options consenties durant l'année 2008 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

5. Options exercées durant l'année 2007 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225-184 al 3)

Dans le cadre du plan d'option autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2005 (attribution par le conseil d'administration le 6 septembre 2005)

- option de souscription d'actions ordinaires de la société ECA
- nombre d'options de souscription représentant 0.4% du capital social de la société ECA, soit 24.700 actions
- prix des options : 10,06 Euros par action
- date d'échéances : du 6 septembre 2007 au 06 septembre 2010
- les salariés dont le nombre d'actions souscrit est le plus élevé :
 - . Jean Louis SAMBARINO (administrateur depuis le 17 juin 2008) pour 1.000 actions
 - . Patrick PERAS pour 1.000 actions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tableau financier art. R.225-81 et R.225-102 du Code de Commerce.
Société ECA : Tableau financier

| Nature des indications | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Capital social | 3 144 591 | 3 121 007 | 3 041 957 | 2 450 538 | 2 450 538 |
| Nombre d'actions émises* | 6 289 182 | 6 148 495 | 6 083 915 | 4 901 076 | 4 901 076 |
| Valeur nominale d'une action | 0,50 | 0,50 | 0,50 | 0,50 | 0,50 |
| Nombre maximal d'actions à créer | 312 050 | 319 500 | 324 700 | 103 034 | 80 030 |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 34 479 863 | 27 707 366 | 32 907 819 | 29 789 223 | 35 776 632 |
| Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions | 7 680 418 | 1 756 011 | 4 290 058 | 5 042 522 | 5 934 632 |
| Impôt sur les bénéfices | (96 410) | 952 763 | (610 144) | (732 374) | (1 202 976) |
| Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions | 7 320 758 | 2 708 771 | 3 318 908 | 4 285 624 | 4 490 111 |
| Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions | 6 287 106 | 3 044 020 | 4 088 122 | 3 545 049 | 4 601 031 |
| Résultats distribués | | 3 245 078 | 3 041 957 | 2 400 000 | 2 760 000 |
| Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions * | 1,22 | 0,44 | 0,55 | 0,87 | 1,01 |
| Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions * | 1,00 | 0,49 | 0,67 | 0,72 | 1,03 |
| Dividende net attribué à chaque action | | 0,52 | 0,50 | 0,49 | 0,56 |
| Effectif moyen des salariés | 211 | 174 | 172 | 170 | 177 |
| Montant de la masse salariale | 7 317 580 | 6 634 310 | 6 553 535 | 6 191 373 | 6 204 693 |
| Cotisations sociales et avantages sociaux | 3 869 442 | 3 196 508 | 3 106 920 | 3 441 683 | 3 198 707 |

* calcul prorata temporis pour l'augmentation de capital en 2004, 2006, 2007 et 2008

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2008

| Sociétés <i>En euros</i> | Valeurs nettes d'inventaire |
|--|--------------------------------|
| I – Titres de participation | |
| 1. Sociétés françaises | |
| a/ Titres de participation cotés | |
| ECA HYTEC | |
| b/ Titres de participation non cotés | |
| ECA CNAI | 2 313 087 |
| ECA FAROS | 980 000 |
| ECA SINTERS | 1 985 000 |
| ECA EN | 10 869 242 |
| 2. Sociétés étrangères | |
| a/ Titres de participation cotés | |
| Néant | |
| b/ Titres de participation non cotés | |
| ECA CSIP | 2 591 633 |
| OD ECA | 51 942 |
| ECA SINDEL | 96 020 |
| 1ROBOTICS | 54 696 |
| | 18 941 620 |
| II – Autres titres immobilisés | |
| 1. Sociétés françaises | |
| a/ Titres cotés | |
| b/ Titres non cotés | |
| -Giac | 16 010 |
| 2. Sociétés étrangères | |
| a/ Titres cotés | |
| Néant | |
| b/ Titres non cotés | |
| Néant | |
| | 16 010 |
| III – Valeurs mobilières de placement | |
| a/ SICAV | 1 769 846 |
| b/ actions françaises cotées | 221 772 |
| c/ actions propres | 85 710 |
| | 2 077 327 |
| Total général (I + II + III) | 21 034 957 |

Tableau financier art. 24-11 du décret du 29 novembre 1983
Société ECA : Tableau des filiales et participations

| Sociétés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu | Valeur titres | | Prêts et avances consentis par la société et non remboursés | Montant des cautions et avals données par la société | CA HT 2008 | Résultats 2008 | Dividendes encaissés par la société en 2008 |
|---------------|------------|--|------------------------------|---------------|------------|---|--|------------|----------------|---|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| ECA CSIP | £ 180 000 | £859 420 | 100,00% | 2 591 633 | 2 591 633 | | | £3 053 446 | £ 161 361 | £200 000 |
| ECA CNAI | 1 138 940 | 1423 121 | 100,00% | 2 313 087 | 2 313 087 | 302 555 | | 11 345 099 | 494 968 | |
| OD ECA | 84 055 | 67 009 | 60,00% | 51 942 | 51 942 | | | 617 545 | 69 404 | |
| ECA FAROS | 1 000 000 | 1 778 464 | 98,00% | 980 000 | 980 000 | 881 195 | | 10 029 978 | 1 255 659 | |
| ECA SINDEL | 100 000 | 184 096 | 96,02% | 96 020 | 96 020 | 1 329 116 | | 2 416 308 | 186 363 | |
| ECA EN | 130 000 | 3 757 478 | 100,00% | 10 869 242 | 10 869 242 | 511 661 | | 10 198 351 | (450 810) | |
| ECA SINTERS | 2 000 000 | (2 463 216) | 99,25% | 1 985 000 | 1 985 000 | 7 131 826 | | 13 178 327 | (1 489 245) | |
| 1ROBOTICS (*) | \$ 500 000 | \$(156 332) | 8,100% | 54 696 | 54 696 | | | - | \$(92 274) | |

* dont 172 K libéré

A l'exception d'ECA CSIP et de 1Robotics, les données relatives aux sociétés sont exprimées en euros.

1. ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des précédentes années :

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|------|------|------|------|------|
| Jean-Pierre GORGÉ | | | | | |
| ECA SA | x | x | x | x | x |
| FINUCHEM | x | x | x | x | x |
| BEMA Ingénierie (3) | x | x | x | x | |
| CIMLEC Industrie | x | x | x | x | |
| MS COMPOSITES (1) | x | | | | |
| MELCO | x | x | x | x | x |
| BERTIN Technologies (4) | x | x | x | x | |
| LANGUEPIN Soudage | x | | | | |
| LASER Technologies | | x | x | | |
| CNAI | | x | | | |
| PELICAN VENTURE | | x | x | x | |
| SOPROMECC Participations | | | x | x | x |
| AUPLATA SA | | | | | x |
| Dominique VILBOIS | | | | | |
| ECA SA | | | | | x |
| ECA CNAI | | | | | x |
| ECA EN | | | | | x |
| ECA SINTERS | | | | | x |
| ECA FAROS | | | | | x |
| Raphaël GORGÉ | | | | | |
| FINUCHEM | x | x | x | x | x |
| SCI THOUVENOT | x | x | x | x | x |
| PELICAN VENTURE | x | x | x | x | x |
| LES PATUREAUX | x | x | x | x | x |
| BEMA Ingénierie (3) | x | x | x | | |
| BEFORE | | x | x | | |
| AUPLATA | | | x | x | x |
| CLF | | | x | x | x |
| ECA SA | | | x | x | x |
| CIMLEC Industrie | | x | x | x | |
| MELCO | | x | x | x | x |
| SH CNAI | | x | x | | |
| SOPROMECC Participations | | | x | x | x |
| RECIF Technologies | | x | x | x | x |
| SCI Des Carrières | | | | x | x |
| SCI Aussonne | | | | x | x |
| NTS SAS | | | | x | x |
| NTC Technologie | | | | x | x |
| Stoni SAS | | | | x | x |
| Buildings & Lives Security Compagny SAS | | | | x | x |
| Finuchem Développement | | | | | x |
| FINU 2 SAS | | | | | x |
| NUCLEACTION | | | | | x |
| Loïc LE BERRE | | | | | |
| ALOA CONSULTING | x | x | x | x | x |
| ECA | | | x | x | x |
| SOPROMECC Participations | | | x | x | x |
| Jean Louis SAMBARINO | | | | | |
| ECA SA | | | | | x |
| ECA FAROS | | | x | x | x |

(1) société ayant fait l'objet d'une cession en mars 2005

(2) société ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire en juin 2003

(3) société ayant fait l'objet d'une cession en septembre 2006 et ayant déclaré sa cessation des paiements en octobre 2006

(4) société ayant fait l'objet d'une cession en janvier 2008

Autres informations :

Les administrateurs de la société actuellement en fonction ont indiqué à la société de pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associé à une faillite autre que BEMA Ingénierie pour Monsieur Jean-Pierre GORGÉ et BEMA Ingénierie pour Monsieur Raphaël GORGÉ, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004.



Les comptes consolidés et sociaux des exercices 2006 et 2007 figurent dans les documents de référence n°R.07-096 enregistré le 12 juin 2007 par l'AMF n°D.08-0377 enregistré le 13 mai 2007 par l'AMF

comptes consolidés 2008

comptes consolidés 2008



BILAN CONSOLIDE

| En K€ | Notes | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--------------------------------------|-----------|----------------|----------------|----------------|
| Ecart d'acquisition | 4.8 | 8 845 | 8 845 | 8 475 |
| Immobilisations incorporelles nettes | 4.6 /4.7 | 16 014 | 14 203 | 11 180 |
| Immobilisations corporelles nettes | 4.6 /4.7 | 6 242 | 6 126 | 3 523 |
| Immeubles de placement | 4.6 /4.7 | 41 | 38 | 38 |
| Autres immobilisations financières | 4.6 /4.7 | 997 | 1 955 | 885 |
| Autres actifs non courants | 4.11 | 354 | 398 | 1 658 |
| Impôts différés actif | 4.13 | 567 | 774 | 595 |
| Total actifs non courants | | 33 060 | 32 339 | 26 354 |
| Stocks et en cours | 4.9 /4.10 | 11 681 | 11 169 | 10 288 |
| Créances d'exploitation | 4.9 /4.10 | 5 666 | 4 383 | 7 277 |
| Clients et comptes rattachés (1) | 4.9 /4.10 | 44 321 | 40 526 | 46 096 |
| Impôt sur le résultat | 4.9 /4.10 | 4 938 | 4 924 | 1 317 |
| Trésorerie | 4.9 /4.10 | 11 062 | 6 819 | 10 834 |
| Total actifs courants | | 77 669 | 67 821 | 75 812 |
| Actifs destinés à être cédés | 4.12 | 560 | 0 | 517 |
| Total actif | | 111 289 | 100 160 | 102 683 |
| (1) dont Factures à émettre | 4.10 | 15 785 | 14 702 | 20 391 |

| En K€ | Notes | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|-------|----------------|----------------|----------------|
| Capital (1) | | 3 145 | 3 121 | 3 042 |
| Primes | | 18 984 | 18 438 | 16 289 |
| Réserves consolidées et résultat (2) | | 25 022 | 23 792 | 19 652 |
| Capitaux propres – part du Groupe | | 47 150 | 45 351 | 38 983 |
| Total intérêts minoritaires | | 249 | 466 | 295 |
| Total capitaux propres | | 47 400 | 45 817 | 39 278 |
| Emprunts et dettes financières (3) | 4.1 | 5 168 | 6 110 | 5 041 |
| Engagements envers le personnel | 4.2 | 1 454 | 998 | 878 |
| Impôts différés passif | 4.13 | 3 665 | 3 744 | 2 532 |
| Autres passifs long terme | 4.3 | 1 468 | 1 590 | 2 639 |
| Total passifs non courants | | 11 755 | 12 442 | 11 090 |
| Provisions pour risques et charges | 4.4 | 2 102 | 1 437 | 1 517 |
| Emprunts et concours bancaires | 4.1 | 2 125 | 4 587 | 4 773 |
| Fournisseurs | 4.5 | 15 731 | 10 828 | 14 498 |
| Autres dettes | 4.5 | 30 545 | 24 947 | 31 427 |
| Impôt exigible | | 925 | 102 | 100 |
| Total passifs courants | | 51 429 | 41 901 | 52 315 |
| Passifs destinés à être cédés | 4.12 | 706 | | |
| Total passif | | 111 289 | 100 160 | 102 683 |
| (1) de l'entreprise mère consolidante | | | | |
| (2) dont résultat de l'exercice | | 6 172 | 6 455 | 6 337 |
| (3) dont Crédit bail | | 2 142 | 2 255 | 57 |

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| | Notes | Année 2008 | Année 2007 | Année 2006 |
|---|-------|--------------|--------------|--------------|
| Chiffre d'affaires | 4.14 | 88 566 | 82 853 | 72 325 |
| Production stockée | | 667 | 652 | (829) |
| Production immobilisée | | 3 512 | 2 430 | 1 360 |
| Autres produits de l'activité (*) | | 2 807 | 3 618 | 2 578 |
| Achats consommés | 4.15 | (51 630) | (48 168) | (42 532) |
| Charges de personnel | | (30 098) | (29 221) | (25 203) |
| Autres charges d'exploitation | | (386) | (470) | (232) |
| Impôts et taxes | | (1 818) | (1 892) | (1 667) |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 4.16 | (3 448) | (2 525) | (630) |
| Ecart d'acquisition | 3.2 | 258 | 1 000 | 2 301 |
| Autres produits et charges opérationnels | 4.18 | 915 | (261) | 534 |
| Résultat Opérationnel Courant | | 9 345 | 8 016 | 8 005 |
| Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition | | | | |
| Frais de restructuration | | (723) | | |
| Résultat Opérationnel | | 8 621 | 8 016 | 8 005 |
| Charges et produits financiers | 4.17 | (510) | (446) | (52) |
| Impôt sur les bénéfices | 4.19 | (1 681) | (932) | (1 577) |
| Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence | | (62) | | |
| Résultat net avant cession d'activité | | 6 368 | 6 638 | 6 376 |
| Résultat des activités abandonnées | | (110) | | |
| Résultat net | | 6 259 | 6 638 | 6 376 |
| Part des minoritaires | | 87 | 183 | 37 |
| Part du Groupe | | 6 172 | 6 455 | 6 339 |
| RN par action des activités poursuivies | 4.20 | 1,01 | 1,05 | 1,10 |
| RN par action dilué des activités poursuivies | | 0,99 | 1,05 | 1,10 |
| RN par action des activités abandonnées | | | | |
| RN par action dilué des activités abandonnées | | | | |
| RN par action de l'ensemble consolidé | | 0,99 | 1,05 | 1,10 |
| RN par action dilué de l'ensemble consolidé | | 0,99 | 1,05 | 1,10 |

* Dont CIR de 1611 K€ au titre de 2008, 2.142 K€ pour 2007 et 1.751K€ pour 2006

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| | Capital | Réserves liées au Capital | Réserves consolidées | Résultat Consolidé | Total | Part Groupe | Minoritaires |
|--|--------------|---------------------------|----------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------|
| Clôture 2005 | 2 451 | 7 689 | 12 353 | 4 011 | 26 504 | 26 290 | 214 |
| Opérat° sur le Capital | 591 | 8 120 | 67 | | 8 778 | 8 778 | |
| Autocontrôle | | | 9 | | 9 | 9 | |
| Affectation résultat n-1 | | | 4 011 | (4 011) | | | |
| Dividendes | | | (2 452) | | (2 452) | (2 407) | (45) |
| Résultat net exercice | | | | 6 373 | 6 373 | 6 336 | 37 |
| Variat° JV et Trsftrs en Résultat Instrmts Fin | | | (201) | | (201) | (201) | |
| Variat° JV et Trsftrs en Résultat Ecarts de Conv | | | 50 | | 50 | 50 | |
| Stocks options IFRS2 | | | 127 | | 127 | 127 | |
| Résultat Enregistré directement en CP : | | | (24) | | (24) | (24) | |
| Variation de périmètre | | | 89 | | | | 89 |
| Clôture 2006 | 3 042 | 15 809 | 14 053 | 6 373 | 39 277 | 38 982 | 295 |
| Opérat° sur le Capital | 79 | 1 987 | | | 2 066 | 2 066 | |
| Autocontrôle | | | 16 | | 16 | 16 | |
| Affectation résultat n-1 | | | 6 373 | (6 373) | 0 | | |
| Dividendes | | | (3 049) | | (3 049) | (3 042) | (7) |
| Résultat net exercice | | | | 6 638 | 6 638 | 6 455 | 183 |
| Réévaluation JV Titres Bertin | | | 831 | | 831 | | |
| Variat° JV et Trsftrs en Résultat Ecarts de Conv | | | (120) | | (120) | (120) | |
| Stocks options IFRS2 | | | 163 | | 163 | 163 | 0 |
| Résultat Enregistré directement en CP : | 0 | 0 | 874 | 0 | 874 | 874 | |
| Variation de périmètre | | | (5) | | (5) | | (5) |
| Clôture 2007 | 3 121 | 17 796 | 18 262 | 6 638 | 45 817 | 45 351 | 466 |
| Opérat° sur le Capital | 1 | 20 | | | 21 | 21 | |
| Autocontrôle | | (71) | | | (71) | (71) | |
| Affectation résultat n-1 | | | 6 638 | (6 638) | 0 | | |
| Dividendes | 10 | 221 | (3 245) | | (3 014) | (3 014) | |
| Résultat net exercice | | | | 6 259 | 6 259 | 6 172 | 87 |
| Variation IDR métho de Sories | | | (219) | | (219) | (219) | (0) |
| Réévaluation JV Titres Bertin | | | (831) | | (831) | | |
| Ecarts de change | | | (328) | | (328) | (328) | |
| Stocks options IFRS2 | | | 70 | | 70 | 70 | 0 |
| Résultat Enregistré directement en CP : | 0 | 0 | (1 308) | 0 | (1 308) | (1 308) | |
| Variation de périmètre | | | (304) | | (304) | 0 | (304) |
| Fusion Hytec | 11 | 218 | (229) | | 0 | | |
| Reclassement | | 803 | (803) | | | | |
| Clôture 2008 | 3 143 | 18 987 | 19 011 | 6 259 | 47 400 | 47 151 | 249 |

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

| Modèle de TFT / Reco C.N.C du 27.10.2004 | Notes | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Résultat net consolidé (avant Répart. Groupe/Minos) | | 6 259 | 6 638 | 6 373 |
| +/- Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence | | 62 | | |
| +/- Dotations Nettes Amts et Depr (sauf prov / actif circulant, in BFR) | 4.7 | 2 443 | 2 123 | 1 432 |
| +/- Dotations Nettes Provisions (Courant / Non Courant) | 4.2 / 4.4 | 870 | 40 | (859) |
| +/- Charges et produits calculés liés aux stocks-opt & assimilés | 4.2 | 70 | 163 | 127 |
| +/- Autres Charges et Produits calculés | Cf. ci-dessous | (84) | (1 677) | (2 229) |
| -/+ Plus et Moins values de cessions | | (1 228) | (59) | (676) |
| CAF (avant neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts) | | 8 392 | 7 228 | 4 168 |
| +/- Charge/Produits d'Impôts Différés | | 391 | 2 688 | 73 |
| CAF (après neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts) | | 8 783 | 9 916 | 4 241 |
| - Impôts versés | | (111) | (1 756) | (472) |
| +/- Variation BFR lié à l'activité (yc dette liée Avtges Personnel) | Cf. ci-dessous | 5 931 | (7 929) | 30 |
| = Flux Net de Trésorerie Généré par l'Activité | | 14 603 | 231 | 3 799 |
| - Décaissements / Acq Immos Corp et Incorp | 4.7 | (4 611) | (6 201) | (2 222) |
| + Encaissements / Cess. Immos Corp et Incorp | 4.18 | 67 | 77 | 4 |
| - Décaissements / Acq Immos Fin | 4.7 | (40) | (209) | (214) |
| + Encaissements / Cess. Immos Fin | 4.7 / 4.18 | 1 648 | 1 409 | 2 488 |
| +/- Trésorerie nette Acq/Cess filiales | | (21) | 121 | (8 059) |
| + Subventions investissements | | | 188 | |
| = Flux Net de Trésorerie / Opérations d'Investissements | CP | (2 957) | (4 615) | (8 003) |
| + Sommes reçues lors d'augm de cap. (Scté M) | CP | 21 | 57 | 174 |
| - Dividendes versés aux actionnaires Société M | CP | (3 014) | (1 041) | (2 452) |
| +/- Achat revente actions propres | | (71) | | |
| + Encaissements liés aux Nouveaux Emprunts | 4.1 | 665 | 2 715 | 5 418 |
| - Remboursement Emprunts | 4.1 / 4.3 | (2 261) | (1 170) | (471) |
| = Flux Net de Trésorerie lié aux Op de Financmt | | (4 660) | 561 | 2 669 |
| +/- Incidences Variations Cours des devises | | (376) | (6) | (14) |
| +/- Reclassement de trésorerie | | | | |
| = Variation de la Trésorerie Nette | 4.11 | 6 610 | (3 829) | (1 549) |

Variation du BFR :

| Nature | Solde Ouv. | Activités abandonnées | Var. périmètre | +/- Var BFR Expl | Reclass. | Ecart de conversion | Solde 2008 |
|---------------------------|---------------|-----------------------|----------------|------------------|--------------|---------------------|---------------|
| Stocks Nets | 11 169 | (87) | (255) | 962 | | (108) | 11 681 |
| Clients Nets | 40 526 | (108) | 71 | 4 034 | | (202) | 44 321 |
| Autres Cr. Expl N | 4 382 | (49) | 12 | 1 208 | 131 | (11) | 5 673 |
| C/C | 398 | | | 115 | (154) | | 359 |
| CIR | 4 924 | | | 15 | | | 4 939 |
| Sous totaux | 61 399 | (244) | (172) | 6 334 | (23) | (321) | 66 973 |
| Dettes Fournisseurs | 10 828 | (68) | 79 | 4 907 | | (15) | 15 731 |
| Autres Dettes | 24 947 | (268) | (157) | 6 514 | (140) | (351) | 30 545 |
| Impôt exigible | 102 | | | 843 | | (19) | 926 |
| Sous totaux | 35 877 | (336) | (78) | 12 264 | (140) | (385) | 47 202 |
| [Actifs]-[Passifs] | 25 522 | 92 | (94) | (5 931) | 117 | 64 | 19 771 |

Autres produits et charges calculées :

| | 2008 |
|---------------------------------|-------------|
| écart de conv | (34) |
| écart d'acquisition négatif | (258) |
| Ajustement CB Faros | (13) |
| Autres charges calculées | 221 |
| Autres charges calculées | (84) |

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

- 1- INFORMATIONS GENERALES
- 2- RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES
 - 2.1 Base de préparation des états financiers
 - 2.2 Méthodes de consolidation
 - 2.3 Information sectorielle
 - 2.4 Conversion des opérations en devises
 - 2.5 Méthodes et règles d'évaluation
- 3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
 - 3.1 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation
 - 3.2 Regroupements d'entreprises
 - 3.3 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues
 - 3.4 Entreprises exclues du périmètre de consolidation
 - 3.5 Informations relatives aux entreprises non consolidées
 - 3.6 Identité de la société consolidante
- 4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT
 - 4.1 Emprunts et dettes financières
 - 4.2 Engagements envers le personnel
 - 4.3 Autres passifs long terme
 - 4.4 Provisions pour risques et charges
 - 4.5 Variation du passif courant
 - 4.6 Synthèse des immobilisations
 - 4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements
 - 4.8 Ecart d'acquisition
 - 4.9 Actifs courants
 - 4.10 Variation des actifs courants
 - 4.11 Autres actifs et passifs non courants
 - 4.12 Actifs destinés à être cédés
 - 4.13 Ventilation des impôts différés
 - 4.14 Ventilation du chiffre d'affaires
 - 4.15 Ventilation des achats consommés
 - 4.16 Dotations nettes aux amortissements et provisions
 - 4.17 Analyse des charges et produits financiers
 - 4.18 Analyse des autres produits et charges opérationnels
 - 4.19 Ventilation de l'impôt sur les résultats
 - 4.20 Résultat par action
 - 4.21 Dividendes proposés et votés
 - 4.22 Capitaux propres
- 5- GESTION DU RISQUE FINANCIER
- 6- INFORMATIONS SECTORIELLES
- 7- AUTRES NOTES
 - 7.1 Engagements hors bilan
 - 7.2 Instruments financiers
 - 7.3 Actionnariat
 - 7.4 Achat par l'émetteur des ses propres actions
 - 7.5 Effectif
 - 7.6 Rémunération des mandataires sociaux
 - 7.7 Transactions avec les parties liées
 - 7.8 Effort de recherche et développement
 - 7.9 Faits exceptionnels et litiges
 - 7.10 Evénements postérieurs

1- INFORMATIONS GENERALES

ECA (« la Société ») et ses filiales (« le Groupe ») interviennent sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'Eca. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à Eca de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. Eca est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** Eca propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

ECA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, inscrite au le compartiment C d'Euronext Paris.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 Mars 2008.

2- PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1- Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs,
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. note 4.2.)
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise (cf. note 2.5).

Modification de traitements

Les écarts actuariels constatés lors de l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont désormais constatés directement en capitaux propres. Ce changement de méthode a été appliqué sur l'exercice 2008 sans retraitement des exercices précédents, en appliquant la méthode dite du SORIE. Le groupe souhaitait auparavant faire apparaître au bilan la totalité de l'engagement de retraite, non pollué par des écarts actuariels non comptabilisés et avait donc choisi de comptabiliser les écarts actuariels en résultat. Il est souhaité aujourd'hui ne pas créer de volatilité dans le résultat du fait d'écarts actuariels et fournir une meilleure information financière, puisque le SORIE est le standard préconisé dans la version de la norme IAS 1 applicable à compter de l'exercice 2009.

Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2008

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés 2007, à l'exception des nouvelles normes et interprétation suivantes :

- IFRIC 11 (actions propres et transaction intra groupes)
- Modification d'IAS 39 et IFRS 7 lié à la reclassification des actifs financiers.

Normes, amendements non obligatoire à la date de clôture

Le groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne : IFRS 8 : Secteurs opérationnels, IAS 23 révisé : Coûts d'emprunts ; IAS 1 révisé : Présentation des états financiers ; IFRIC 13 : programme de fidélisation clientèle (non applicable à ECA) - IFRS 2 : paiement fondés sur des actions.

Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur

Par ailleurs, le groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la date de mise en application est postérieure au 31 décembre 2008. Les normes et interprétations suivantes qui seront applicables au groupe n'ont notamment pas été anticipées : IFRS 3 révisé sur le regroupement d'entreprise et IAS 27 révisée sur les états financiers consolidés, IAS 39 révisée sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, IFRIC 16 sur la couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère, Amendements d'IAS 32 et d'IAS 1

2.2- Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'acquisition de filiales par le Groupe est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill ; lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Les transactions avec les intérêts minoritaires sont traitées de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les entreprises associées sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

2.3- Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à des taux de rentabilité qui sont différents de ceux des autres secteurs géographiques.

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation et de gestion du Groupe, le premier niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour de deux secteurs d'activité : le secteur « Défense » et le secteur « Civil » ; le deuxième niveau d'information sectorielle retenu s'articule autour des cinq grandes zones géographiques : l'Europe, l'Amérique, l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique.

2.4- Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et profits de change résultant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, au taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis au cours de clôture de la monnaie à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|------------------------|------------|---------|------------|---------|
| | Moyen | Clôture | Moyen | Clôture |
| Dollar US | 0,7287 | 0,7185 | 0,7297 | 0,6793 |
| Livre Sterling | 1,2899 | 1,2621 | 1,4613 | 1,3635 |
| Dollar Canadien | 0,6453 | 0,6273 | 0,6921 | 0,6821 |

2.5- Méthodes et règles d'évaluation

2.5.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles s'ils satisfont trois critères déterminants pour le Groupe : faisabilité technique, faisabilité économique et fiabilité de l'information relative au coût. L'immobilisation devra dégager de façon probable des avantages économiques futurs clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique. Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces trois critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis en fonction des cycles de vie des produits et solutions. Le plan d'amortissement démarre lors de la première vente. Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté ainsi qu'à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs est effectuée à partir des prévisions d'activité et de profitabilité des projets correspondants.

La R&D est amortie sur une durée de 12 à 15 ans.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises

Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes

généralement admises, fondées sur des revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de 12 ans

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'utilité de 1 à 3 ans.

Les brevets sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

2.5.2 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis ; si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le goodwill comptabilisé à l'actif du bilan est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée.

Les goodwills sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les Unités génératrices de Trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés sont celles susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwills. Le Groupe affecte les goodwills à chaque secteur d'activité.

Les fonds de commerce sont traités comme les goodwills.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles ont une durée d'utilité définie et sont comptabilisées à leur coût, déduction faite des amortissements. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur les principales durées d'utilité suivantes :

- Constructions: 35 ans
- Agencements et aménagements des constructions: 5 à 10 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.5.4 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux (IAS40).

Les immeubles de placement sont comptabilisés selon la méthode du coût historique.

Les immeubles de placement, pour l'essentiel un ensemble immobilier détenu en pleine propriété, sont loués à des tiers.

2.5.5 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières recouvrent principalement :

- Les titres de participation non consolidés ; ces titres sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse à la date de clôture. Si la juste valeur des titres non cotés ne peut être évaluée de façon fiable, ces titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et les perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme. Les variations de juste valeur nettes d'effet d'impôts différés sont comptabilisées directement en capitaux propres.
- les dépôts de garantie, comptabilisés à leur coût historique.

2.5.6 Décomptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (résultat de la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de sa sortie.

2.5.7 Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Dans le cas du Groupe ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés basés sur des prévisions revues par la direction, avec un taux d'actualisation après impôts de 8.47% et un taux de croissance de 2 %. Le taux d'actualisation retenu intègre à la fois les taux en vigueur dans les secteurs défense et aéronautique et une prime de risque spécifique au groupe. Les flux après impôts sont projetés sur une période de cinq ans.

Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres actifs de l'UGT.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

ECA EN, ECA CNAI, le fonds de commerce Systèmes et Information, le fonds de commerce Télérobotique, la relation clients équipements embarqués et GSE, l'UGT regroupant les cash-flows propres au produit AUV, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster et celle regroupant les cash-flows propres aux simulateurs transport FAROS, les simulateurs navals Sindel et les simulateurs de pilotage SSI.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Pour les actifs non courants (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.5.8 Stocks

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur de marché si celui-ci est inférieur.

Les activités étant différentes, les modalités de valorisation (par les méthodes du FIFO ou du prix moyen pondéré) et de dépréciation sont adaptées au contexte de chaque société. Les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés.

En matière de dépréciation des stocks, des calculs mathématiques conduisent à déprécier les articles à faible rotation. Cette approche mathématique est dans certains cas complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois et que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

2.5.9 En cours et Reconnaissance du Chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport : Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :

Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.

- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire.

Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas.

Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot.

Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5.10 Créances et dettes

Lors de la comptabilisation initiale, les créances et dettes en euros sont mesurées à leur juste valeur. La juste valeur à la date de comptabilisation initiale est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêté des comptes.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont des valeurs mobilières de placement répondant aux critères de la norme IAS7, à savoir des placements à court terme aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Les valeurs mobilières telles que définies supra sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis évaluées à leur juste valeur ; s'agissant de valeurs cotées, la juste valeur correspond au cours de marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est comptabilisée au compte de résultat dans les « Charges et produits financiers » ; les produits ou charges nets résultant de la cession de ces valeurs mobilières sont également comptabilisés dans cette rubrique.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et concours bancaires ».

2.5.12 Actifs et passifs destinés à être cédés

Cette rubrique recouvre tous les actifs non courants dont le Groupe a l'intention de se défaire principalement soit par cession, soit par échange avec d'autres actifs non courants, à l'exception des titres de participation.

2.5.13 Capital apporté et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital de la Société sont des actions ordinaires.

Les actions d'autocontrôle acquises par la Société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et viennent en déduction des capitaux propres ; les résultats des cessions d'actions d'autocontrôle sont comptabilisés nets des effets d'impôt, directement en capitaux propres.

2.5.14 Avantages du personnel

Retraites et prestations assimilées

Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont désormais intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE), voir note 2.1 « modifications apportées aux comptes antérieurement publiée ».

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),

Calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,42% (taux des OAT 10 ans au 31-12-2008),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 1,7%,
- table de mortalité 2003-2005.

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

Le Groupe a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription d'actions au profit de certains salariés. Ces dispositions présentent le double avantage d'intéresser les cadres aux résultats futurs, sans alourdissement des frais de personnel, tout en procurant à la Société des capitaux propres supplémentaires utiles à son développement. Le plan est réalisé dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce.

Les grandes lignes de ce plan sont les suivantes :

- en cas d'octroi de souscription, le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour ;
- en cas d'octroi d'option d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires est fixé au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration et ne peut être ni inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant ce jour, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L 225-208 et L 225-209 du Code de commerce.

La juste valeur des options et des bons est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option, le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.5.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est estimée suffisante pour permettre l'imputation des différences temporelles.

2.5.16 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

2.5.17 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique recouvre l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées par le Groupe. Les principales provisions concernées sont les suivantes :

- les provisions pour garantie sont constituées par le coût estimé des litiges déclarés à la clôture majoré d'une provision statistique basée sur les observations passées ;
- les provisions pour pertes à fin d'affaire sont relatives aux affaires en cours à la clôture. Elles correspondent au rapport entre la perte totale à fin d'affaire multipliée par les coûts restants à engager sur le coût total prévisionnel à fin d'affaire ;
- les provisions pour litiges prud'homaux.

2.5.18 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS39. Il s'agit de macro couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

2.5.19 Actualisation des créances, dettes et provisions

Le Groupe n'ayant aucune créance ou dette significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes. La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS19. Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle. Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.20 Contrats de location

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les biens financés par un contrat de location-financement qui, en substance, transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sont comptabilisés à l'actif du bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces actifs sont amortis selon la méthode décrite au § relatif aux immobilisations corporelles et la dette correspondante est inscrite au passif.

2.5.21 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS3.

2.5.22 Restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts.

Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses.

L'ensemble de ces coûts sont présentés en « coûts de restructurations » au compte de résultat.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondéré prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata-temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concerné.

2.5.24 Classement comptable du crédit d'impôt recherche

Conformément à 2007, le crédit d'impôt recherche est classé en résultat opérationnel courant (sur la ligne "autres produits de l'activité") ; ce classement est préféré à celui qui consistait à présenter le crédit d'impôt recherche en diminution de la charge d'impôt.

3- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

| Sociétés | Méthode | Secteurs d'activité | % contrôle 2008 | 2007 | % intérêt 2008 | 2007 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|--------|----------------|------|
| Société consolidante ECA | Intégration globale | Défense | Top | Top | Top | Top |
| Filiales françaises | | | | | | |
| ECA CNAI | Intégration globale | Civil | 100% | 100% | 100% | 100% |
| ECA HYTEC (1) | Intégration globale | Défense | | 93% | | 93% |
| ECA FAROS | Intégration globale | Civil | 98% | 98% | 98% | 98% |
| ECA EN (ex EN Technologie) | Intégration globale | Défense | 100% | 100% | 100% | 100% |
| LOTUS TECHNOLOGIE (2) | Intégration globale | Défense | | 100% | | 100% |
| ECA SINTERS | Intégration globale | Civil | 99.25% | 97% | 99.25% | 97% |
| Filiales étrangères | | | | | | |
| ECA CSIP (Angleterre) | Intégration globale | Défense | 100% | 100% | 100% | 100% |
| ECA SINDEL (Italie) | Intégration globale | Défense | 96% | 96% | 96% | 96% |
| OD ECA (Turquie) | Intégration globale | Défense | 60% | 60% | 60% | 60% |
| SINTERS (Canada) | Intégration globale | Civil | 100% | 100% | 97% | 97% |
| SSI (USA) | Intégration globale | Civil | 100% | 100% | 98% | 98% |
| 1ROBOTICS (USA) | Mise en équivalence | Défense | 29.89% | 29.89% | 81% | 81% |

(1) TUP dans ECA en date du 28 novembre 2008

(2) Société cédée le 16 juin 2008

3.2 Regroupements d'entreprises

ECA HYTEC

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 octobre 2008 et de décisions des Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés ECA et ECA HYTEC en date du 28 novembre 2008, la société ECA HYTEC a été absorbée par voie de fusion par la société ECA.

Un écart d'acquisition négatif est constaté sur le rachat des minoritaires et figure en profit sur la ligne « écarts d'acquisition » du compte de résultat pour 247 K€.

ECA Sinters

Au cours de l'exercice, ECA SA a racheté des parts de la société ECA Sinters aux minoritaires.

Un écart d'acquisition négatif est constaté sur le rachat et figure en profit sur la ligne « écarts d'acquisition » du compte de résultat pour 11 K€.

3.3 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues

Sinters Canada

La société Sinters Canada est en cours de cession à la date de clôture. Ses actifs et passifs ont donc été reclassés en actifs et passifs destinés à être cédés. Le résultat de la société sur la période a été classé en résultat des activités abandonnées.

3.4 Entreprises exclues du périmètre de consolidation

Lotus technologie

La société LOTUS TECHNOLOGIES a été cédée aux termes d'un acte de cession de parts en date du 16 juin 2008. La société n'a donc pas été consolidée en 2008.

3.5 Informations relatives aux entreprises non consolidées

Néant

3.6 Identité de la société consolidante

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe sont également comprises dans le périmètre de consolidation de la Société FINUCHEM (RCS Paris B 348 541 186).

4- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Emprunts et dettes financières

| | Ouverture | Var. périmètre | Augmentation | Diminution | Reclassement | Autre Mvt | Clôture |
|---------------------------------------|---------------|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Emprunts non courants | 6 110 | | 665 | | (998) | (609) | 5 168 |
| Emprunts courants | 2 188 | | | (705) | 998 | (390) | 2 091 |
| Concours bancaires | 2 399 | (58) | 34 | (2 341) | | | 340 |
| Emprunts et dettes financières | 10 697 | (58) | 699 | (3 046) | 0 | (999) | 7 293 |

Les emprunts sont constitués :

- d'un prêt consenti par la banque FORTIS pour 1.500 K€
- d'un prêt consenti par le groupement GIAC pour 960K€
- d'avances remboursables relatives au financement de travaux de recherche et de développement
- d'un crédit bail immobilier dont le solde au 31/12/2008 se monte à 2.142 K€

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|----------------------|--------------|--------------|--------------|
| - Un à deux ans | 1 859 | 1 861 | 1 561 |
| - Deux à trois ans | 1 036 | 1 605 | 1 499 |
| - Trois à quatre ans | 441 | 1 103 | 1 077 |
| - Quatre à cinq ans | 126 | 243 | 758 |
| - Plus de cinq ans | 1 706 | 1 298 | 146 |
| Total | 5 168 | 6 110 | 5 041 |

4.2 Engagements envers le personnel

Retraites et prestations assimilées

| | 2008 | 2007 |
|---|------|------|
| <i>Engagements inscrits au bilan :</i> | | |
| - prestations de retraite | 1420 | 942 |
| - autres : congés suppl. | 34 | 56 |
| <i>Montant imputé au compte de résultat :</i> | | |
| - prestations de retraite | 156 | 122 |
| - autres : congés suppl. | (21) | (2) |

| | Ouverture | Variation de périmètre | Dotations | Utilisations | Reprises | Impact Sories | Clôture |
|------------------------------------|-----------|------------------------|-----------|--------------|----------|---------------|---------|
| Provision pour retraites et congés | 998 | (8) | 146 | | (11) | 329 | 1 454 |

Présentation de la Méthode des Sories, dans le cadre du calcul des Indemnité de départ à la retraite.

| HYPOTHESES | 31.12.08 |
|---|------------------|
| Début de période | 31 décembre 2007 |
| Fin de période | 31 décembre 2008 |
| Taux d'actualisation | 3,42% |
| Taux d'augmentation des salaires | 2,20% |
| Taux de rendement attendu des actifs de couverture EDRMA 2008 | 10,58 |

| VARIATION DE L'OBLIGATION | 31.12.08 |
|----------------------------------|-----------------|
|----------------------------------|-----------------|

| | |
|---|--------------|
| Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture | 930 |
| Fusion | 68 |
| Coût des services rendus de la période | 89 |
| Intérêt sur actualisation | 46 |
| Cotisations employés | - |
| Coût des services passés | - |
| Acquisition/Cession | (8) |
| Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime | - |
| Pertes et gains actuariels générés sur l'obligation | 328 |
| Prestations payées | - |
| Valeur actualisée de l'obligation à la clôture | 1 454 |

| VARIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS | 31.12.08 |
|--|-----------------|
|--|-----------------|

| COUVERTURE FINANCIERE | 31.12.08 |
|------------------------------|-----------------|
|------------------------------|-----------------|

| | |
|--|----------------|
| Couverture financière | (1 454) |
| Dette initiale non comptabilisée | - |
| Pertes et gains actuariels non comptabilisés | - |
| Coût des services passés non comptabilisés | - |
| Provision comptabilisée | (1 454) |

| COUT DE LA PERIODE | 31.12.08 |
|---------------------------|-----------------|
|---------------------------|-----------------|

| | |
|---|------------|
| Coût des services rendus de la période | 89 |
| Intérêt sur actualisation | 46 |
| Rendement attendu des actifs | - |
| Amortissement de la dette initiale | - |
| Amortissement des pertes et gains actuariels | - |
| Amortissement du coût des services passés | - |
| Impact des liquidations ou réductions de régime | - |
| Coût de la période | 136 |

| VARIATION DU PASSIF COMPTABILISE AU BILAN | 31.12.08 |
|--|-----------------|
|--|-----------------|

| | |
|--|--------------|
| Passif ouverture | 930 |
| Fusion | 68 |
| Charge comptabilisée au compte de résultat | 136 |
| Prestations versées au cours de l'exercice | - |
| Cession | (8) |
| SORIE | 328 |
| Passif clôture | 1 454 |

| | |
|--|------------|
| Coût de la période | 136 |
| Prestations versées au cours de l'exercice | - |
| Indemnités de fin de contrat | - |
| Impact net résultat | 136 |

Paiements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

| | Plan 2 | BSA 17€ | BSA 20€ |
|--|----------------|--------------|--------------|
| Type de plan | Souscription | Souscription | Souscription |
| Nombre de bénéficiaires | 10 | 5 | 5 |
| Action support | FR0010099515 | FR0010099515 | FR0010099515 |
| Nombre d'actions auquel donnent droit les options ou les bons | 24 700 | 150 000 | 150 000 |
| Levée d'options / options annulées | 12 650 | | |
| Solde des actions auquel donnent droit les options ou les bons | 12 050 | 150 000 | 150 000 |
| Date de mise en place | Septembre 2005 | Avril 2006 | Avril 2006 |
| Début de la période d'exercice | Septembre 2007 | Avril 2008 | Avril 2010 |
| Fin de la période d'exercice | Septembre 2010 | Mars 2010 | Avril 2012 |
| Prix de souscription | 10,06 € | 17 € | 20 € |
| Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes) | 27 783 € | 210 545 | 172 999 |

Les incidences de comptabilisation sont les suivantes : augmentation des charges de personnel en contrepartie des capitaux propres :

| Evaluation | Périodes |
|------------|---|
| 127 K€ | Du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 |
| 163 K€ | Du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 |
| 70 K€ | Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 |
| 44 K€ | Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 |
| 11 K€ | Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 |

4.3 Autres passifs long terme

| | Ouverture | Mvt de périmètre | Augmentation | Diminution | Reclassement | Clôture |
|----------------------------------|--------------|------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Avances conditionnées | 1 590 | | | (89) | (33) | 1 468 |
| Autres passifs long terme | 1 590 | | 0 | (89) | (33) | 1 468 |

4.4 Provisions pour risques et charges

| | Ouverture | Activités Abandonnées | Mouvement Périmètre | Dotations | Utilisations | Reprises | Clôture |
|--|--------------|-----------------------|---------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Provisions pour litiges | 10 | | (31) | 352 | (9) | (59) | 353 |
| Provision pour garanties données | 342 | | | 158 | (45) | | 455 |
| Provision pour perte à fin d'affaires | 553 | | | 281 | (359) | | 475 |
| Provisions pour pénalités de retard | 275 | | | 230 | | | 505 |
| Provision autres risques | 69 | (9) | 31 | 257 | (14) | (6) | 228 |
| Total Provision pour risques | 1 349 | (9) | 0 | 1 278 | (537) | (65) | 2 016 |
| Provision pour impôts | | | | | | | 0 |
| Provision pour autres charges | 88 | | | | (2) | | 86 |
| Total Provision pour charges | 88 | 0 | 0 | 0 | (2) | 0 | 86 |
| Total Provisions pour risques & charges | 1 437 | (9) | 0 | 1 278 | (539) | (65) | 2 102 |

4.5 Variation du passif courant

| | Ouverture | Activités abandonnées | Mouvement Périimètre | Variation Exercice | Ecart de conversion | Reclas-sement | Clôture |
|--|---------------|-----------------------|----------------------|--------------------|---------------------|---------------|---------------|
| Dettes financières à moins d'un an | 2 188 | | 0 | (705) | | 608 | 2 091 |
| Concours bancaires | 2 399 | | (58) | (2 307) | | 0 | 34 |
| Emprunts et concours bancaires | 4 587 | 0 | (58) | (3 012) | | 608 | 2 125 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 10 828 | (68) | 79 | 4 907 | (15) | | 15 731 |
| Avances et acomptes reçus / cdes | 12 825 | (39) | | (228) | (70) | | 12 488 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 15 | | | | | (15) | 0 |
| Dettes sociales | 5 127 | | (62) | 849 | (4) | | 5 910 |
| Dettes fiscales | 2 509 | (47) | (2) | 580 | (30) | | 3 010 |
| Comptes courants créditeurs | 2 | | | (2) | | | 0 |
| Dettes diverses | 1 101 | (182) | (87) | 875 | (38) | (201) | 1 468 |
| Produits constatés d'avance | 3 368 | | (6) | 4 440 | 2 | (135) | 7 669 |
| Autres dettes | 24 947 | (268) | (157) | 6 514 | (140) | (351) | 30 545 |

4.6 Synthèse des immobilisations

| | Valeurs brutes | 2008 Amort. | Valeurs nettes | 2007 Net | 2006 Net |
|---|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| Frais de recherche et développement | 17 293 | (3 815) | 13 478 | 11 723 | 8 723 |
| Autres immobilisations incorporelles | 4 581 | (2 045) | 2 536 | 2 480 | 2 457 |
| Total immobilisations incorporelles | 21 874 | (5 860) | 16 014 | 14 203 | 11 180 |
| Total immeubles de placements | 96 | (56) | 40 | 38 | 38 |
| Terrains | 483 | 0 | 483 | 483 | 233 |
| Constructions | 6 404 | (2 933) | 3 471 | 4 032 | 1 901 |
| Installations tech., mat. et outillages ind. | 4 198 | (3 522) | 676 | 798 | 823 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 181 | (2 031) | 1 150 | 779 | 566 |
| Immobilisations corporelles en cours | 462 | 0 | 462 | 34 | |
| Total immobilisations corporelles | 14 728 | (8 486) | 6 242 | 6 126 | 3 523 |
| Titres de participation | 46 | (29) | 17 | 1247 | 376 |
| Titres mis en équivalence | 230 | | 230 | | |
| Actifs financiers | 364 | (70) | 294 | 206 | |
| Autres immobilisations financières | 456 | | 456 | 502 | 509 |
| Total autres immobilisations financières | 1 096 | (99) | 997 | 1 955 | 885 |

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

| en K€ | Valeur nette au 31/12/08 | Valeur nette au 31/12/07 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Programme AUV | 6 472 | 5 416 |
| Programme Mine Killer | 1 447 | 1 010 |
| Simulation de pilotage (1) | 3 342 | 2 744 |
| Simulation navale (3) | 1 432 | 1 500 |
| Equipements navals | 785 | 1 044 |
| Autres | 0 | 9 |
| sous total frais de développement | 13 478 | 11 723 |
| Relations clientèle ECA Sintors (2) | 1 667 | 1 833 |
| Autres | 869 | 647 |
| Total immobilisations incorporelles | 16 014 | 14 203 |

(1) dont juste valeur 1 500

(2) dont juste valeur 1 667

(3) dont juste valeur 1 375

Les échéances des autres immobilisations financières sont indiquées ci-après :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--------------------|------------|------------|------------|
| - Moins d'un an | 274 | 78 | 85 |
| - Un à deux ans | | 10 | 10 |
| - Deux à trois ans | | 10 | 10 |
| - Au delà | 182 | 404 | 404 |
| Total | 456 | 502 | 509 |

4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements

| | Incorp. Acquisies /regroupement d'entreprises | Frais de Développement | Autres incorporelles | Immobilisations corporelles | Immobilisations financières | Total |
|---------------------------------|---|---------------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------|
| Valeur nette au 1/01/06 | 1 310 | 5 166 | 76 | 2 417 | 597 | 9 566 |
| Acquisitions / capitalisations | 7 165 | 1 277 | 294 | 652 | 214 | 9 602 |
| Cessions | | | | (230) | (71) | (301) |
| Dotations aux amortissements | | (1 119) | (444) | (705) | | (2 268) |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Périmètre, change et autres | | 3 399 | 2 531 | 1 427 | 153 | 7 510 |
| Valeur nette au 31/12/06 | 8 475 | 8 723 | 2 457 | 3 561 | 893 | 24 109 |
| Acquisitions / capitalisations | 498 | 2 387 | 406 | 3 408 | 192 | 6 891 |
| Cessions | (128) | (281) | (366) | (649) | (150) | (1 574) |
| Dotations aux amortissements | | (1 053) | (246) | (796) | | (2 095) |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Périmètre, change et autres | | 1 947 | 229 | 640 | 1 054 | 3 870 |
| Valeur nette au 31/12/07 | 8 845 | 11 723 | 2 480 | 6 164 | 1 989 | 31 201 |
| Acquisitions / capitalisations | | 3 072 | 373 | 1 151 | 215 | 4 811 |
| Cessions | | (579) | (248) | (83) | (381) | (1 291) |
| Dotations aux amortissements | | (794) | (85) | (813) | (99) | (1 791) |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Périmètre, change et autres | | 56 | 16 | (137) | (727) | (792) |
| Valeur nette au 31/12/08 | 8 845 | 13 478 | 2 536 | 6 282 | 997 | 32 138 |

4.8 Ecarts d'acquisition

| | 2008 | | | 2007 | 2006 |
|-----------------------------------|---------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| | Brut | Amort. | Net | Net | Net |
| Ouverture | 10 063 | (1 218) | 8 845 | 8 470 | 1 310 |
| Entrée de périmètre | | | | 498 | 7 165 |
| Sortie de périmètre | (5) | (5) | 0 | | |
| Corrections | | | | (123) | |
| Total Ecarts d'acquisition | 10 058 | (1 223) | 8 845 | 8 845 | 8 475 |

Le détail des écarts d'acquisition par filiale et fonds de commerce est le suivant :

| | Valeur brute | Amortissement cumulé | Valeur nette au 31/12/08 |
|---------------|--------------|-------------------------|-----------------------------|
| Branche Aéro | 871 | (343) | 528 |
| Branche Hytec | 881 | (577) | 304 |
| MSI | 619 | (116) | 503 |
| Télérobotique | 449 | | 449 |
| Markage | 165 | (165) | 0 |
| OD Eca | 12 | (12) | 0 |
| Electronatec | 6 563 | | 6 563 |
| SSI | 498 | | 498 |
| | 10 058 | (1 213) | 8 845 |

4.9 Actifs courants

| | Valeurs brutes | 2008 Dépréciation | Valeurs nettes | 2007 Net | 2006 Net |
|---|----------------|-------------------|----------------|---------------|---------------|
| Matières premières | 7 482 | (1 983) | 5 499 | 5 517 | 5 084 |
| En-cours | 3 609 | (48) | 3 561 | 3 373 | 3 240 |
| Produits finis | 3 606 | (983) | 2 623 | 2 279 | 1 964 |
| Stocks et en-cours | 14 697 | (3 014) | 11 683 | 11 169 | 10 288 |
| Avances et acomptes versés | 1 805 | | 1 805 | 890 | 2 492 |
| Créances sociales | 69 | | 69 | 79 | 49 |
| Créances fiscales | 2 421 | | 2 421 | 2 366 | 3 499 |
| Débiteurs divers | 707 | (347) | 360 | 524 | 591 |
| Comptes courants débiteurs | | | | 1 | 247 |
| Charges constatées d'avance | 1 007 | | 1 007 | 523 | 399 |
| Créances d'exploitation | 6 009 | (347) | 5 662 | 4 383 | 7 277 |
| Impôt sur le résultat | 4 938 | | 4 938 | 4 924 | 1 317 |
| | | | | | |
| Clients et comptes rattachés (1) | 44 906 | (585) | 44 321 | 40 526 | 46 096 |
| Disponibilités | 8 631 | | 8 631 | 4 325 | 5 427 |
| Autres équivalents de trésorerie (2) | 2 555 | (124) | 2 431 | 2 494 | 5 407 |
| Trésorerie et équivalents | 11 186 | (124) | 11 062 | 6 819 | 10 834 |
| Total Général | 81 736 | (4 070) | 77 666 | 67 821 | 75 812 |

(1) Dont Facture à établir

15 785

14 702

20 391

(2) La ventilation du poste est la suivante :

| | Valeurs brutes | 2 008 Dépréciation | Valeurs nettes | 2 007 Net | 2 006 Net |
|--|----------------|--------------------|----------------|--------------|--------------|
| SICAV et FCP | 2 555 | (124) | 2 431 | 2 494 | 5 053 |
| Actions acquises sur des marchés réglementés | | | 0 | 0 | 354 |
| Total | 2 555 | (124) | 2 431 | 2 494 | 5 407 |

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 8.380 K€ (1) au 31 décembre 2008.

| | 0-30 jours | 30-60 jours | >60 jours | Total |
|----------------------------------|------------|-------------|-----------|--------------|
| Retards par rapport à l'échéance | 3 599 | 2 150 | 2 631 | 8 380 |

(1) Sur l'ensemble de ces créances, plus de 3.534 K€ ont été réglés à la date d'établissement de la présente annexe. Le groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires nécessitant une éventuelle provision.

4.10 Variation des actifs courants

| | Ouverture | Activités abandonnées | Variation de périmètre | Variation BFR Expl. | Variation BFR Financement | Ecart de conversion | Reclassement | Clôture |
|--------------------------------|---------------|-----------------------|------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|--------------|---------------|
| Stocks Nets | 11 169 | (87) | (255) | 962 | | (108) | | 11 681 |
| Clients Nets | 40 526 | (108) | 71 | 4 034 | | (202) | | 44 321 |
| Créances d'exploitation Nettes | 4 382 | (48) | 12 | 1 208 | | (11) | 131 | 5 674 |
| Impôt sur le résultat | 4 924 | | | 15 | | | | 4 939 |
| Actifs financiers courants | 6 819 | | 94 | | 4 149 | | | 11 062 |
| TOTAL Actifs courants | 67 820 | (243) | (78) | 6 219 | 4 149 | (321) | 131 | 77 677 |

La variation de la Trésorerie Nette s'établit comme suit :

| | Clôture | Ouverture |
|---|---------------|--------------|
| Disponibilités | 8 631 | 4 325 |
| Autres équivalents de trésorerie nets | 2 432 | 2 494 |
| - Concours bancaires | (34) | (2 399) |
| Total | 11 029 | 4 420 |
| Variation de la Trésorerie Nette | 6 609 | |

4.11 Autres actifs non courants

| | Ouverture | Clôture |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Comptes courants débiteurs | 398 | 354 |
| Autres actifs non courants | 398 | 354 |

4.12 Actifs et Passif destinés à être cédés

| | Ouverture | Variation Juste Valeur | Cessions | Autres mouvements | Clôture |
|-----------------------|-----------|---------------------------|----------|----------------------|---------|
| Sinters Canada | | | | | |
| Actifs | | | | 560 | 560 |
| Passifs | | | | 706 | 706 |

ECA Sinters a proposé en décembre 2008 au Management de sa filiale canadienne ECA Sinters Canada de reprendre le capital de la filiale. A ce jour des négociations sont en cours.

4.13 Ventilation des impôts différés

| | 31/12/2007 | Charges / Produits de l'exercice | Sortie | Imputation en capitaux propres | Variation change périmètre et autre | 31/12/2008 |
|--------------------------------------|--------------|--|--------------|--------------------------------------|--|----------------|
| Différences temporelles | | | | | | |
| - Retraites & prestations assimilées | (339) | (45) | (109) | | 3 | (490) |
| - R&D (1) | 3 945 | 619 | | | | 4 564 |
| - Déficits reportables | (372) | 577 | | | 37 | 242 |
| - Subvention | 344 | (268) | | | | 76 |
| - Crédit bail | 98 | 6 | | | | 104 |
| - Fonds de commerce | | (164) | | | | (164) |
| - Autres | 158 | (164) | | | (209) | (215) |
| Sous Total | 3 834 | 561 | (109) | 0 | (169) | 4 117 |
| Différences temporaires | (864) | (170) | | | 19 | (1 015) |
| Sous Total | (864) | (170) | 0 | 0 | 19 | (1 015) |
| Total | 2 970 | 391 | (109) | 0 | (150) | 3 102 |

4.14 Ventilation du chiffre d'affaires

| | 2008 | % | 2007 | % | 2006 | % |
|----------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 49 899 | 56% | 49 212 | 59% | 48 268 | 67% |
| Civil - Aéronautique | 38 666 | 44% | 33 641 | 41% | 24 057 | 33% |
| Total | 88 565 | 100% | 82 853 | 100% | 72 325 | 100% |

Le chiffre d'affaires publié le 16 février 2009 se montait à 89.238€. Le chiffre d'affaires de la société ECA Sinters Canada a été reclassé en activité destinée à être cédée.

4.15 Ventilation des achats consommés

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Achats matières 1ères & autres appro. | 15 712 | 12 641 | 14 460 |
| Variation stocks matières 1ères & autres appro. | 203 | (687) | (1 816) |
| Autres achats stockés | 15 218 | 14 722 | 14 050 |
| Achats de sous-traitance | 7 112 | 8 755 | 5 533 |
| Achats non stockés, Matériel et fournitures | 512 | 705 | 230 |
| Autres services extérieurs | 4 084 | 3 917 | 3 794 |
| Autres charges externes | 8 788 | 8 115 | 6 281 |
| Total Achats consommés | 51 629 | 48 168 | 42 532 |

4.16 Dotations nettes aux amortissements et provisions

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Reprise sur amortissements | | | |
| - immobilisations incorporelles | 0 | 128 | |
| Total reprises sur Amortissements | 0 | 128 | 0 |
| Reprises sur provisions | | | |
| - stocks et encours | 93 | 17 | 29 |
| - actifs circulants | 71 | 33 | 148 |
| - risques et charges | 604 | 574 | 1 288 |
| Total reprises sur provisions | 768 | 624 | 1 465 |
| Total Reprises aux amortissements et provisions | 768 | 752 | 1 465 |
| Dotations aux amortissements | | | |
| - immobilisations incorporelles | 1 630 | 1 300 | 637 |
| - immobilisations corporelles | 722 | 742 | 644 |
| - immobilisations leasing | 91 | 54 | 16 |
| * sous total dotations aux amortissements | 2 443 | 2 096 | 1 297 |
| Dotations aux provisions | | | |
| - stocks et encours | 429 | 529 | 543 |
| - actifs circulants | 210 | 158 | 133 |
| - risques et charges | 1 278 | 494 | 119 |
| * sous total dotations aux provisions | 1 917 | 1 181 | 795 |
| Total dotations aux amortissements et provisions | 4 360 | 3 277 | 2 092 |
| Total dotations nettes aux amortissements et provisions | 3 592 | 2 525 | 627 |

L'écart avec le montant au compte de résultat correspond aux dotations reclassées en frais de restructurations.

4.17 Analyse des charges et produits financiers

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|--------------|--------------|-------------|
| Revenus des autres créances et VMP | 45 | 48 | 42 |
| Gains de change | 465 | 163 | 85 |
| Produits nets sur cession de VMP | 182 | 144 | 285 |
| Autres produits financiers | 199 | 92 | 46 |
| Reprises sur prov. et amort. Financiers | 9 | 40 | |
| Juste valeur des instruments financiers | | | |
| Total produits financiers | 900 | 487 | 458 |
| Dotation aux prov. & amort. Financiers | 127 | 34 | 9 |
| Intérêts et charges financiers | 359 | 479 | 306 |
| Pertes de change | 876 | 343 | 88 |
| Charges nettes sur cession de VMP | 48 | 7 | 10 |
| Autres charges financières | | 70 | |
| Juste valeur des instruments financiers | | | 97 |
| Total charges financières | 1 410 | 933 | 510 |
| Résultat financier | (510) | (446) | (52) |

Les gains et pertes de change ont été élevés cette année. ECA a subi du fait de sa filiale anglaise (ECA Csp) le plein impact de la chute brutale de la Livre Sterling.

4.18 Analyse des autres produits et charges opérationnels

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion (sur créance) | 124 | 29 | 516 |
| Produits de cession d'éléments d'actif (1) | 1 633 | 77 | 2 536 |
| Reprise prov. pour risques et charges except. | 258 | 14 | 65 |
| Autres produits exceptionnels | 36 | 158 | |
| Total autres produits opérationnels | 2 051 | 278 | 3 117 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 266 | 225 | 606 |
| VNC des éléments d'actif cédés (2) | 405 | 15 | 1 860 |
| Dotation prov. pour risques et charges except. | 446 | 295 | 117 |
| Autres charges exceptionnelles | 19 | 4 | |
| Total charges opérationnelles | 1 136 | 539 | 2 583 |
| Total net | 915 | (261) | 534 |

(1) (2) Il s'agit du produit de la vente des titres Bertin et de leur valeur nette comptable.

4.19 Ventilation de l'impôt sur les résultats

Décomposition de l'impôt :

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|------------------|--------------|------------|--------------|
| Impôts exigibles | 1 290 | 293 | 1 957 |
| Impôts différés | 391 | 639 | (379) |
| Total | 1 681 | 932 | 1 578 |

Analyse de l'impôt :

| | Base | Impôt | Résultat net |
|---|--------------|----------------|--------------|
| Résultats taxés taux normal | 2 209 | (736) | 1 473 |
| Résultats taxés à l'étranger | 2 875 | (1 108) | 1 767 |
| Autres résultats non taxables (1) | 1 096 | | 1 096 |
| CIR | 1 610 | | 1 610 |
| Résultats taxés taux réduit | 182 | (27) | 155 |
| Résultat mis en équivalence & activités destinés à être cédés | (32) | | (32) |
| Autres crédits d'impôts | | 190 | 190 |
| | 7 940 | (1 681) | 6 259 |

(1) dont plus value Bertin (1.160 K€) ; le reste étant des charges non déductibles

4.20 Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options de souscription d'actions au profit de certains salariés.

Les résultats par action se présentent comme suit :

| | Index | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|---------------------|-----------|-----------|-----------|
| Numérateur (en k€) | | | | |
| résultat net part du groupe | (a) | 6 172 | 6 455 | 6 337 |
| Dénominateur (en titres) | | | | |
| nombre total de titres | (b) | 6 289 181 | 6 242 013 | 6 083 915 |
| nombre de titres en autocontrôle | (c) | 11 639 | 1 294 | 2 481 |
| nombre de titres hors autocontrôle | (d) = (b-c) | 6 277 542 | 6 240 719 | 6 081 434 |
| nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle) | (d') | 6 242 428 | 6 148 495 | 5 746 296 |
| actions ordinaires potentielles dilutives : | | | | |
| effet dilutif des options de souscription d'actions | (e) | 0 | 6 294 | 6 429 |
| nombre moyen pondéré de titres après dilution | (f) = (d'+e) | 6 242 428 | 6 154 789 | 5 752 725 |
| Ratio | | | | |
| résultat par action de base : bénéfice / (perte) | (g) = (a*1000)/(d') | 0,99 | 1,05 | 1,10 |
| résultat par action dilué : bénéfice / (perte) | (h) = (a*1000)/(f) | 0,99 | 1,05 | 1,10 |

4.21 Dividendes proposés et votés

| (en k€) | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|-------|-------|-------|
| Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale | | | |
| Dividendes sur les actions | | 3 245 | 3 041 |
| Dividende net par action (en euros) | 0,60 | 0,52 | 0,50 |
| Décidés et payés dans l'année | | | |
| Dividendes sur les actions | 3 018 | 1 041 | 2 400 |

4.22 Capitaux propres

Le capital social d'ECA s'élève à 3.145 K€ est composé de 6.289.182 actions de valeur nominale 0,50 €.

Le Groupe gère son capital, dans le cadre des autorisations qui lui sont conférées par les assemblées, avec pour objectif l'optimisation de la rentabilité et du risque du capital investi par ses actionnaires, l'adéquation et la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à moyen terme.

Le principal paramètre de cette gestion est le maintien d'une qualité de crédit de bon niveau, lui permettant de souscrire des engagements commerciaux dans des conditions compétitives, de disposer d'un accès aux marchés financiers à un coût optimisé et de disposer d'une flexibilité financière suffisante pour être à même d'assurer son développement.

Par ailleurs, le Groupe apprécie la pertinence de ses projets d'acquisition ou d'investissement non seulement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte des paramètres indiqués précédemment et des éventuelles opportunités et contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé est le suivant :

| | 2 008 | 2 007 | 2 006 |
|--|---------------|--------------|---------------|
| Capitaux propres | 47 400 | 45 817 | 39 278 |
| Trésorerie | 11 062 | 6 819 | 10 834 |
| Endettement net | 7 293 | 10 697 | 9 814 |
| Taux d'endettement (trésorerie nette / Capitaux propres) | -7,95% | 8,46% | -2,60% |

5- GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés française du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la livre Sterling.

| en k€ | GBP | USD |
|------------------------------|------------|--------------|
| Actifs | 1 675 | 8 444 |
| Passifs | 1 239 | 4 036 |
| Position nette avant gestion | 436 | 4 408 |
| Positions hors bilan | | |
| Position nette après gestion | 436 | 4 408 |

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

| En K€ | JJ à 1 an | 1 an à 5 ans | Au-delà | Total |
|------------------------------|-----------|--------------|---------|---------|
| Passifs financiers | 1 978 | 3 103 | 0 | 5 081 |
| Actifs financiers | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Position nette avant gestion | 1 978 | 3 103 | 0 | 5 081 |
| Couverture de taux, avances | (677) | (1 119) | 0 | (1 796) |
| Position nette après gestion | 1 301 | 1 984 | 0 | 3 285 |

Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Par ailleurs, ECA a signé en juillet 2008 avec son pool bancaire une convention de crédit d'un montant global de 20 M€ dont 5 M€ pour financer son BFR. La société n'a pas encore utilisé cette ligne de crédit.

Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

| Caractéristiques des emprunts | Taux | Montant Initial | Echéance | Existence de couverture |
|-------------------------------|------------------------------|-----------------|--|-------------------------|
| Fortis (1) | EURIBOR 3 mois + 0.90% | 3 000 000 € | 20 trimestrialités à partir de juillet 2006 | Couverture de taux |
| GIAC (2) | EURIBOR 3 mois + 0.35% | 1 600 000 € | 20 trimestrialités à partir de mars 2007 | non |

(1) ECA a souscrit une couverture de taux pour un taux fixe de 4,58%

(2) Ce prêt est exigible immédiatement en cas de diminution importante de la situation nette ou de l'actif immobilisé de la Société (classe 2 du PCG).

Les soldes de ces deux prêts sont respectivement de 1.500 K€ et de 960 K€ au 31 décembre 2008.

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Risque de taux – Covenants financiers

Au 31 décembre 2008, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (7.293 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (11.062€) est négatif et s'établit à -3.769 K€.

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier,

avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

Risques sur actions

| en k€ | Portefeuille d'actions |
|------------------------|------------------------|
| Position à l'actif | 206 |
| Hors bilan | |
| Position nette globale | 206 |

Ces titres, tous cotés sur le compartiment A d'euronext Paris, sont évalués à la juste valeur (IAS39), été reclassé en autres actifs financiers

6- INFORMATIONS SECTORIELLES

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Chiffre d'affaires 2008

| | France | % | Export | % | Total | % |
|----------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 23 999 | 54,1% | 25 900 | 58,6% | 49 899 | 56,3% |
| Civil - Aéronautique | 20 398 | 45,9% | 18 263 | 41,4% | 38 661 | 43,7% |
| Total | 44 397 | 100% | 44 163 | 100% | 88 560 | 100% |
| | 50,1% | | 49,9% | | | |

Chiffre d'affaires 2007

| | France | % | Export | % | Total | % |
|----------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 21 226 | 50,5% | 27 986 | 68,6% | 49 212 | 59,4% |
| Civil - Aéronautique | 20 824 | 49,5% | 12 817 | 31,4% | 33 641 | 40,6% |
| Total | 42 050 | 100% | 40 803 | 100% | 82 853 | 100% |
| | 50,8% | | 49,2% | | | |

Résultat opérationnel Courant

| | 2008 | % | 2007 | % | 2006 | % |
|----------------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| Défense - Robotique | 5 338 | 57% (3) | 5 094 | 64% (1) | 5 523 | 69% |
| Civil - Aéronautique | 4 006 | 43% | 2 923 | 36% (2) | 2 483 | 31% |
| Total | 9 345 | 100% | 8 017 | 100% | 8 005 | 100% |

(1) Dont ROP des entrées de périmètre : 541K€

(2) Dont ROP des entrées de périmètre : 1 495 K€, obtenu après Ecart d'acquisition de 2 301K€

(3) Dont écart d'acquisition Sindel : 1.000 K€

Actifs immobilisés au 31 décembre 2008

| | Défense / Robotique | Civil / Aéronautique | Total |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles nettes | 10 277 | 5 737 | 16 014 |
| Ecart d'acquisition | 7 903 | 942 | 8 845 |
| Immobilisations corporelles nettes | 5 313 | 970 | 6 283 |
| Immobilisations financières nettes | 840 | 157 | 997 |
| Total | 24 333 | 7 806 | 32 139 |

Actifs immobilisés au 31 décembre 2007

| | Défense / Robotique | Civil / Aéronautique | Total |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles nettes | 9 054 | 5 150 | 14 203 |
| Ecart d'acquisition | 7 903 | 942,296 | 8 845 |
| Immobilisations corporelles nettes | 5 396 | 767 | 6 164 |
| Immobilisations financières nettes | 1 494 | 134 | 1 628 |
| Total | 23 847 | 6 994 | 30 840 |

Actifs courants au 31 décembre 2008

| | Défense / Robotique | Civil / Aéronautique | Total |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Stocks et en-cours | 7 123 | 4 558 | 11 681 |
| Créances clients | 24 424 | 19 897 | 44 321 |
| Total | 31 547 | 24 455 | 56 002 |

Actifs courants au 31 décembre 2007

| | Défense / Robotique | Civil / Aéronautique | Total |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Stocks et en-cours | 6 965 | 4 204 | 11 169 |
| Créances clients | 26 853 | 13 674 | 40 526 |
| Total | 33 818 | 17 878 | 51 695 |

Compte tenu des fournisseurs communs aux deux activités, la notion de passif sectoriel n'est pas significative.

Deuxième niveau d'information sectorielle - zones géographiques export

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2008

| | Europe | % | Amérique | % | Asie | % | Moyen-orient | % | Afrique | % | Total | |
|----------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 9 868 | 66% | 2 678 | 23% | 8 007 | 71% | 4 673 | 91% | 674 | 67% | 25 900 | 59% |
| Civil - Aéronautique | 5 189 | 34% | 9 014 | 77% | 3 275 | 29% | 446 | 9% | 339 | 33% | 18 263 | 41% |
| Total | 15 057 | 100% | 11 692 | 100% | 11 282 | 100% | 5 119 | 100% | 1 013 | 100% | 44 163 | 100% |
| | 34% | | 26% | | 26% | | 12% | | 2% | | 100% | |

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2007

| | Europe | % | Amérique | % | Asie | % | Moyen-orient | % | Afrique | % | Total | |
|----------------------|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|---------------|-------------|--------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 9 294 | 76% | 1 323 | 29% | 6 098 | 76% | 6 873 | 62% | 4 398 | 88% | 27 986 | 69% |
| Civil - Aéronautique | 2 918 | 24% | 3 168 | 71% | 1 887 | 24% | 4 237 | 38% | 607 | 12% | 12 817 | 31% |
| Total | 12 212 | 100% | 4 491 | 100% | 7 985 | 100% | 11 110 | 100% | 5 005 | 100% | 40 803 | 100% |
| | 30% | | 11% | | 20% | | 27% | | 12% | | 100% | |

7- AUTRES NOTES

7.1 Engagements hors bilan

7.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Cautions et garantie de marché | 12 993 | 13 547 | 10 424 |
| Effets escomptés non échus | 0 | | |
| Nantissements, hypothèques et sûretés inclus | 0 | | |
| Avais, cautions et garanties donnés | 3 000 | 80 | 80 |
| Opérations à terme sur devises | 0 | | |
| Total | 15 993 | 13 627 | 10 504 |

Par ailleurs, l'engagement du droit individuel à la formation dans le groupe se monte à 35.899 heures.

L'engagement locatif se monte à 4.678 K€ au niveau du groupe. Par ailleurs l'engagement de crédit bail immobilier se monte à 2.142 K€. Sa valeur résiduelle se monte à 625 K€.

7.1.2 Engagements complexes

Néant

7.1.3 Engagements reçus

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Cautions et garantie de marché | 12 887 | 13 547 | 10 424 |
| Effets escomptés non échus | 0 | | |
| Nantissements, hypothèques et sûretés inclus | 0 | | |
| Avais, cautions et garanties Reçus | 0 | 80 | 80 |
| Opérations à terme sur devises | 0 | | |
| Total | 12 887 | 13 627 | 10 504 |

* Il s'agit principalement de cautions relatives aux restitutions d'acomptes et aux garanties de bonne fin.

7.1.4 Nantissements, garanties et sûretés

Au 31 décembre 2008, il subsiste le nantissement du fonds de commerce au profit du GIAC.

Nantissement des titres :

| Titres de participation | Date de départ Du nantissement | Date de fin du nantissement | Nombre d'actions nanties % du capital nanti |
|-------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--|
| ECA EN | Avril 2006 | Avril 2011 | 53 182 27,27% |

7.2 Instruments financiers

Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change si nécessaire.

7.3. Actionnariat

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante à la date de rédaction du document :

| | Actions | % | Droits de vote (1) | % |
|-------------------|------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| Finuchem | 2 882 790 | 45,84% | 5 408 532 | 57,59% |
| SH CNAi (2) | 490 000 | 7,79% | 980 000 | 10,44% |
| Delta Lloyd | 546 804 | 8,69% | 546 804 | 5,82% |
| Auto détention | 4 611 | 0,07% | n/a | |
| Divers nominatifs | 97 064 | 1,54% | 187 962 | 2,00% |
| Public | 2 267 913 | 36,06% | 2 267 913 | 24,15% |
| Total | 6 289 182 | 100% | 9 391 211 | 100% |

(1) un droits de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

(2) Finuchem détient 91,6% de SH CNAi

Evolution du capital :

| | Nombre cumulé d'action | Montant du capital en euros |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Capital au 31/12/2004 * | 4 901 076 | 2 450 538 |
| Capital au 31/12/2005 | 4 901 076 | 2 450 538 |
| Capital au 31/12/2006 | 6 083 916 | 3 041 958 |
| Capital au 31/12/2007 | 6 242 013 | 3 121 007 |
| Capital au 30/06/2008 | 6 265 411 | 3 132 706 |
| Capital au 31/12/2008 | 6 289 182 | 3 144 591 |

* modification de la valeur nominale et augmentation de capital

7.4. Achat par l'émetteur de ses propres actions

Les achats d'actions intervenus entre le 17 juin 2008 dans le cadre de l'autorisation du 17 juin 2008 et la date de clôture de l'exercice portent sur 48.550 actions acquises sur le marché à un cours moyen de 9.48€.

Au 31 décembre 2008, ECA détient 11.639 actions propres valorisées au coût d'achat de 85.709,76€ au bilan, soit 7.36 € par action en moyenne.

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- (i) de régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- (ii) d'intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- (iii) d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en déduction du poste « Capitaux propres ».

7.5 Effectif

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|----------------------|------------|------------|------------|
| Ingénieurs et cadres | 294 | 293 | 289 |
| Techniciens | 128 | 142 | 139 |
| Administratifs | 88 | 86 | 93 |
| Ouvriers | 70 | 68 | 79 |
| Total | 580 | 589 | 600 |

7.6 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence.

Les mandataires ont perçu une rémunération versée par la société et ses filiales à hauteur de 85 K€

7.7. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société FINUCHEM qui détient 45,84% du capital de la Société directement et 7,79% via sa filiale SH CNAI. Le reliquat, soit 46,37% du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

| Compte de résultat 2008 | Finuchem (1) | Famaguan (2) |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'Affaires | 100 | |
| Autres produits | 11 | |
| Achats | 227 | |
| Management fees | 687 | 76 |
| Autres Charges | 194 | |
| Produits financiers | | |
| Charges financières | | |
| +/- val cessions | | |

| Bilan 2008 - Actif | Finuchem (1) | Famaguan (2) |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Immo corporelles & Incorporelles | 23 | |
| Titres de participation | | |
| Créances rattachées à des participations | | |
| Autres immobilisations financières (Prêts) | | |
| Clients | 184 | |
| Débiteurs divers | 14 | |
| C/C Débiteur | | |
| Intérêts des C/C | | |
| Charges constatées d'avance | | |
| Autres créances | | |

| Bilan 2008 - Passif | Finuchem (1) | Famaguan (2) |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dettes Financières à LT | | |
| Fournisseurs | 474 | |

(1) filiales du groupe Finuchem (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

(2) holding de M. Guillaume, Président Directeur Général jusqu'au 6 mai 2008

7.8. Effort de recherche et de développement

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Projets ayant bénéficié d'une aide | 2 909 | 2 235 | 1 211 |
| Recherche s/ contrats d'études amont | 326 | 1 130 | 2 305 |
| Autofinancement - nouveaux produits | 1 487 | 1 600 | 1 635 |
| Développements sur contrats clients | 6 233 | 7 018 | 5 573 |
| Dépôts et entretien des brevets | 43 | 81 | 95 |
| Veille Technologique | 146 | 196 | 150 |
| Total | 11 144 | 12 260 | 10 969 |
| dont production immobilisée (frais de développement) | 3 072 | 2 388 | 1 360 |

7.9. Faits exceptionnels et litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

7.10 Evènements postérieurs

Il n'existe pas d'évènements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1 de l'annexe concernant le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice consistant à constater directement en capitaux propres (méthode du SORIE) les écarts actuariels déterminés lors de l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte particulier de la crise actuelle qui induit une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Ecart d'acquisition, frais de développement et actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement décrites en note 2.5.1 de l'annexe.
- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des frais de développement et des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises selon les modalités décrites en notes 2.5.1, 2.5.2 et 2.5.7 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la direction du groupe des hypothèses retenues pour déterminer les prévisions actualisées de flux de trésorerie présentant par nature un caractère incertain.

Contrats à long terme

- Les résultats sur les contrats à long terme sont constatés à l'avancement selon les modalités décrites dans la note 2.5.9 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Changement de méthode

- Votre société a procédé à un changement de méthode de la provision pour engagement de retraite décrit dans les notes 2.1 et 4.2 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement de méthode comptable et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification prévue par la loi des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

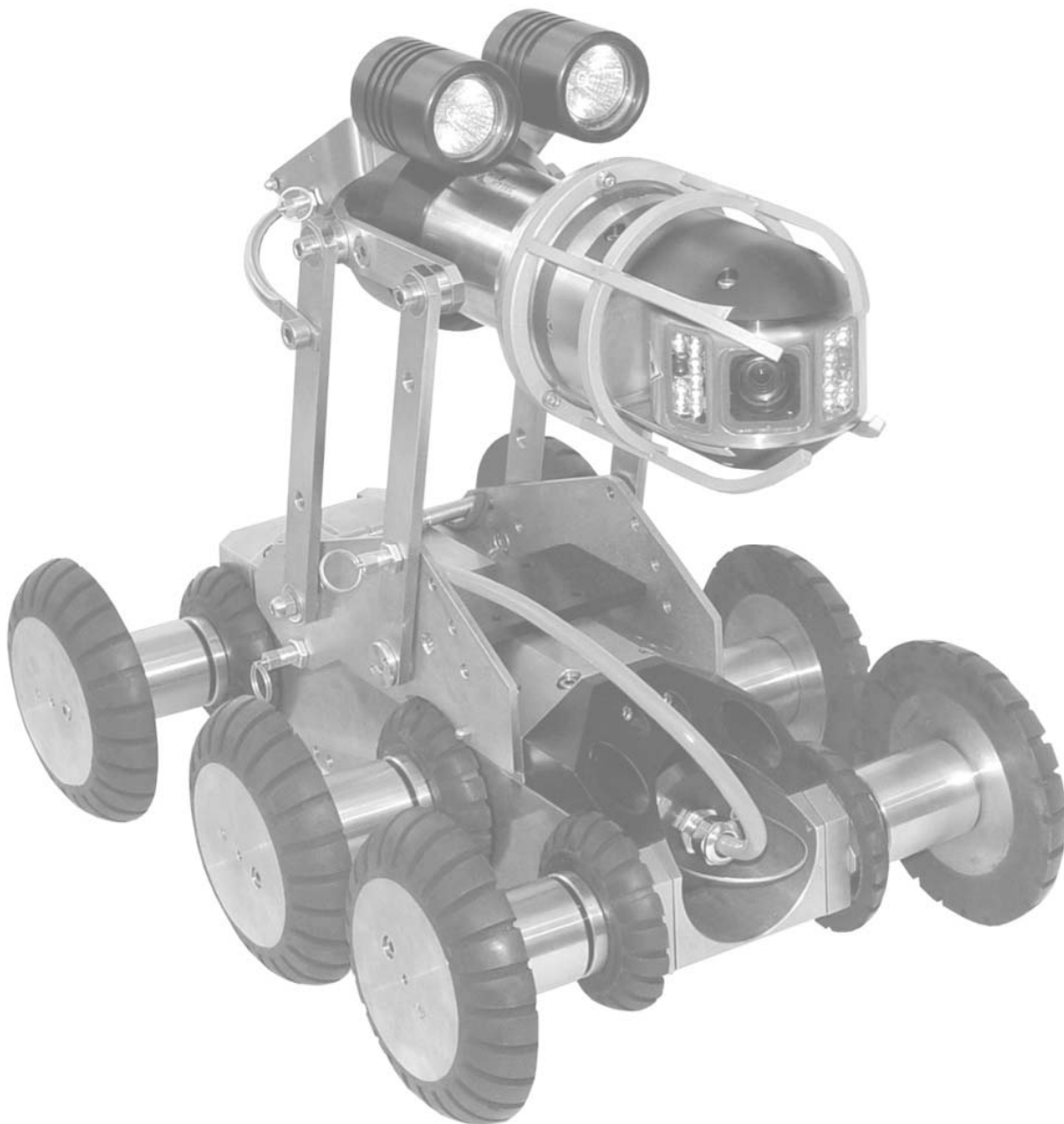
Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes

ABPR ILE DE FRANCE
Jean-François Noël

MAZARS
Patrick Zirah



comptes sociaux 2008



comptes sociaux 2008

Bilan Actif

| K€ | Notes | MONTANTS BRUTS | AMORT. & PROVISIONS | MONTANTS NETS 2008 | MONTANTS NETS 2007 | MONTANTS NETS 2006 |
|--------------------------------------|---------|-------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capital souscrit non appelé | | | | | | |
| Frais d'établissement | | | | | | |
| Frais de recherche et développement | | | | | | |
| Concessions, brevets, ... | 2.1/3.1 | 135 | 97 | 38 | 30 | 30 |
| Fonds commerciaux | 2.1/3.1 | 1 167 | 177 | 990 | 1 557 | 1 557 |
| Autres immobilisations incorporelles | 2.1/3.1 | 905 | 890 | 15 | 30 | 17 |
| Immobilisations incorporelles | | 2 208 | 1 164 | 1 044 | 1 618 | 1 605 |
| Terrains | 2.2/3.1 | 166 | | 166 | 166 | 166 |
| Constructions | 2.2/3.1 | 3 742 | 2 724 | 1 018 | 1 145 | 1 290 |
| Installations techniques | 2.2/3.1 | 2 687 | 2 344 | 343 | 168 | 183 |
| Autres immobilisations corporelles | 2.2/3.1 | 1 293 | 1 055 | 238 | 157 | 145 |
| Immobilisations en cours | 2.2/3.1 | 390 | | 390 | | 9 |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| Immobilisations corporelles | | 8 278 | 6 123 | 2 156 | 1 636 | 1 793 |
| Titres de participation | 2.3/3.1 | 18 965 | 8 | 18 958 | 20 764 | 20 438 |
| Créances ratt. part. | | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | | |
| Prêts | 2.3/3.1 | 234 | | 234 | 296 | 307 |
| Immobilisations financières | | 19 199 | 8 | 19 191 | 21 060 | 20 744 |
| ACTIF IMMOBILISE | | 29 685 | 7 294 | 22 391 | 24 313 | 24 142 |
| Stocks Matières Premières | 2.5 | 3 642 | 1 414 | 2 228 | 1 683 | 1 801 |
| Stocks d'encours | 2.5 | 1 603 | 48 | 1 555 | 1 110 | 1 436 |
| Stocks de pdts interm.& finis | 2.5 | 2 289 | 976 | 1 313 | 1 342 | 1 641 |
| Stocks de marchandises | | | | | 59 | 75 |
| Stocks | | 7 534 | 2 438 | 5 096 | 4 194 | 4 952 |
| Avances et acomptes versés | 2.6/3.2 | 1 630 | | 1 630 | 685 | 1 889 |
| Clients et comptes rattachés | 2.6/3.2 | 19 384 | 99 | 19 285 | 18 137 | 19 176 |
| Autres créances | 2.6/3.2 | 17 890 | 144 | 17 745 | 14 805 | 13 417 |
| Créances d'exploitation | | 38 904 | 243 | 38 661 | 33 628 | 34 482 |
| Valeurs mobilières | 2.8/3.3 | 2 115 | 124 | 1 992 | 2 241 | 5 239 |
| VMP / Actions propres | 2.8/3.3 | 86 | | 86 | 16 | 35 |
| Disponibilités | | 4 398 | | 4 398 | 771 | 1 239 |
| Trésorerie | | 6 599 | 124 | 6 476 | 3 027 | 6 513 |
| ACTIF CIRCULANT | | 53 037 | 2 804 | 50 233 | 40 850 | 45 947 |
| Charges constatées d'avance | 3.2 | 163 | | 163 | 161 | 128 |
| Ecart de conversion actif | | 121 | | 121 | 27 | 0 |
| Comptes de régularisation | | 284 | | 284 | 188 | 129 |
| TOTAL ACTIF | | 83 006 | 10 099 | 72 907 | 65 350 | 70 218 |

Bilan Passif

| K€ | Notes | 2008 | 2007 | 2006 |
|------------------------------------|-------|---------------|---------------|---------------|
| Capital | 3.4 | 3 145 | 3 121 | 3 042 |
| Primes | 3.4 | 18 310 | 17 863 | 15 876 |
| Réserve légale | 3.4 | 312 | 304 | 304 |
| Réserves réglementées | | 0 | 0 | 0 |
| Autres réserves | 3.4 | 2 279 | 2 279 | 2 279 |
| Report à nouveau | 3.4 | 8 418 | 8 627 | 7 580 |
| Provisions réglementées | | 0 | 0 | 0 |
| Subventions | | 0 | 0 | 0 |
| Capital et réserves | | 32 463 | 32 194 | 29 081 |
| Résultat de l'exercice | | 6 287 | 3 044 | 4 088 |
| CAPITAUX PROPRES | | 38 751 | 35 238 | 33 170 |
| Autres Fonds Propres | 3.5 | 2 426 | 2 946 | 2 624 |
| Provision pour risques | 3.6 | 845 | 498 | 941 |
| Provision pour charges | 3.6 | 119 | 82 | 75 |
| Total Provisions | | 965 | 580 | 1 016 |
| Emprunts auprès établ. de crédit | 3.7 | 2 460 | 3 380 | 4 300 |
| Dettes financières diverses | 3.7 | 2 170 | 1 826 | 1 788 |
| Concours bancaires courants | 3.7 | 2 | 2 | 2 |
| Total ICNE | 3.7 | 50 | 47 | 49 |
| Total dettes financières | | 4 682 | 5 255 | 6 139 |
| Fournisseurs | 3.7 | 8 285 | 4 425 | 7 276 |
| Avances et acomptes reçus / com. | 3.7 | 10 891 | 10 353 | 14 409 |
| Dettes sociales | 3.7 | 2 895 | 1 900 | 2 400 |
| Dettes fiscales | 3.7 | 315 | 327 | 216 |
| Autres dettes | 3.7 | 2 470 | 3 496 | 2 326 |
| Total dettes d'exploitation | | 24 855 | 20 501 | 26 626 |
| Produits constatés d'avance | 3.7 | 1 202 | 829 | 603 |
| Ecart de conversion passif | | 26 | 0 | 40 |
| TOTAL PASSIF | | 72 907 | 65 350 | 70 218 |

Compte de résultat

| K€ | Notes | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|-------|---------------|---------------|---------------|
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 3.8 | 34 480 | 27 707 | 32 908 |
| Production stockée | 3.9 | (455) | (584) | (1 539) |
| Production immobilisée | 3.9 | 390 | 0 | 0 |
| Subventions d'exploitation | 2.11 | 1 287 | 505 | 478 |
| Reprises amort. et prov. d'exploitation | | 92 | 503 | 1 056 |
| Autres produits d'exploitation | | 205 | 188 | 145 |
| Transfert de charges d'exploitation | 3.10 | 414 | 733 | 3 085 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | | 36 414 | 29 052 | 36 133 |
| Achats matières 1ères & autres appro. | | 3 856 | 2 138 | 1 955 |
| Variation stocks matières 1ères & aut. appro. | 3.9 | (241) | (68) | 440 |
| Achats de sous-traitance | | 11 482 | 11 140 | 15 111 |
| Achats non stockés, Matériel et fournitures | | 215 | 235 | 268 |
| Autres services extérieurs | | 1 303 | 1 164 | 1 462 |
| Autres achats et charges externes | | 3 444 | 2 622 | 2 559 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | 898 | 818 | 908 |
| Rémunération du personnel | | 7 318 | 6 634 | 6 549 |
| Charges sociales | | 3 869 | 3 197 | 3 112 |
| Dotations amort. et prov. d'exploit. | | 976 | 675 | 477 |
| Autres charges d'exploitation | | 45 | 82 | 76 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | | 33 166 | 28 638 | 32 915 |
| TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION | | 3 248 | 415 | 3 218 |
| Dividendes reçus des sociétés intégrées | 3.12 | 254 | 682 | 733 |
| Revenus des autres créances et VMP | 3.12 | 24 | 30 | 25 |
| Gains de change | 3.12 | 92 | 74 | 29 |
| Produits nets sur cession de VMP | 3.12 | 169 | 195 | 305 |
| Autres produits financiers | 3.12 | 2 219 | 460 | 183 |
| Reprises sur prov. et amort. financiers | 3.12 | 0 | 541 | 13 |
| Transfert de charges financières | | 0 | 33 | 52 |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | | 2 756 | 2 016 | 1 340 |

Compte de résultat (suite)

| k€ | Notes | 2008 | 2007 | 2006 |
|---|-------|--------------|--------------|--------------|
| Dotation aux prov. & amort. Financiers | 3.12 | 151 | 34 | 0 |
| Intérêts et charges financiers | 3.12 | 250 | 522 | 200 |
| Pertes de change | 3.12 | 529 | 28 | 75 |
| Charges nettes sur cession de VMP | 3.12 | 42 | 10 | 10 |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | | 971 | 594 | 285 |
| RESULTAT FINANCIER | | 1 785 | 1 422 | 1 054 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | | 5 033 | 1 837 | 4 273 |
| Produits de cession d'immo. corporelles | | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PROD. CESSION ELTS D'ACTIF | | 0 | 0 | 0 |
| Produits exceptionnels sur opérat° de gestion | 3.13 | 397 | 223 | 580 |
| Produits exceptionnels sur exerc. antérieurs | | 0 | 0 | 0 |
| Autres produits exceptionnels | 3.13 | 1 598 | 26 | 1 468 |
| Reprise provisions réglementées | | 0 | 0 | 0 |
| Reprise prov. pour risques & charges except. | 3.13 | 1 | 109 | 183 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | | 1 996 | 358 | 2 231 |
| VNC des immo. corporelles cédées | | 35 | 2 | 1 |
| TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES | | 35 | 2 | 1 |
| Charges exceptionnelles sur op. de gestion | 3.13 | 53 | 101 | 173 |
| Charges sur exercices antérieurs | | 0 | 0 | 0 |
| Autres charges exceptionnelles | 3.13 | 295 | 0 | 1 270 |
| Dotation prov. pour risques & charges except. | | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | | 382 | 103 | 1 444 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | | 1 614 | 255 | 787 |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS | | 6 647 | 2 091 | 5 059 |
| Participation | | 263 | 0 | 361 |
| Impôt sur les bénéfices | 4.9 | 96 | (953) | 610 |
| RESULTAT NET | | 6 287 | 3 044 | 4 088 |

Annexes aux données comptables sociales de la Société ECA

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2008

Les états financiers (bilan et compte de résultat) présentés ci avant sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de la période arrêtée au 31/12/2008 s'élève à 72.907 K€
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice net de 6.287 K€

- 1- Présentation des faits caractéristiques de l'exercice
 - 1.1 Fusion Eca Hytec
 - 1.2 Cession titres Bertin

- 2- Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et résultat sur contrats à long terme
 - 2.5. Stock et en-cours
 - 2.6. Créances et dettes
 - 2.7. Provisions sur créances
 - 2.8. Valeurs mobilières de placement
 - 2.9. Garantie
 - 2.10. Avances conditionnées
 - 2.11. Subventions d'exploitation

- 3- Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1. Variations des postes de l'actif immobilisé
 - 3.2. Créances
 - 3.3. Valeurs mobilières de placement
 - 3.4. Capitaux propres
 - 3.5. Autres fonds propres
 - 3.6. Provisions inscrites au bilan
 - 3.7. Dettes
 - 3.8. Chiffre d'affaires
 - 3.9. Variation des stocks
 - 3.10. Transfert de charges
 - 3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations
 - 3.12. Eléments concernant le résultat financier
 - 3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel
 - 3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- 4- Autres notes
 - 4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Identité des sociétés consolidantes
 - 4.3. Renseignements concernant les filiales et participations
 - 4.4. Engagements hors bilan
 - 4.5. Facteurs de risques
 - 4.6. Assurances
 - 4.7. Effectifs
 - 4.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
 - 4.9. Détail du compte Impôt sur les Sociétés
 - 4.10. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 4.11. Evénements postérieurs

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Fusion Eca Hytec

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 octobre 2008 et de décisions des Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés ECA et ECA HYTEC en date du 28 novembre 2008, la société ECA HYTEC a été absorbée par voie de fusion par la société ECA. Cette fusion a été effective au 1^{er} juillet 2008.

Le but et les motifs de la fusion par absorption de la société Eca Hytec par la société Eca a été de permettre les synergies techniques et commerciales dans le domaine de la robotique destinée aux applications nucléaires et pétrolières.

Cette fusion correspond par ailleurs à un souci de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie.

Pour réaliser cette opération de fusion il a été décidé par la Direction d'Eca et d'Eca Hytec d'utiliser les comptes arrêtés au 30 juin 2008.

Cette opération s'inscrivant dans le cadre d'une restructuration interne du groupe, les biens et droits composant le patrimoine de la société absorbée ont été apportés à la société Eca et donc inscrits en comptabilité selon leurs valeurs nettes comptables au 30 juin 2008.

L'incidence sur les comptes d'Eca est la suivante au moment de la fusion:

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Montant total de l'actif transmis : | 5.586 K€ |
| Montant du passif : | 1.715 K€ |
| | ----- |
| Soit un apport net de | 3.871€ détaillé ci-dessous |

| K€ | MONTANTS NETS au 30 juin 2008 | K€ | 30-juin-08 |
|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--------------|
| Immobilisations incorporelles | 124 | Autres Fonds Propres | 0 |
| Immobilisations corporelles | 349 | Total Provisions | 31 |
| Immobilisations financières | 2 | Total dettes financières | 226 |
| ACTIF IMMOBILISE | 475 | Total dettes d'exploitation | 1 452 |
| Stocks | 1 351 | Produits constatés d'avance | 6 |
| Créances d'exploitation | 2 886 | TOTAL PASSIF | 1 715 |
| Trésorerie | 839 | | |
| ACTIF CIRCULANT | 5 076 | | |
| Comptes de régularisation | 35 | | |
| TOTAL ACTIF | 5 586 | | |

L'intégration des comptes d'Hytec dans Eca au 30 juin se traduit de la manière suivante dans les comptes :

| | |
|---|----------|
| Situation nette reprise : | 3.870 |
| Annulation des titres de participation Hytec : | (1.425) |
| Reprise du mali technique de fusion Cofinadic : | (666) |
| | ----- |
| Solde : | 1.779 K€ |
| Augmentation de capital : | 12 K€ |
| Prime de fusion : | 236 K€ |
| Boni de fusion : | 1.531 K€ |

L'impact sur le Résultat du 2ème semestre 2008 d'Eca , de l'activité pure d'Hytec dans ses comptes, est détaillé ci-dessous

| K€ | 2ème sem 2008 |
|--------------------------------------|------------------|
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 3 764 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 4 215 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | 3 392 |
| TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION | 823 |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 59 |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 15 |
| RESULTAT FINANCIER | 44 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS | 867 |
| TOTAL PROD. CESSION ELTS D'ACTIF | 52 |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 53 |
| TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES | 35 |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 38 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 15 |
| RESULTAT AVANT IMPÔTS | 882 |
| IMPOT SUR LES SOCIETES | 294 |
| RESULTAT NET | 588 |

1.2. Cessions des titres Bertin

Les titres Bertin détenus par la société Eca à concurrence de 295 K€ ont été vendus au cours de l'exercice 2008.

Le prix de cession a été fixé à 1.516 K€ ce qui a permis de dégager une plus value nette de 1.221 K€.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

a - Frais de développement

La société a opté pour l'inscription en charges des frais de développement.

Le montant des frais de développement comptabilisés en charge au cours de l'exercice s'est élevé à la somme de 1.953 K€.

b - Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques spécifiques acquis par l'entreprise sont portés en «Autres immobilisations incorporelles» et sont amortis sur une durée qui ne peut excéder trois ans. Dans le cas où le prix du software ne peut être isolé du hardware, la valeur des logiciels est incluse dans le matériel informatique comptabilisé dans le poste «matériel de bureau et informatique» et amortie sur une durée équivalente aux matériels.

c- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent de diverses acquisitions ; ils ne sont plus amortis depuis l'exercice 2005 conformément à la dernière réglementation comptable sur les actifs. Leur évaluation à la clôture se fonde essentiellement sur l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités qui leurs sont attachées.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production le cas échéant. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

| | |
|---|------------|
| - Constructions : | 35 ans |
| - Installations : | 20 ans |
| - Agencements et aménagements des constructions : | 5 à 20 ans |
| - Matériel de transport : | 5 ans |
| - Matériels et outillages : | 4 à 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | 5 à 10 ans |
| - Mobilier : | 5 à 10 ans |

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée :

- pour les titres consolidés, sur la base de l'actualisation des perspectives de rentabilité,
- pour les titres non consolidés, sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés).

2.4. Modalités de prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat sur contrats partiellement exécutés à la clôture

2.4.1. Contrats à long terme

La méthode retenue par la société est la méthode dite à l'avancement. Cette méthode se caractérise par l'enregistrement du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux. Le taux d'avancement est déterminé par le rapport : Coût des travaux et services exécutés / Coût total estimé des travaux et des services.

L'ajustement du chiffre d'affaires en fonction de l'avancement des travaux se traduit par la comptabilisation de facture à établir ou de produits constatés d'avance.

Cette méthode est considérée comme préférentielle par le PCG 1999 car elle conduit à une meilleure information sur l'activité de la période et notamment du chiffre d'affaires. Elle est également préconisée par l'OEC dans son avis sur le rattachement des produits.

Par exception, dans certains cas où l'entreprise estime que les aléas techniques sont très importants et où le coût prévisionnel à fin d'affaires ne peut être déterminé de manière précise avec un niveau suffisant de sécurité, aucun profit n'est dégagé. Les produits dégagés à l'avancement sont normalement pris en compte dans la limite des coûts correspondants.

Les résultats à l'avancement et les provisions pour perte à terminaison sont déterminés sur la base d'estimations fiables de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels à fin d'affaire établies par les responsables de projet et revues par la direction.

Relèvent notamment de cette catégorie, les contrats à long terme suivants :

- Contrat à long terme comportant essentiellement des études :
Ils concernent les contrats d'études au forfait, l'assistance technique et les contrats système et information.
- Contrat à long terme comportant une phase d'étude et la livraison d'un matériel unique à fin d'affaire :
Ces affaires comprennent en général une phase d'étude relativement importante et la livraison d'un matériel unique au final.

Ces contrats portent sur la réalisation d'un ensemble de biens et/ou de services fréquemment complexes.

2.4.2. Contrats ne relevant pas de la catégorie des contrats à long terme

Il s'agit notamment des contrats suivants :

- Contrat comportant une phase d'adaptation aux besoins du client d'une technologie déjà maîtrisée et la livraison de lots successifs

Ces contrats concernent la fourniture de véhicules sous-marins (PAP) et certaines affaires d'automatismes industriels. Même si elles nécessitent, dans la majeure partie des cas, une phase d'adaptation aux besoins spécifiques du client, ces affaires reposent sur une base technologique connue avec un niveau raisonnable d'aléas. Le chiffre d'affaires et la marge sont pris en compte à la livraison de chaque lot. La phase d'adaptation est répartie sur chaque lot. Les approvisionnements et coûts internes de production correspondant aux lots non livrés sont comptabilisés en travaux en cours à la clôture de l'exercice.

- Contrat cadre de fournitures de pièces de rechange ou de matériels en série

Le chiffre d'affaires et la marge sont dégagés au fur et à mesure de la livraison du matériel. Les approvisionnements et coûts internes de production des matériels non livrés sont comptabilisés en travaux en cours.

La méthode retenue pour ces opérations est la méthode dite à l'achèvement.

2.4.3. Provisions pour pertes à terminaison

Quelle que soit la méthode de comptabilisation retenue (avancement ou achèvement), le résultat de l'exercice au cours duquel un contrat est devenu déficitaire doit comprendre l'intégralité de la perte du contrat (jusqu'à son terme).

Dans la méthode dite à l'avancement, la perte est constatée sous forme de provisions pour risques et charges après déduction de la perte déjà constatée dans les comptes.

Dans la méthode dite à l'achèvement, la perte est constatée sous forme de dépréciation des en-cours et de provision pour risques et charges si nécessaire.

2.5. Stocks et en-cours

a - Matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements

Les matières premières, fournitures diverses et autres approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat. Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères de rotation suivants :

- | | | |
|--|--------------|------|
| - Dernier mouvement enregistré en stock | > 30 mois : | 100% |
| - 18 mois < dernier mouvement enregistré | <= 30 mois : | 75% |
| - 12 mois < dernier mouvement enregistré | <= 18 mois : | 50% |
| - Dernier mouvement enregistré | <= 12 mois : | 0% |

Cette approche mathématique est complétée par une approche technico-commerciale qui consiste à ne pas déprécier les pièces de rechange des produits déminage et vissage lorsque ces derniers ont fait l'objet d'une offre commerciale lors des 24 derniers mois ou que la base installée rend probable leur mise sur le marché.

b - Produits intermédiaires et finis

Les produits intermédiaires et finis concernent essentiellement des reliquats sur affaires dont l'utilité économique est réelle ou l'utilisation au titre de nouvelles affaires est certaine. Les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production.

Compte tenu d'une production à cycle long, les règles de dépréciation sont établies selon les critères suivants :

| | | |
|--|--------------|------|
| - Dernier mouvement enregistré en stock | > 30 mois : | 100% |
| - 18 mois < dernier mouvement enregistré | <= 30 mois : | 75% |
| - 12 mois < dernier mouvement enregistré | <= 18 mois : | 50% |
| - Dernier mouvement enregistré | <= 12 mois : | 0% |

c - Valorisation des en-cours de production sur les contrats ne relevant pas des contrats long terme (cf § 2.4.2)

La valorisation des en-cours de production est soumise aux conventions suivantes :

- Détermination du coût de revient des affaires.

Le coût de revient des contrats comprend les coûts directs de production.

Les frais de structure sont exclus de la valorisation des travaux en-cours, de même que les coûts d'appel d'offre, frais de pré études et de chiffrage.

- Marge prévisionnelle à fin d'affaire et pertes à terminaison.

Lorsque la différence entre le prix de vente prévu au marché augmenté des révisions de prix connues et avenants en cours de négociation à la date d'arrêt et le coût prévisionnel du marché selon la définition des coûts précisée ci-dessus fait ressortir une marge négative, une provision pour perte est calculée. Cette provision est comptabilisée en provision pour dépréciation des en-cours à hauteur du prorata d'avancement et en provision pour risques pour le surplus.

2.6. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et créances en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écarts de conversion au bilan. Une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes le cas échéant sauf si les gains latents peuvent être imputés au titre de la conversion d'une même devise pour des opérations à termes voisins.

2.7. Provisions sur créances

Les créances douteuses, en particulier liées à la défaillance financière d'un client, sont provisionnées à 100 % de leur montant hors taxes sauf exception dûment justifiée dans l'annexe. Les risques sur les créances litigieuses sont appréciés en fonction des faits ou éléments de procédure connus à la date d'arrêt des comptes.

2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les titres cotés et non cotés, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

2.9. Garantie

Les coûts de garantie clairement identifiés font l'objet d'une provision correspondant aux coûts réels attendus. Les affaires sous garantie pour lesquels les coûts éventuels ne sont pas connus font l'objet d'une provision pour garantie générale égale à 1% du chiffre d'affaires correspondant, et cela compte tenu de l'expérience passée.

2.10. Avances conditionnées

Il s'agit des avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées au titre de programmes de recherche et développement. L'augmentation du poste résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution du poste constate soit le remboursement, soit l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) est inscrite en dettes financières. Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet est inscrit en « autres fonds propres » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %).

2.11. Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont comptabilisées dans un premier temps au passif en « Produits constatés d'avance ». Ils sont virés au compte de résultat en subventions proportionnellement aux dépenses réalisées sur le projet concerné.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Variation des postes de l'actif immobilisé

a - Valeurs brutes immobilisées

| K€ | Ouverture | Augment. | Diminut. | Fusion Hytec | Clôture |
|--|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Frais de développement | | | 146 | 146 | |
| Concessions, brevets, ... | 43 | | | 92 | 135 |
| Fonds commerciaux | 1 734 | | | (567) | 1 167 |
| Autres immobilisations incorporelles | 873 | 33 | | | 905 |
| Avances et acomptes | | | | | |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 650 | 33 | 146 | (330) | 2 208 |
| Terrains | 166 | | | | 166 |
| Constructions | 3 731 | 11 | | | 3 742 |
| Installations techniques | 1 692 | 47 | 66 | 1 014 | 2 687 |
| Autres immobilisations corporelles | 849 | 76 | | 368 | 1 293 |
| Immobilisations en cours | | 390 | | | 390 |
| Avances et acomptes | | | | | |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 438 | 524 | 66 | 1 382 | 8 278 |

(*) frais de développement Hytec entièrement amortis au 31/12/08 : (146 k€)

(**) mali technique de fusion : (666 K€) et Fonds de commerce Hytec acquis : 99 K€

(***) les immobilisations en cours concernent la fabrication d'outillage non terminés, ceux-ci seront amortis à leur date de mise en service.

| K€ | Ouverture | Acquisitions | Diminut. | Fusion Hytec | Clôture |
|--|---------------|--------------|------------|----------------|---------------|
| Titres de participation | 20 756 | 45 | 426 | (1 425) | 18 949 |
| Capital souscrit non appelé | | | | | |
| Créances ratt. à des part. consolidées | | | | | |
| Créances ratt. à des part. non conso. | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts | 296 | 6 | 70 | 2 | 234 |
| Autres immobilisations financières | 16 | | | | 16 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 21 067 | 51 | 496 | (1 423) | 19 199 |

(*) cession des titres Bertin (295 K€) ; clause de garantie de passif -titres ECA EN 131K€ ; Titres Hytec fusionnés : (1.425 K€)

b - Amortissements

| K€ | Ouverture | Dotations | Reprises | Fusion Hytec | Clôture |
|---|--------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Frais de recherche & Développement | | 7 | 146 | 139 | |
| Concessions, brevets, ... | 13 | 10 | | 74 | 97 |
| Fonds commerciaux | 177 | | | | 177 |
| Autres immobilisations incorporelles | 843 | 48 | | | 890 |
| AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 1 033 | 65 | 146 | 212 | 1 164 |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | 2 586 | 138 | | | 2 724 |
| Installations techniques | 1 524 | 97 | 32 | 754 | 2 344 |
| Autres immobilisations corporelles | 692 | 84 | | 280 | 1 055 |
| AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 4 802 | 318 | 32 | 1 034 | 6 123 |

c - Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

| K€ | Ouverture | Dotations | Reprises | Fusion Hytec | Clôture |
|---|-----------|-----------|----------|--------------|----------|
| Créances ratt. à des part. consolidées | | | | | |
| Créances ratt. à des part. non conso. | | | | | |
| Titres de participation | 8 | | | | 8 |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts | | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | | |
| TOTAL PROVISIONS IMMO. FINANCIERES | 8 | | | | 8 |

3.2. Créances

| K€ | - 1 an | + 1 an | Total | Produits à recevoir |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Créances ratt. à des participations consolidées | | | | |
| Dépôts et cautionnements versés | | 171 | 171 | |
| Avances et acomptes versés | 1 100 | 530 | 1 630 | |
| Fournisseurs avoirs à recevoir | 40 | | 40 | 0 |
| Clients et comptes rattachés * | 19 384 | | 19 384 | 10 735 |
| Personnel et comptes rattachés | 16 | | 16 | |
| Créances sociales | 4 | | 4 | 2 |
| Créances fiscales | 4 676 | | 4 676 | |
| TVA | 1 670 | | 1 670 | |
| Comptes courants débiteurs | | 10 156 | 10 156 | 573 |
| Créance sur cessions d'immo | | | | |
| Débiteurs divers | 1 302 | | 1 302 | 150 |
| Avances sur notes de frais | 26 | | 26 | |
| Charges constatées d'avance | 163 | | 163 | |
| TOTAL GENERAL | 28 381 | 10 857 | 39 238 | 11 461 |

* Dont facture à établir (10 735 K€) liée à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement

Les charges constatées d'avance se ventilent comme suit :

| k€ | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Entretien et maintenance | 96 | 81 |
| Location du bâtiment et charges | 43 | 39 |
| Location de matériel | 5 | 9 |
| Achats de matières | | 11 |
| Autres | 10 | 9 |
| Annonces, insertions | 5 | |
| Sous-traitance | | 12 |
| Frais sur cautions | 3 | |
| | 163 | 161 |

3.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé de la manière suivante :

| K€ | 2008 | 2007 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| SICAV monétaires | 1 770 | 2 101 |
| Titres cotés en bourse | 345 | 206 |
| Titres en auto-contrôle | 86 | 16 |
| Total valeur comptable | 2 201 | 2 323 |
| Total valeur d'inventaire | 2 091 | |

| | | |
|--|-------|------|
| Soit une plus / moins value nette latente de | (109) | (56) |
| Dont plus values latentes | 14 | 11 |
| Dont moins values latentes | 124 | 67 |

La provision pour dépréciation sur les titres cotés en bourse pour le montant des moins values latentes constatées au 31/12/08 s'élève à 124 K€.

3.4. Capitaux propres

Le capital social est composé de 6 289 182 actions de valeur nominale 0,50 €.

Les mouvements affectant la situation nette sont les suivants :

| K€ | A nouveau Balance | Résultat de l'exercice | Affectation du résultat | Stocks options | Fusion Hytec | Distrib de Dividendes | Solde balance |
|------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------|-----------------|--------------------------|------------------|
| Capital | 3 121 | | | 1 | 12 | 11 | 3 145 |
| Primes | 17 863 | | | 19 | 207 | 221 | 18 310 |
| Réserves légales | 304 | | 8 | | | | 312 |
| Autres réserves | 2 279 | | | | | | 2 279 |
| Report à nouveau | 8 627 | | 3 036 | | | (3 245) | 8 418 |
| Résultat N-1 | 3 044 | | (3 044) | | | | |
| Résultat de l'exercice | | 6 287 | | | | | 6 287 |
| TOTAL | 35 238 | 6 287 | | 20 | 219 | (3 014) | 38 751 |

L'augmentation de capital est liée d'une part, à l'émission d'actions nouvelles, à la levée d'options de souscription et à l'échange de titres Eca Hytec suite à l'absorption de la société par Eca.

Le total d'actions nouvelles s'élève à 47.169.

L'Assemblée Générale du 17/06/2008 de la société Eca a décidé le détachement d'un dividende optionnel en titres ou en espèces. Chaque actionnaire a eu la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende net afférent à l'ensemble des titres dont il était propriétaire. Cette opération s'est concrétisée par l'émission de 21.398 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 11 K€.

Les titres détenus par les actionnaires minoritaires d'Eca Hytec ont été échangés suite à la fusion absorption, à concurrence d'une parité de 2 actions Eca Hytec contre 11 actions Eca. Cela a contribué à une augmentation de titres de 23.771 pour une somme de 12K€.

Par ailleurs, il convient de rappeler que :

L'assemblée générale du 24 mai 2005 avait autorisé l'émission de 24 700 options de souscriptions d'actions pour 0,4% du capital au profit des principaux cadres de la société et de ses filiales. La date au plus tôt pour l'exercice de ces options était le 6 septembre 2007.

Le Conseil d'Administration du 22 septembre 2008 a constaté la levée d'options de souscription se matérialisant par l'émission de 2.000 actions nouvelles libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est augmenté de 1K€ et la prime d'émission de 19 K€.

Au 31 décembre 2008, ECA détient 11 639 actions propres valorisées au coût d'achat de 86 K€ au bilan.

L'absorption d'Hytec a généré une prime de fusion de 207 K€, après imputation des frais de fusion.

3.5. Autres fonds propres

| A nouveau Balance | Variations | | Solde Balance |
|----------------------|------------|----------|------------------|
| | Augment. | Diminut. | |
| 2 946 | 55 | 575 | 2 426 |

Il s'agit d'avances conditionnées (Cf. § 2.10).

La diminution correspond pour un montant de 575K€ à des avances conditionnées pour lesquelles un constat d'échec a été établi. Un produit du même montant a été constaté en subventions d'exploitation.

3.6. Provisions inscrites au bilan

Cette rubrique s'analyse comme suit :

| K€ | A nouveau | Dotations | Reprises | Autres Mvt | Solde |
|--|--------------|------------|-----------|------------|--------------|
| Prov. pour fluctuation des cours | | | | | |
| Amortissements dérogatoires | | | | | |
| Autres provisions réglementées | | | | | |
| TOTAL PROV. REGLEMENTEES | | | | | |
| - pour litiges | | | | | |
| - pour pertes à fin d'affaires | 35 | 33 | 28 | | 41 |
| - pour amendes et pénalités | | | | | |
| - pour pertes de change | 27 | 94 | 0 | 0 | 121 |
| - pour garanties données aux clients & pénalités | 436 | 279 | 63 | 31 | 684 |
| * sous total provisions pour risques | 498 | 406 | 91 | 31 | 845 |
| - pour pensions et retraites | | | | | |
| - pour impôts | | | | | |
| - pour grosses réparations | | | | | |
| - pour retraites anticipées | | | | | |
| - pour charges / congés payés | | | | | |
| - pour autres charges | 82 | 39 | 2 | | 119 |
| * sous total provisions pour charges | 82 | 39 | 2 | | 119 |
| TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES | 580 | 445 | 92 | 31 | 965 |
| Créances ratt. à des part. consolidées | | | | | |
| Créances ratt. à des part. non conso. | | | | | |
| Titres de participation (Cf. §3.1-c) | 8 | | | | 8 |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts | | | | | |
| Autres immobilisations financières | | | | | |
| TOTAL IMMO. FINANCIERES | 8 | | | | 8 |
| Prov. / stocks de matières 1ères | 1 192 | 85 | | 136 | 1 414 |
| Prov. / stocks d'encours | 1 | 11 | | 36 | 48 |
| Prov. / stocks de produits finis | 752 | 139 | | 85 | 976 |
| Prov. / stocks de marchandises | | | | | |
| TOTAL PROVISIONS / STOCKS | 1 945 | 235 | | 257 | 2 438 |
| Prov. dépréciation clients | 72 | 7 | | 20 | 99 |
| Prov. dépréc. comptes courants DR | | | | | |
| Prov. déprec. créances / cession d'immos | | | | | |
| Prov. dépréciation débiteurs divers | 20 | | 1 | 125 | 144 |
| Prov. dépréciation VMP | 67 | 57 | | | 124 |
| TOTAL AUTRES PROVISIONS | 158 | 64 | 1 | 146 | 366 |

Le poste provision pour autres charges comprend :

- une provision pour octroi de médailles du travail à concurrence de 102 K€. Le calcul prend en considération le temps de présence des salariés dans l'entreprise, la rotation du personnel et un taux d'actualisation ;
- une provision relative à un litige en cours à concurrence de 18 K€.

Le poste provisions pour garanties données aux clients concerne les provisions pour garanties données aux clients et pénalités à hauteur de 379 K€ et une provision pour garantie générale à hauteur de 305 K€ (Cf. §2.9).

Les reprises de provisions ont été utilisées en totalité.

3.7. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31/12/2008 est détaillé comme suit :

| K€ | - 1 an | de 1 à 5 ans | + 5 ans | Total | Charges à payer |
|--------------------------------------|--------|--------------|---------|--------|-----------------|
| Emprunts auprès des établ. de crédit | 1 820 | 2 793 | | 4 613 | |
| Banques | 35 | | | 35 | 2 |
| Dépôts reçus | 17 | | | 17 | |
| Dettes financières diverses | 17 | | | 17 | |
| Fournisseurs | 4 400 | | | 4 400 | |
| Fournisseurs d'immobilisations | | | | | |
| Fournisseurs factures non parvenues | 3 885 | | | 3 885 | 3 885 |
| Avances et acomptes reçus /cdes | 10 891 | | | 10 891 | |
| Personnel et comptes rattachés | 1 620 | | | 1 620 | 1 595 |
| Dettes sociales | 1 275 | | | 1 275 | 575 |
| Dettes fiscales | 216 | | | 216 | |
| TVA | | | | | |
| Autres impôts et taxes | 99 | | | 99 | 99 |
| K€ | - 1 an | de 1 à 5 ans | + 5 ans | Total | Charges à payer |
| Comptes courants créditeurs | 1 742 | | | 1 742 | 21 |
| Associés Dividendes à Payer | 0 | | | 0 | |
| Dettes diverses | 5 | | | 5 | |
| Charges à payer | 723 | | | 723 | 723 |
| Produits constatés d'avance | 1 202 | | | 1 202 | |

Les autres charges à payer, incluses dans les postes du bilan au 31/12/2008, s'élèvent à 723 K€ et se ventilent comme suit :

| | 2007 | 2006 |
|------------------------|------------|------------|
| Prestations de service | 504 | 334 |
| Entretien, maintenance | 2 | 3 |
| Annonces, insertions | 23 | 37 |
| Honoraires | 147 | 100 |
| Assurances | 23 | 19 |
| Divers | 25 | 32 |
| | 723 | 525 |

3.8. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires de l'exercice à l'exportation est de 15.112 K€ (43,83%).

| en K€ | Europe | % | Amérique | % | Asie | % | Moyen-orient | % | Afrique | % | Total | % |
|---------------------|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 21578 | 100% | 1354 | 100% | 6 509 | 100% | 4 550 | 100% | 489 | 100% | 34 480 | 100% |
| Total | 21 578 | 100% | 1 354 | 100% | 6 509 | 100% | 4 550 | 100% | 489 | 100% | 34 480 | 100% |
| | 63% | | 4% | | 19% | | 13% | | 1% | | 100% | |

3.9. Variation des stocks

a - Variation des matières premières et autres approvisionnements

La variation de stock inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

| <i>chiffres avant provision (en K€)</i> | au 31/12/07 | au 31/12/08 | Variation |
|---|--------------------|-------------------------------------|------------------|
| Matières premières et autres appro. | 2 876 | 3 642 | 766 |
| | | dont stock Hytec repris au 30/06/08 | 526 |
| | | Variation compte de Résultat | 241 |

b - Production stockée :

La production stockée inscrite au compte de résultat s'analyse comme suit :

| <i>chiffres avant provision (en K€)</i> | au 31/12/07 | au 31/12/08 | Variation |
|---|--------------------|-------------------------------------|------------------|
| Encours de production | 1 110 | 1 603 | 493 |
| | | dont stock Hytec repris au 30/06/08 | 767 |
| Produits intermédiaires et finis | 2 094 | 2 289 | 195 |
| | | dont stock Hytec repris au 30/06/08 | 316 |
| Marchandises en voie d'acheminement | 59 | | (59) |
| | | Variation compte de Résultat | (455) |

3.10. Transferts de charges

Il s'agit essentiellement de frais supportés par ECA et refacturés à ses filiales et de prise en charge des frais de formation du personnel par l'OPCAIM ainsi que des remboursements ponctuels d'assurance.

3.11. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

| en K€ | Montant concernant les entreprises | |
|---|------------------------------------|---|
| | liées | avec lesquelles la société a un lien de participation |
| Avances et acomptes versés | 2 | |
| Titres de participation | 18 942 | 16 |
| Créances ratt. part. | | |
| Prêts | | |
| Avances et acomptes reçus | 70 | |
| Clients et comptes rattachés | 703 | |
| Autres créances | 11 021 | |
| Capital souscrit appelé non versé | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes financières | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 208 | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 1 742 | |
| Produits de participation | 254 | |
| Autres produits financiers | 590 | 1 |
| Charges financières | 73 | |

3.12. Eléments concernant le résultat financier

| Produits financiers | 2008 | 2007 |
|---|--------------|--------------|
| Dividendes reçus des sociétés intégrées | 254 | 682 |
| Revenus des autres créances et VMP | 24 | 30 |
| Gains de change | 92 | 74 |
| Produits nets sur cession de VMP | 169 | 195 |
| Autres produits financiers | 2 219 | 460 |
| Reprises sur prov. et amort. financiers | 0 | 541 |
| Transfert de charges financières | | 33 |
| | 2 756 | 2 016 |

Les autres produits financiers concernent essentiellement les intérêts sur compte courant des filiales (590 K€) et le boni de fusion Hytec pour 1.531 K€.

| Charges financières | 2008 | 2007 |
|--|------------|------------|
| Dotation aux prov. & amort. Financiers | 151 | 34 |
| Intérêts et charges financiers | 250 | 522 |
| Pertes de change | 529 | 28 |
| Charges nettes sur cession de VMP | 42 | 10 |
| | 971 | 594 |

La majorité des pertes de change est constituée en 2008 à hauteur de 527K€ par les livres sterling.

3.13. Eléments concernant le résultat exceptionnel

| Charges exceptionnelles | 2008 | 2007 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Pénalités sur marchés | 53 | 101 |
| VNC sur cession d'immobilisations | 35 | 2 |
| Cession titres Bertin | 295 | |
| Charges sur exercices antérieurs | | 0 |
| TOTAL | 382 | 103 |

| Produits exceptionnels | 2008 | 2007 |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| Clause de retour meilleure fortune | 344 | 223 |
| Quote part Résultat GIE Milipol | | 21 |
| Produit de cession immobilisation | 52 | 5 |
| Cession titres Cybernétix | 54 | |
| Cession titres Bertin | 1 516 | |
| Transfert de charges exceptionnelles | | 109 |
| Reprise sur Provision pour risques | 1 | |
| Divers | 30 | 1 |
| TOTAL | 1 966 | 357 |

La clause de retour à meilleure fortune concerne l'abandon de créance qui avait été réalisé au profit d'ECA CNAI.

La cession des titres Bertin a permis de dégager une plus value nette de 1.221 K€

3.14. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- Organe d'administration (jetons de présence) : Néant
- Organe de direction (hors rémunération versée au titre d'un contrat de travail) : Néant

4. AUTRES NOTES

4.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont communiquées en détail dans le rapport de gestion.

4.2. Identité des sociétés consolidantes

La société-mère est la société FINUCHEM, 15 Rue des Mathurins, Paris.

Depuis le 30 décembre 1998, la société ECA est intégrée globalement dans le groupe FINUCHEM.

4.3. Renseignements concernant les filiales et les participations

| Sociétés | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu | Valeur titres | | Prêts et avances consentis par la société et non remboursés | Montant des cautions et avals données par la société | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---------------|------------|--|------------------------------|---------------|------------|---|--|--|--|--|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| ECA CSIP | £ 180 000 | £859 420 | 100,00% | 2 591 633 | 2 591 633 | | | £3 053 446 | £1 613 611 | £200 000 |
| ECA CNAI | 1 138 940 | 1 423 121 | 100,00% | 2 313 087 | 2 313 087 | 302 555 | | 11 345 099 | 494 968 | |
| OD ECA | 84 055 | 67 009 | 60,00% | 51 942 | 51 942 | | | 6 175 455 | 69 404 | |
| ECA FAROS | 1 000 000 | 1 778 464 | 98,00% | 980 000 | 980 000 | 881 195 | | 10 029 978 | 12 556 559 | |
| ECA SINDEL | 100 000 | 184 096 | 96,02% | 96 020 | 96 020 | 1 329 116 | | 2 416 308 | 186 363 | |
| ECA EN | 130 000 | 3 757 478 | 100,00% | 10 869 242 | 10 869 242 | 511 661 | | 10 198 351 | (450 810) | |
| ECA SINTERS | 2 000 000 | (2 463 216) | 99,25% | 1 985 000 | 1 985 000 | 7 131 826 | | 13 178 327 | (1 489 245) | |
| 1ROBOTICS (*) | \$ 500 000 | -\$156 332 | 81,00% | 54 696 | 54 696 | | | - | -\$92 274 | |

Chiffres en € à l'exception des éléments propres à CSIP Ltd (en GBP) et 1Robotics (en USD).

(*) Dont 176 K\$ de capital libéré

4.4. Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

| Catégorie d'engagements | 2008 | 2007 | Bénéficiaire | Motif de l'engagement |
|---------------------------------|-------|-------|-------------------|-----------------------|
| Retraites | | | | |
| Avals | | | | |
| Cautions | 3 207 | 3 180 | Filiales /Douanes | |
| DIF | 111 | 91 | | |
| Garanties | 7 662 | 7 118 | Clients | |
| Autres | 4 600 | 4 600 | Banque | Nantissement d'actifs |
| Engag. /marché à terme (monét.) | | | | |
| Engag. /marché à terme (march.) | | | | |

- Les indemnités de départ à la retraite concernent celles limitativement définies dans le cadre de la Convention Collective de la Métallurgie pour le personnel cadre et non cadre. L'entreprise a choisi de ne pas provisionner ces engagements ni de les confier à un organisme tiers. Le montant s'élève à 840 K€ au 31/12/2008.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),
calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 3,42% (taux des OAT 10 ans au 31-12-2008),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 1,7%,
- table de mortalité 2003-2005.

- Dettes garanties par des sûretés réelles :

*Nantissement du fonds de commerce et des brevets, (non valorisés au bilan), au profit du GIAC dans le cadre d'un contrat de prêt de 1 600 K€.

* Nantissement des titres Eca EN au profit de Fortis Banque en garantie d'un emprunt de 3.000 K€.

- Opérations de couverture de change.

Il n'y a aucune opération de couverture de change en cours au 31/12/2008.

b) Engagements reçus

Les cautions de restitution d'acomptes et de garanties de bonne fin dans le cadre de contrats long terme s'élèvent à 7 662 K€ au 31/12/2008.

| Catégorie d'engagements | 2008 | 2007 | Sociétés |
|--|-------|-------|----------|
| Avals | | | |
| Cautions | 107 | 80 | |
| Garanties | 7 662 | 7 118 | Banques |
| Sûretés réelles reçues | | | |
| Effets escomptés non échus | | | |
| Abandon. créance.- clause retour à meilleure fortune | 344 | 223 | |
| Actions déposées | | | |
| Engag. /marché à terme (monét.) | | | Banques |
| Engag. /marché à terme (march.) | | | |

Une ligne de crédit de 20.000 K€ a été obtenue par Eca auprès de son pool bancaire pour financer la croissance externe à hauteur de 15.000 K€ et 5.000 K€ pour financer le besoin en fonds de roulement. Au 31/12/2008, cette ligne de crédit n'avait pas été activée.

4.5. Facteurs de risques

La société Eca en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa cible clientèle (Institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas surexposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Son exposition au risque de taux est limitée car son endettement est limité.

Si une grande partie de l'activité d'Eca est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est un risque sterling et plus dollar US. Cependant les opérations exposées font l'objet de couvertures par des flux commerciaux inverses.

Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par Eca. La société pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.

A ce jour, il n'existe aucun litige significatif.

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact en termes de risques environnementaux.

4.6. Assurances

Outre les polices à caractère obligatoire, la société Eca est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|-----------------------------------|------|------|
| Effectif moyen employé | 211 | 174 |
| Effectif employé | | |
| - salariés | 211 | 173 |
| - mis à disposition | | 9 |
| Cadres et professions supérieures | 110 | 96 |
| Techniciens et agents de maîtrise | 36 | 36 |
| Employés | 48 | 25 |
| Ouvriers | 17 | 16 |

Dont 36 issus de la fusion Hytec

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée au 31/12/2008 s'analyse sur les bases suivantes :

(Seuls les accroissements ou allègements significatifs sont mentionnés dans ce tableau)

| | Au 01/01/08 | Variation | Au 31/12/08 |
|---|-------------|--------------|-------------|
| 1) Décalages certains ou éventuels | | | |
| participation des salariés | 0 | 263 | 263 |
| provision pour pertes à fin d'affaires | 35 | 6 | 41 |
| provision pour garantie générale | 277 | 27 | 305 |
| Total (allègements de la dette future) | 313 | 296 | 609 |
| 2) Éléments à imputer | | | |
| Déficit reportable | 932 | (932) | 0 |
| moins-values à long terme | 0 | 0 | 0 |
| Total (allègements de la dette future) | 932 | (932) | 0 |

4.9. Détail du compte Impôt sur les sociétés

La société Eca a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : Eca EN, Eca Sinters, Eca Cnai, et Eca Faros.

La convention d'intégration fiscale fixe les modalités suivantes :

- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou en charges.

| | Résultat | IS correspondant | Résultat net |
|-----------------------------------|----------|------------------|--------------|
| Résultat courant avant impôt | 5 033 | 1 161 | 3 871 |
| Résultat exceptionnel | 1 614 | 131 | 1 483 |
| CIR (ECA SA) | | (626) | (626) |
| Participation | (263) | | (263) |
| Effets de l'intégration fiscale * | | (570) | (570) |
| | 6 384 | 96 | 6 287 |

*Les économies d'impôt portent principalement sur le déficit reporté pour 310 K€, la plus value de cession de fonds de commerce Eca Cnai pour 164 K€ et les intérêts non déductibles Eca Sinters à concurrence de 80€.

4.10. Honoraires des commissaires aux Comptes

| Honoraires en charges | 2008 |
|-----------------------|------|
| Total | 260 |

4.11. Evènements postérieurs

Il n'existe pas d'évènements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 **Erreur ! Signet non défini.**, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte particulier de la crise actuelle qui induit une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- la note 2.3 « immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la Direction des hypothèses retenues pour actualiser les perspectives de rentabilité.
- ECA constate les résultats à l'avancement sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.4.1 et 2.4.3 de l'annexe. Ces résultats sont notamment dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à nous assurer du respect des procédures d'approbation de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et Marseille, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

ABPR ILE DE FRANCE

Jean-François Noël

MAZARS

Patrick Zirah

Renseignements de caractère général - Emetteur

Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

Dénomination sociale : ECA

Siège Social (article 3 des statuts)

Siège social : 262, rue des Frères Lumière
ZI de Toulon Est
83 130 La Garde

Date de constitution

ECA a été constituée le 4 juin 1946 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 562 011 528.

Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Forme juridique (article 1 des statuts)

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 4 juin 1946, enregistré à la Recette des Impôts de Paris le 6 juin 1946 sous le n°330.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 1994.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 15 mai 2002, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales applicables.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 25 mai 2004, elle a été transformée en Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Exercice Social (article 23 des statuts)

L'exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Objet Social (article 4 des statuts)

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;

- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;
- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 562 011 528.

Code d'activité NAF

Le code d'activité NAF de la société est : 351 B

Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fond de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée Générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes (article 26 des statuts)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Assemblées générales (article 22 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits au paragraphe ci-dessous, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les assemblées spéciales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Dissolution - Liquidation (article 29 des statuts)

Sous réserve des cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, la dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires. Le liquidateur représente la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'Assemblée Générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, la dissolution de la Société, soit par décision judiciaire à la demande d'un tiers, soit par déclaration au greffe du Tribunal de commerce faite par l'actionnaire unique, entraîne la transmission universelle du patrimoine, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Forme - Identification des porteurs de titres (article 10 des statuts)

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominative ou au porteur.

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société.

Conformément aux dispositions des articles L 228-1 du Code de Commerce et L 211-4 du Code monétaire et financier relatifs au régime des valeurs mobilières, le droit des titulaires sera représenté par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur,
- chez la société et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles 228-2 et 228-3 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dans les titres peuvent être frappées. Ces renseignements doivent lui être communiqués dans les délais fixés par décret. Elle peut, par ailleurs, demander aux personnes inscrites sur la liste fournie par l'organisme, les informations concernant les propriétaires des titres, et ce, conformément aux articles 228-2 et suivants du Code de Commerce.

Les titres sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires. Elles se transmettent par virement de compte à compte.

Franchissement de seuil (article 10 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Consultation des documents sociaux

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société.

Renseignements de caractère général concernant le capital social

Montant du capital social (article 7 des statuts)

A la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 3.144.591 € euros, divisé en 6.289.182 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Acquisition par la Société de ses propres actions

Cadre juridique

Aux termes de l'article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, sont autorisées à acheter leurs propres titres à concurrence de 10 % du capital social, à la condition d'obtenir l'approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

En application de ces dispositions, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé, l'Assemblée Générale Mixte du 17 Juin 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à acheter un nombre maximum de 624.201 actions d'une valeur nominale de 0,5 euro chacune, pour un montant maximal total de 28.089.045 euros, correspondant à 10 % du capital social à cette date.

Objectifs

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

Les actions achetées par la société pourront être cédées ou transférées par tout moyen.

Modalités des rachats

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Prix maximum et prix minimum de vente

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Durée du programme de rachat

Ce programme avait été mis en œuvre à compter du 17 Juin 2008 pour une durée effective de 18 mois.

Capital potentiel

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 24 mai 2005, le Président a été autorisé sur avis du Conseil d'Administration, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société. Le 6 septembre 2005, le Président sur avis du Conseil d'Administration a arrêté et consenti ce plan de souscription d'options correspondant à 24 700 actions. La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces options est de 0.4% compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Personnes bénéficiant de cette attribution d'options de souscription :

| Bénéficiaires | Nombre d'actions auxquelles donnent droit les options de souscription * | Dont souscrites sur l'exercice | Début de la période d'exercice | Fin de période d'exercice | Prix de souscription * |
|---------------|---|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------|------------------------|
| C. Mantovani | 5 000 | Annulées | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| JL. Sambarino | 4 000 | 1 000 | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| D. Scourzic | 4 000 | | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| T. Goder | 4 000 | | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| P. Peras | 2 000 | 1 000 | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| G. Falcou | 1 400 | | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| B. Celestin | 1 400 | | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| A. Meirier | 1 200 | | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| H. Kermorgant | 850 | | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| D. Bouchaud | 850 | Annulées | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |
| TOTAL | 24 700 | 2000 | 06-sep-07 | 06-sep-10 | 10,06 € |

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 13 avril 2006 a décidé l'émission de 300.000 bons de souscription d'actions (ci-après BSA) en deux tranches distinctes de 150.000 BSA dits pour la première tranche BSA 17€ et pour la deuxième tranche BSA 20 €. La première tranche de 150.000 BSA 17 € est émise au prix unitaire de 0.25 € par bon, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, 1 action de 0.50 € de valeur nominale de la société, au prix unitaire de 17 €, soit avec une prime d'émission de 16.50 € par action à libérer en totalité lors de la souscription. La deuxième tranche de 150.000 BSA 20 € est émise au prix unitaire de 0,15 € par bon, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, 1 action de 0,50 € de valeur nominale de la société, au prix unitaire de 20 €, soit avec une prime d'émission de 19.50 € par action à libérer en totalité lors de la souscription. Les bénéficiaires de ces bons sont :

- M. Guénael GUILLERME : pour 60 000 BSA 17 € et 60 000 BSA 20 €
- M. Cyrille MANTOVANI : pour 30 000 BSA 17 € et 30 000 BSA 20 €
- M. Jean Louis SAMBARINO : pour 30 000 BSA 17 € et 30 000 BSA 20 €
- M. Jean Jacques PERIOU : pour 15 000 BSA 17 € et 15 000 BSA 20 €
- M. Daniel SCOURZIC : pour 15 000 BSA 17 € et 15 000 BSA 20 €

Les BSA pourront être exercés à tout moment à compter du 1^{er} avril 2008 et jusqu'au 31 mars 2010, soit pour une période de deux années dans le cas des BSA 17 €, soit à compter du 1^{er} avril 2010 et jusqu'au 31 mars 2012, soit également pour une période de deux années dans le cas des BSA 20 €. Les BSA qui n'auront pas été exercés deviendront caducs et perdront toute valeur.

La dilution potentielle résultant de l'exercice de ces bons est de 4.80 % compte tenu des augmentations de capital réalisées à ce jour.

Tableau d'évolution du capital social au cours des 5 dernières années

| Date | Nature de l'opération | Nombre d'actions émises | Augmentation du capital social | Prime d'émission et d'apport | Nombre d'actions avant | Nombre d'actions après | Valeur nominale de l'action | Capital social |
|------------|---|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|----------------|
| 25/05/2004 | Modification de la valeur nominale | n/a | n/a | n/a | 37 746 | 4 001 076 | 0,50 € | 2 000 538 € |
| 12/07/2004 | Augmentation de capital Introduction au second marché | 900 000 | 900 000 | 7 302 929 | 4 001 076 | 4 901 076 | 0,50 € | 2 450 538 € |
| 13/04/2006 | Augmentation de capital Apports en nature et levée d'options | 1 182 839 | 591 419 | 8 237 048 | 4 901 076 | 6 083 915 | 0,50 € | 3 041 957 € |
| 14/06/2007 | Augmentation de capital en règlement du dividende | 152 448 | 76 223 | 1 933 041 | 6 083 915 | 6 236 363 | 0,50 € | 3 118 181 € |
| 10/10/2007 | Augmentation de capital levée d'options | 5 650 | 2 825 | 54 014 | 6 236 363 | 6 242 013 | 0,50 € | 3 121 007 € |
| 17/06/2008 | Augmentation de capital en règlement du dividende | 21 398 | 10 699 | 220 613 | 6 242 013 | 6 263 411 | 0,50 € | 3 132 892 € |
| 22/09/2008 | Augmentation de capital Levée d'options | 2 000 | 1 000 | 19 120 | 6 263 411 | 6 265 411 | 0,50 € | 3 133 892 |
| 28/11/2008 | Augmentation de capital Fusion Hytec | 23 771 | 11 885 | 235 631 | 6 265 411 | 6 289 182 | 0,50 € | 3 144 591 |

Tableau d'évolution des cours et des volumes

| Mois | Plus Haut | Plus Bas | Nbre de titres échangés | Capitaux en milliers d'euros |
|---------|-----------|----------|-------------------------|------------------------------|
| janv-08 | 13,5 | 10,01 | 84 651 | 990 |
| févr-08 | 13,35 | 11,38 | 65 608 | 797 |
| mars-08 | 13,16 | 11,92 | 78 922 | 1 003 |
| avr-08 | 13,79 | 12,24 | 121 800 | 1 592 |
| mai-08 | 12,93 | 12,06 | 69 157 | 866 |
| juin-08 | 13 | 11 | 69 784 | 873 |
| juil-08 | 11,34 | 10,39 | 29 220 | 314 |
| août-08 | 11 | 10,4 | 32 106 | 344 |
| sept-08 | 10,76 | 9,53 | 57 759 | 593 |
| oct-08 | 10,22 | 8,19 | 70 085 | 633 |
| nov-08 | 8,93 | 7,5 | 40 022 | 324 |
| déc-08 | 8,35 | 7,05 | 248 099 | 1 799 |
| janv-09 | 8,58 | 6,9 | 82 050 | 636 |
| févr-09 | 7,16 | 6,85 | 31 680 | 221 |
| mars-09 | 7,69 | 5,8 | 48 086 | 326 |

Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008

| | Actions | % | Droits de vote (1) | % |
|-------------------|------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| Finuchem | 2 882 790 | 45,84% | 5 408 532 | 57,59% |
| SH CNAi (2) | 490 000 | 7,79% | 980 000 | 10,44% |
| Delta Lloyd | 546 804 | 8,69% | 546 804 | 5,82% |
| Auto détention | 4 611 | 0,07% | n/a | |
| Divers nominatifs | 97 064 | 1,54% | 187 962 | 2,00% |
| Public | 2 267 913 | 36,06% | 2 267 913 | 24,15% |
| Total | 6 289 182 | 100% | 9 391 211 | 100% |

(1) un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

(2) Finuchem détient 91,6% de SH CNAi

Aucun pacte d'actionnaires ou convention n'a été conclu postérieurement à l'Assemblée Générale du 25 mai 2004.

D'autre part, le fonds de commerce ECA faisait l'objet d'un nantissement dans le cadre de l'octroi du prêt GIAC - Groupement des industries agricoles, alimentaires et de grande consommation - pour un montant d'environ 1,6 millions d'euros accordé en novembre 2001. En juin 2005, la société Finuchem a remplacé ce nantissement par une caution de 1,6 millions.

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des 5 dernières années

| Date | Identité de l'actionnaire | Qualité de l'actionnaire | % du capital détenu avant l'opération | % du capital acquis ou souscrit lors de l'opération | Nature de l'opération | Nbre d'actions concernées | Prix d'acquisition ou de souscription par action | % du capital détenu après l'opération |
|------------|------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|---|---|---------------------------|--|---------------------------------------|
| 12/07/2004 | Public | Public | 0% | 29,66% | Introduction en bourse | 2 242 009 | 9 € | 29,66% |
| 13/04/2006 | Management | Management | 0% | 1,29% | Levée d'options | 78 334 | 2,22 € | 1,29% |
| 13/04/2006 | SH CNAi | Industriel | 0% | 8,05% | Augmentation de capital en règlement apport partiel d'actif | 490 000 | 1,34 € | 8,05% |
| 13/04/2006 | Apporteurs des Titres Electronatec | Holdings personnelles | 0% | 5,46% | Augmentation de capital en règlement acquisition | 614 505 | 13,02 € | 5,46% |
| 30/07/2007 | Finuchem SA | Industriel | 42 | 1,66% | Augmentation de capital en règlement du dividende | 101073 | 13,18 € | 43,07% |
| 30/07/2007 | Public | Public | 40,96 % | 0,84 % | Augmentation de capital en règlement du dividende | 51 375 | 13,18 € | 40,78 |
| 10/10/2007 | Management | Management | 1,29% | 0,09% | Levée d'option de souscription d'actions | 5 650 | 10,06 € | 1,34% |
| 12/2008 | Finuchem | Holding Financière | 42,99% | 3,02% | Acquisition sur le marché | 190.000 | 7.16 € | 45,84 |

Franchissement de seuils intervenus en 2008 – début 2009

Le 15 janvier 2008, la société Delta Lloyd Assets Management N.V. , agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion a franchi à la hausse le seuil de 5% en détenant à ce jour 8.69%

Tableau de distribution de dividendes au cours des 5 derniers exercices

| Exercice concerné | Assemblée Générale | Résultat de l'exercice | Montant des dividendes distribués | | | Montant par action * | | |
|-------------------|--------------------|------------------------|-----------------------------------|----------------|-----------------|----------------------|----------------|-----------------|
| | | | Dividendes bruts | Avoirs Fiscaux | Dividendes nets | Dividendes bruts | Avoirs Fiscaux | Dividendes nets |
| 2007 | 17 juin-08 | 3 044 020 € | 3 245 847 € | | 3 245 847 € | 0,52 € | | 0,52 € |
| 2006 | 14 juin-07 | 4 088 122 € | 3 041 957 € | | 3 041 957 € | 0,50 € | | 0,50 € |
| 2005 | 15-juin-06 | 3 545 049 € | 2 400 000 € | | 2 400 000 € | 0,48 € | | 0,48 € |
| 2004 | 24-mai-05 | 4 601 031 € | 4 140 000 € | 1 380 000 € | 2 760 000 € | 0,85 € | 0,28 € | 0,56 € |
| 2003 | 25-mai-04 | 3 783 045 € | 3 000 000 € | 1 000 000 € | 2 000 000 € | 79,47 € | 26,49 € | 52,98 € |

Renseignements concernant l'activité de la Société

Présentation générale de l'activité de la Société

Activité de la Société

Créée en 1936, ECA est un acteur incontournable du monde de la robotique et est le leader de la robotique sous-marine de déminage. Reprise en 1992 par le groupe Finuchem, ECA dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier. Ainsi, plus de 20 marines nationales utilisent aujourd'hui les robots sous-marins conçus par ECA.

La société intervient sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'Eca. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à Eca de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. Eca est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** Eca propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

Tableau de répartition de l'activité au cours des 3 derniers exercices

| | 2008 | % | 2007 | % | 2006 | % |
|----------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| Défense - Robotique | 49 899 | 55,9% | 49 212 | 59,4% | 48 268 | 66,7% |
| Civil - Aéronautique | 39 339 | 44,1% | 33 641 | 40,6% | 24 057 | 33,3% |
| Total | 89 238 | 100% | 82 853 | 100% | 72 325 | 100% |

Tableau de répartition de l'activité entre ventes primaires et secondaires au cours des 3 derniers exercices

| Activité % CA | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | | Exercice 2006 | |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Primaire | Secondaire | Primaire | Secondaire | Primaire | Secondaire |
| Défense - Robotique | 49,10% | 50,90% | 65,03% | 34,97% | 63,06% | 36,94% |
| Civile - Aéronautique | 87,66% | 12,34% | 91,68% | 8,32% | 92,80% | 7,20% |
| TOTAL | 66,10% | 33,90% | 56,36% | 43,64% | 77,30% | 22,70% |

CHIFFRES CLEFS DU GROUPE ECA

| en millions d'euros | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | | Exercice 2006 | |
|------------------------------------|---------------|--------|---------------|-------|---------------|--------|
| | m € | % | m € | % | m € | % |
| Chiffre d'affaires | 88,6 | 100% | 82,9 | 100% | 72 | 100% |
| Résultat opérationnel courant | 9,3 | 10,55% | 8 | 9,65% | 8 | 11,11% |
| Résultat opérationnel | 8,6 | 9,73% | 8 | 9,65% | 8 (*) | 11,11% |
| Résultat financier | (0,5) | -0,6% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Résultat net | 6,3 | 7,07% | 6,6 | 7,97% | 6,4 | 8,81% |
| Dettes Fin. nettes / Fonds Propres | -11,05% | | 8,46% | | -2,60% | |

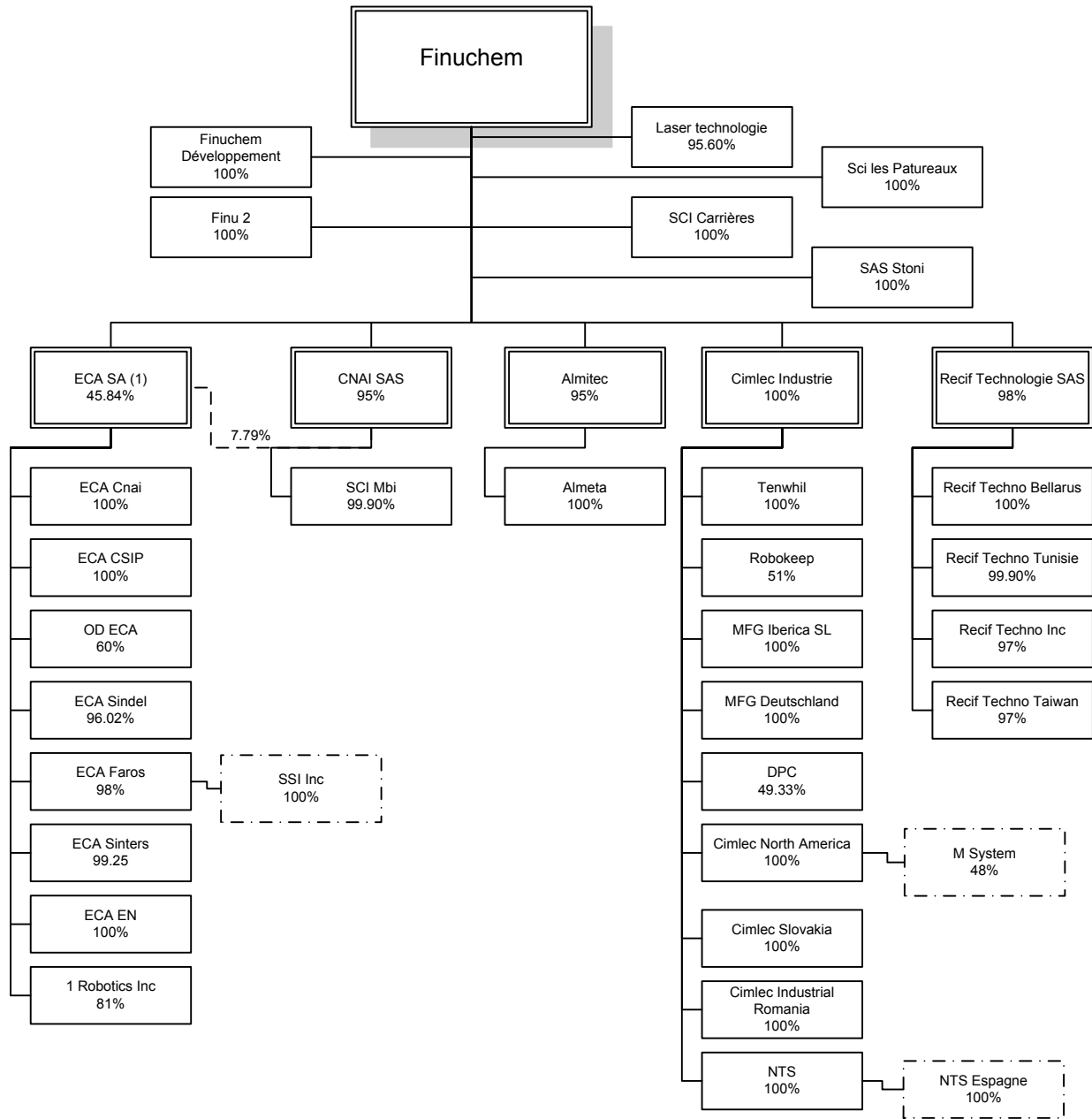
(*) Le résultat opérationnel 2006 a été modifié par le reclassement du crédit d'impôt recherche.

Dettes Financières Nettes : (Emprunts et Dettes Financières + Concours Bancaires Courants) - (Disponibilités + Valeurs Mobilières de Placement)

Fonds Propres : Capitaux Propres (Part du Groupe) + Intérêts Minoritaires

ECA au sein de FINUCHEM

Organigramme du Groupe FINUCHEM au 31 décembre 2008



Il est rappelé que l'entité FINUCHEM est cotée, respectivement sur le compartiment C d'Eurolist.

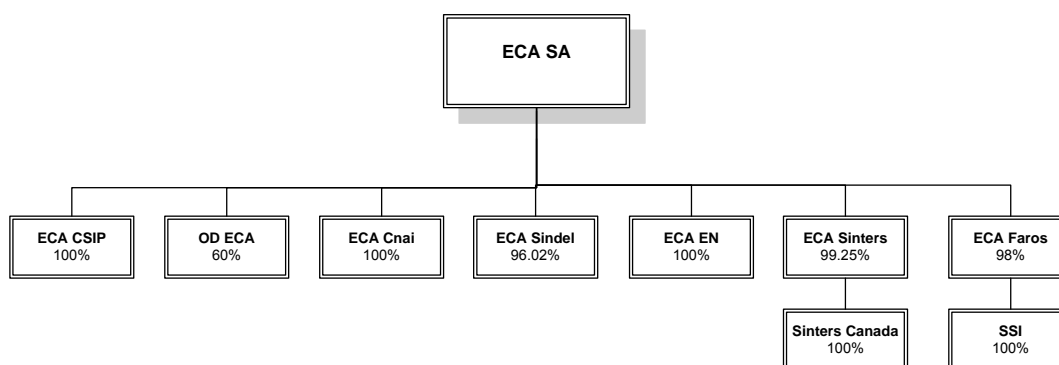
Née en 1936, l'entreprise ECA fait partie du groupe FINUCHEM depuis 1992. FINUCHEM conçoit, réalise, met en service et assure la maintenance de systèmes robotisés des secteurs de pointe. Le cœur de métier de FINUCHEM est le développement et la fabrication de robots et de chaînes de production industriels, métier dans lequel il s'est diversifié à partir de 1996.

En ce qui concerne l'exercice 2008, les activités d'ECA sont stables et ont représenté 48% du chiffre d'affaires du Groupe FINUCHEM contre 54% en 2007 et environ 67% du résultat opérationnel courant contre 72% en 2007.

ECA est liée à FINUCHEM par une convention de prestations de service, facturée sur la base de frais réels sans marge par FINUCHEM. Par ailleurs, FINUCHEM est caution de ECA auprès du GIAC (financement) et d'OSEO (en garantie de remboursement de certaines avances remboursables).

Organigramme simplifié du Groupe ECA

au 31/12/2008



Cette information est détaillée au paragraphe 3.1 des états financiers consolidés.

Profils des principaux dirigeants du Groupe ECA

Dominique Vilbois : Président Directeur Général

Dominique Vilbois, diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace, Ingénieur de l'armement, a débuté sa carrière à la DGA en 1979. En 1986, il rejoint la start-up informatique spécialisée dans le domaine du Génie Logiciel, Verilog SA, en tant que Directeur du Développement Commercial. Il devient ensuite Directeur Régional de Syseca (groupe Thalès) dans le sud-ouest avant de rejoindre Mors SA, société cotée spécialisée dans l'électronique professionnelle pour la Défense, l'Aéronautique et l'Energie, en tant que Directeur Général. Entré en 1998 chez Ineo Suez, il a occupé successivement les postes de Directeur délégué - Aéronautique et Télécom, Directeur du Pôle France Sud, Directeur de la stratégie d'Ineo et de la Business Unit Installation Technique de Suez Energie. Il était, depuis 2007, Directeur Général Délégué d'Ineo.

Jean-Jacques PERIOU : Vice Président Ventes & Marketing

Entré chez ECA en 2005, ingénieur diplômé de l'INP Grenoble, Monsieur PERIOU occupait avant son arrivée un poste de Directeur commercial Asie au sein du groupe THALES.

Jean Louis SAMBARINO : Vice Président Opérations

Entré chez ECA en 2001, ingénieur de l'Armement, Monsieur SAMBARINO occupait avant son arrivée un poste de Responsable Soutien Logistique au sein de DCN.

Jean Jacques MARTELLI : Vice Président Organisation & Moyens

Entré chez ECA en 2007, docteur et ingénieur INSA Lyon, exécutive MBA INSEAD, Monsieur Martelli exerçait auparavant la direction générale de SEMAT.

Alexandre MIAUX : Directeur Administratif & Financier

Entré chez ECA en 2006 en tant que Adjoint au Directeur Administratif & Financier. Monsieur MIAUX est diplômé de l'Institut d'Expertise Comptable de Lille (IEC) et occupait des postes d'Auditeur, notamment chez PriceWaterhouseCoopers, puis Responsable Administratif et Financier chez MESATRONIC.

LISTE DES IMPLANTATIONS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE ECA

| Site | Adresse | Activité | Locataire / Propriétaire | Loyer annuel |
|---------------------|---|--------------------------------|--|--------------|
| Toulon | 262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex | Site principal Eca | ECA | n/a |
| Toulon | 809, Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE | Stockage | ECA/AMILLAC | 46 k€ |
| Brest | 38, Rue Jim Sevellec 29200 BREST | Agence de développement | ECA/COMMUNAUTE URBAINE DE BREST | 2 k€ |
| Salome | Route de Marquillies 59496 SALOME | Agence de service | ECA/SERVIMO | 7 k€ |
| Ennery | Rue du Douanier Rousseau 57365 ENNERY | Agence de service | ECA/GAROLOR S.A | 4 k€ |
| Saclay | Domaine Technologique de Saclay Bâtiment Apollo 4 rue René Razel 91892 Orsay Cedex | Etablissement de Saclay | ECA / SR3 MDB1 | 104 K€ |
| Montpellier | 501, rue de la Croix de Lavit 34197 Montpellier cedex 5 | Etablissement Hytec | ECA SA / Hyco SARL | 97 k€ |
| Paris | 1, avenue de Laponie 91951 Les Ulis | Commerce ECA Hytec | ECA SA / SCI du Buis Persan | 6 k€ |
| Toulouse | Parc technologique de Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1 | Site Eca Sinters | Eca Sinters/ SCI 2M | 418 k€ |
| Vitrolles | 14, bd de l'Europe 13127 Vitrolles | Site ECA Sinters | ECA Sinters / SCI Vitrolles couperigne | 17 K€ |
| Toulon | 809, Avenue de Draguignan ZI Toulon Est 83130 LA GARDE | Site ECA CNAI | ECA CNAI / ECA | 36 K€ |
| Montoir de Bretagne | 71, rue Henri Gautier 44550 Montoir de Bretagne | Site ECA CNAI | ECA CNAI / SIBI | 11 K€ |
| Toulouse | Parc technologique de Basso Cambo 3 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1 | Site ECA CNAI / Stockage | ECA CNAI / sci Albine | 55 K€ |
| Weymouth | Granby Court, Unit 4,5,6 and 11 Granby Industrial Estate Weymouth, Dorset | Site ECA CSIP | ECA CSIP / DJ Contracts | 28 k£ |
| Weymouth | Kent Close, Plot 3 Granby Industrial Estate, Weymouth, Dorset | Site ECA CSIP | ECA CSIP / DJ COContracts | 26 k£ |
| Saint Herblain | 334, Bd Marcel Paul Z.I.L. CP 0604 44800 Saint Herblain | Site Electronavale Technologie | Electronavale /SCI Ferca | 422K€ |
| Lannion | Rue Blaise Pascal - Parc Pégase 22300 Lannion | Site ECA Faros | Eca Faros | n/a K€ |
| Lannion | Rue Galilée - Parc Pégase 22300 Lannion | Site ECA Faros | ECA Faros / Lannion Trégor Agglom | 25 K€ |
| Genova | Via Bucarri 29 16153 Genova | Site ECA Sindel | ECA Sindel /Fallimento Sindel Srl | 185 K€ |
| Boucherville | 1370 de Coulomb, suite 100 Boucherville Québec J4B 7J4 Canada | Site Sinters Canada | Sinters Canada / Café Expert | 34 Kcad |
| Istanbul | Free Zone Nüzhet Kodalak St.No:5 / 1 81464 Tuzla – Istanbul / Turkey | Site OD Eca | OD ECA / KARACA DIŞ TICARET | 17 k€ |
| Tulsa | 11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 Etats-Unis | Site SSI Inc | SSI Inc/ Allen Fox | 74 K\$ |

Outre ces implantations opérationnelles, ECA possède un site à Gennevilliers loué à un tiers. La société tient à préciser que les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en terme de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires. Le site principal d'ECA, à savoir le site de Toulon, est la propriété du Groupe.

Positionnement de la Société sur ses principaux marchés

Activité Robotique de Défense

L'activité Robotique de Défense représente l'activité principale d'ECA avec environ 49,9 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008, soit 56%, contre 49,2 millions d'euros en 2007, répartis sur différents segments :

Robotique sous-marine

Robots d'identification et de destruction de mines :

ECA bénéficie d'une position de leader mondial de ce marché de niche grâce à une présence depuis 30 ans lui ayant permis d'accumuler une avance considérable avec près de 500 robots vendus, soit environ 75 % du parc mondial actuel.

Ce segment a également de bonnes perspectives grâce à la probable ouverture de nouveaux marchés : 3 à 5 nouvelles marines devraient s'équiper de ce type de robots à un horizon de 5 ans.

La maintenance des systèmes installés représente une part très significative de l'activité, avec une récurrence et une visibilité appréciables : les systèmes PAP seront ainsi exploités par certains clients jusqu'à 2015 - 2020.

La concurrence est limitée à deux intervenants sur ce marché : Saab-Bofors (Suède) et Gayrobots (Italie).

« Mine killers » (véhicules consommables de destruction de mines sous-marines) :

Cette activité a été développée par ECA depuis 2002. Trois systèmes concurrents sont aujourd'hui proposés par BAe, Kongsberg et Atlas Elektronik (ancien actionnaire d'ECA).

ECA propose aujourd'hui une solution extrêmement innovante sur ce marché avec le K-Ster et sa tête inclinable brevetée. ECA a obtenu début 2008 un contrat majeur avec le Marine Indienne pour une série de plus de cent unités ainsi qu'un second contrat pour la marine canadienne. ECA vient de remporter début 2009 un nouveau contrat avec la Marine Lituanienne, et une offre importante est en cours de négociation..

Les robots sous-marins autonomes (AUV) :

ECA se positionne sur les AUV de défense qui représentent le marché des robots de déminage à l'horizon 2010-2015. Les efforts de R&D menés depuis 5 ans ont permis à ECA d'obtenir trois contrats importants en France pour le développement de trois robots autonomes pour la détection et la destruction des mines, la collecte d'informations d'environnement, et la Sécurité Maritime.

ECA conforte ainsi sa place parmi les trois industriels mondiaux les plus avancés sur ces technologies robotiques autonomes très prometteuses.

Les drones de surface (USV):

Ce marché prometteur intéresse ECA. Nous avons obtenu en 2005 un contrat important de fourniture de sept systèmes pour la DGA. Ces systèmes seront très utilisés dans l'avenir aussi bien pour le déminage sous-marin que pour la surveillance maritime. Les sept systèmes ont été livrés en 2007 et 2008.

Sur le segment de la défense, le positionnement d'ECA se caractérise par un savoir faire technique reconnu, avec une capacité très recherchée de conception modulaire de ses robots (permettant des adaptations successives aux nouveaux besoins des clients) et un accompagnement de qualité fourni par l'entreprise en matière de support logistique. La durée de vie moyenne d'un robot de défense est de 30 ans, ce qui permet à la société de bénéficier d'un chiffre d'affaires récurrent de maintenance. De plus, ECA présente une gamme renouvelée et performante : dernière génération du PAP puis OLISTER, ALISTER, K-STER. Tous ces robots développés depuis 2000 comportent au minimum une innovation technologique majeure qui leur permet de se démarquer de la concurrence.

Un des avantages concurrentiels d'ECA est aussi d'avoir une capacité unique à fournir à ses clients l'ensemble des solutions robotisées de déminage sous-marin. Cette capacité est particulièrement appréciée par les systémiers (ex : Thalès, chantiers navals...). D'ailleurs, la société détient un portefeuille diversifié avec une vingtaine de clients étrangers couvrant plusieurs continents (et donc soumis à des environnements géopolitiques différents) : moins de 10 % du chiffre d'affaires d'ECA est ainsi réalisé en France et des relations commerciales pérennes (ex : marine britannique) et/ou en développement (ex : marine turque) ont été nouées avec les marines étrangères.

ECA se positionne également sur le marché de l'équipement naval français. ECA a développé nombre d'équipements de navires (treuils, bouées de sous-marin, baies électroniques...). Avec l'acquisition d'Electronavale devenu ECA EN en 2008, ECA possède les compétences techniques et managériales requises pour ce type de prestations. La société entretient des relations commerciales régulières avec les donneurs d'ordre (Marine, DCN, THALES). Le groupe propose aujourd'hui une gamme complète d'équipement pour les navires, essentiellement, dans le pilotage, l'électronique de puissance ou la mécatronique. Cette offre a été proposée notamment dans le cadre du programme BARRACUDA.

Le réseau commercial, animé en direct, est un facteur clé de succès sur ce type de marché. Par ailleurs, les représentants choisis dans les différents pays bénéficient d'une activité récurrente du fait de la maintenance des systèmes vendus.

Robotique terrestre

L'intégration d'ECA SACLAY (Ex Cybernétix) début 2006 a renforcé notablement nos positions dans ce domaine faisant d'ECA le leader français incontestable de la robotique terrestre.

ECA a développé différentes solutions de téléopération de véhicules terrestres. Ces compétences peuvent être valorisées dans les appels d'offres de robots du champ de bataille de la B.O.A. pour la DGA dans les prochaines années.

Le groupe a conçu et réalisé trois démonstrateurs de mini-robots de combat urbain pour la DGA.

ECA a développé une nouvelle génération de robots de dépiégeage dont plusieurs offres en France et à l'étranger sont en cours.

ECA a également été retenue par la DGA pour l'industrialisation d'un système de repliement rapide de lance-roquettes et s'est positionné sur la série des 50 systèmes pour l'armée française.

Activité Aéronautique

Cette activité représente en 2008 environ 38.6 millions d'euros (soit environ 44% du chiffre d'affaires). Elle se répartit sur les segments suivants :

a) La robotique industrielle

Les capacités d'innovation de son bureau d'études industrielles ont permis à ECA de développer une stratégie de niche sur des produits spécifiques (exemples : postes d'assemblage et banc de test pour la pesée avion) pour les programmes A340 500/600 d'AIRBUS en 1998 et A380 en 2004.

Les moyens du groupe ont été regroupés au sein d'ECA CNAI en 2006, ce qui en fait un des leaders de ce métier chez Airbus avec un positionnement de prestataire de Rang 1.

b) Les équipements embarqués et de test

Le groupe conçoit et fabrique des équipements embarqués et des bancs de test en ligne de production. Ces équipements électroniques sont fournis directement aux constructeurs (Eurocopter, Airbus, Dassault) ou à leur équipementier (Sagem DS).

c) Les outillages support et les simulations

Nous sommes fournisseurs des compagnies aériennes au travers d'un réseau mondial. Licenciés par les constructeurs, nous fournissons aux compagnies des outillages de maintenances des avions. Par le même réseau, nous leur fournissons des simulateurs d'entraînement au pilotage des appareils.

Toutes ces activités bénéficient de nos capacités d'achats low-cost, notamment en Europe de l'Est.

Activité Nucléaire

Cette activité est récente, elle devient chez ECA une activité commerciale et industrielle en 2008 avec la création en fin d'année de la Direction des Activités Nucléaires et Industrielles.

C'est un exemple d'extension des compétences en Robotiques en milieux hostiles à un secteur d'application représentant un potentiel de marché prometteur, porté par les projets de construction des centrales de production de type EPR et par le démantèlement des installations en fin de vie.

L'offre d'ECA s'étend des Equipements de surveillance (caméras fonctionnant en environnement ionisant), et d'inspection (robots d'inspection de canalisations), jusqu'à des machines robotisées spécifiques employées pour des opérations de manipulation de matériaux radioactifs (combustibles, déchets à reconditionner, déchets de démantèlement). Ces machines manipulent des dizaines de tonnes de matériaux en toute sécurité pour les opérateurs.

Environnement concurrentiel

Les différents marchés couverts par ECA sont des marchés de niche pour lesquels le Groupe se trouve en concurrence avec des intervenants très différents :

Sur les marchés de Robotique de Défense, les concurrents sont les groupes BAe, Kongsberg, Atlas Elektronik, Saab-Bofors ou encore Gayrobots. Il est à noter que tous ces acteurs de tailles très diverses ne placent pas les marchés de niche de la robotique de Défense à un niveau stratégique important pour leur Groupe dans leur ensemble. Ainsi, certains semblent plutôt avoir tendance à se concentrer sur leur core-business et ouvrent ainsi de bonnes perspectives à ECA sur cette niche d'activité.

Au niveau de l'activité Civile - Aéronautique, les principaux concurrents sont Sermatti, TLMT, Segula et CAE, Mechtronics pour la simulation

L'avantage concurrentiel d'ECA est principalement constitué par le fait qu'il est l'un des rares acteurs, au niveau mondial, à opérer sur ces différents marchés et ainsi profiter des avancées techniques et technologiques réalisées sur l'un des marchés au profit des autres - Synergies de compétences. La clientèle d'ECA est en effet très différenciée mais les technologies et savoir-faire utilisés par les ingénieurs et techniciens du Groupe sont très similaires d'un domaine d'application à l'autre. De même, ECA bénéficie des effets de contre-cyclicité des marchés sur lesquels il est présent pour optimiser ses ressources humaines et techniques.

Enfin, ECA dispose de nombreuses accréditations très spécifiques à ses marchés (fabrication de matériels de guerre, certification dans le domaine nucléaire et certification Ex pour les caméras anti-déflagrantes) en plus des normes Qualité ISO 9001 version 2000.

Stratégie de la Société

Complémentarités entre les différentes activités de la Société

Grâce à la proximité des techniques et des systèmes mis en œuvre sur les différents marchés du Groupe ECA, celui-ci profite de nombreux effets de synergie qui participent de manière significative à la croissance de la société en termes de chiffre d'affaires. De plus, l'efficacité des équipes ECA permet au groupe de répondre aux appels d'offres de manière rapide et optimale. Ainsi, le rapprochement entre les activités de Robotique de Défense et de Robotique Civile permet aux équipes de Recherche et de Développement de profiter d'un effet d'expérience très important et d'une dynamique qui participe à la croissance de l'ensemble du groupe.

Exemple de synergie industrielle

Les activités robotiques bénéficient des mêmes compétences en termes d'études et d'innovations techniques.

Il existe également des synergies « Produits », les deux pôles ayant les mêmes compétences de production. Ainsi, les produits ALISTAR et ALISTER ont 80 % d'équipements communs.

Importance des efforts de Recherche et Développement

Le contenu technologique des activités d'ECA impose de s'appuyer sur des équipes de Recherche & Développement importantes et structurées. Pour disposer aujourd'hui d'une gamme de robots sous-marins renouvelée, ECA a soutenu un important effort de Recherche et Développement au cours de ces dernières années (OLISTER, K-STER et les AUV ALISTAR et ALISTER). En 2008, la Recherche & Développement a représenté près de 11 M€ de dépenses..

Des équipes de Recherche et Développement de haut niveau :

Les équipes sont jeunes (moyenne d'âge de 40 ans) et fortement polyvalentes.

Ces équipes pluridisciplinaires sont réparties sur les différents sites du Groupe..

L'organisation du groupe de recherche par projets permet de réaliser un développement de robot en 1 an (contre 3 ans en 1997).

Préalablement à tout développement, une recherche Marketing est menée afin d'aboutir à une spécification du développement issue des besoins des clients.

Le contrôle de gestion efficace permet de maîtriser les dépenses Recherche et Développement.

Financement de la R&D :

Une recherche systématique de financements externes des développements (DGA, OSEO, FUI, , article 90, Europe, Région,...) combinée à l'utilisation du C.I.R (Crédit Impôt Recherche) permet d'optimiser le coût de la Recherche et du Développement de nouveaux produits.

Ainsi sur une dépense totale de R&D de 11 M€ en 2008, 1,5 M€ ont été financés sur fonds propres.

Politique de brevets :

Deux à trois brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Répartition des brevets en fonction du marché d'utilisation

| | Robotique de Défense | Robotique Civile |
|---------------|----------------------|------------------|
| En nombre | 9 | 1 |
| En % du total | 90% | 10 % |

Des perspectives de développement de la Recherche et Développement :

Pour les prochaines années, les développements principaux concernent les AUV (Autonomous Underwater Vehicle), les drones de surface et la simulation.

Ces développements portent sur l'autonomie et l'endurance des robots (intelligence artificielle, réduction de la consommation énergétique, pile à combustible et techniques d'hybridation), la fusion des données des capteurs et la réalisation de missions, la communication entre simulateurs, la convergence des logiciels de télé opération et de simulation.

Politique industrielle et sous-traitance

Le Groupe ECA est avant tout axé sur l'innovation et le développement de nouveaux produits. Ainsi, les effectifs et moyens dédiés à la production sont relativement faibles au regard du chiffre d'affaires réalisé.

En ce qui concerne les sociétés ECA et ECA SINTERS, la production est fortement sous-traitée. Seuls les travaux très spécifiques tels que certaines applications liées à des domaines confidentiels ou encore à des processus importants tels que l'étanchéité des robots, sont réalisés au sein du Groupe.

L'entité ECA CSIP, qui réalise la maintenance de certains produits stratégiques, dispose d'ateliers de réparation.

Enfin, ECA CNAI conçoit et développe des solutions qui sont ensuite assemblées directement chez le client sur la base de sous-ensembles achetés à des sous-traitants.

Ces deux dernières années, le Groupe ECA a également engagé certains projets avec le soutien d'équipes de Recherche et Développement externalisées afin de répondre à des appels d'offres importants. Ainsi, le recours pour partie à la sous-traitance pour certaines études techniques permet d'accroître l'adaptabilité des moyens humains d'ECA aux fluctuations des commandes. Néanmoins, il faut préciser qu'ECA conserve la maîtrise globale de ses affaires, les projets n'étant pas sous-traités dans leur intégralité. ECA est ainsi préservé de tout risque de perte de savoir-faire ou de concurrence à venir sur son secteur résultant de cette organisation.

Montants des investissements réalisés

| en K€ | 2008 | 2007 | 2006 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Frais de développement | 3 072 | 2 387 | 1 277 |
| Autres immo. Incorporelles | 373 | 406 | 294 |
| Immobilisations corporelles | 1 151 | 3 408 | 652 |
| Immobilisations financières | 40 | 209 | 214 |
| TOTAL GROUPE ECA | 4 636 | 6 410 | 2 437 |

Enjeux stratégiques à moyen terme sur les marchés d'ECA

ECA a développé ces dernières années de nouveaux produits capables de répondre aux différentes évolutions envisagées sur ses métiers. Ainsi, le groupe devrait connaître une croissance soutenue sur ces différentes activités.

Développement de la robotique sous-marine de Défense

Sur son cœur d'activité historique, la stratégie d'ECA est caractérisée par les éléments suivants :

- La conservation de la position dominante liée à la gamme existante de destruction des mines télés opérées :
 - . Robots type PAP
 - . Robots OLISTER
 - . Minekillers KSTER

Le principal produit commercialisé sur les cinq prochaines années sera le minekiller KSTER. Concernant les robots PAP et OLISTER, ECA renforce le support après vente et propose aux clients des améliorations systèmes.

- Etre le leader européen pour la fourniture de robots autonomes sous-marins (AUV) et le drone de surface (USV). Les quatre contrats en cours de fourniture de démonstrateurs à la marine française vient doter ECA de l'offre la plus large en Europe. Deux de ces développements se font en coopération avec Thalès. Les ventes de ces produits en série interviendront à partir de 2009-2010 pour les USV et AUV de collecte d'informations, dans les années suivantes pour les autres.
- Promouvoir les solutions et technologies ECA de robots sous marin autonomes sur le territoire américain au travers d'accord de licence et de distributeurs noués avec la société 1Robotics dont nous sommes actionnaire.

Développement des équipements navals de défense

Les marines européennes évoluent et l'industrie se restructure. Les grands fournisseurs sont devenus des systémiers ; ils abandonnent des pans d'activité qui ne sont plus Core-Business et cherchent parallèlement à réduire leur nombre de fournisseurs.

ECA disposant de nombreux atouts, se positionne sur le marché de l'équipement naval français. ECA a développé nombre d'équipements de navires (treuils, bouées de sous-marin, baies électroniques...). Avec l'acquisition d'Electronavale (devenu ECA EN), ECA possède les compétences techniques et managériales requises pour ce type de prestations. La société entretient des relations commerciales régulières avec les donneurs d'ordres.

Le groupe propose aujourd'hui une gamme complète d'équipements pour les navires, essentiellement, dans le pilotage, l'électronique de puissance ou la mécatronique.

Développement de la robotique terrestre de Défense

Pour ECA, le principe consiste à transférer les compétences acquises en robotique sous-marine vers des applications terrestres. Il s'agit ici d'un marché domestique, relativement peu concurrentiel avec des perspectives à l'export.

Il s'agit de marchés porteurs puisque d'une part, la télé-opération va se développer sur les champs de bataille et les équipements seront de plus en plus automatisés pour réduire le nombre de servants.

ECA a livré les robots MINIROC, démonstrateurs des futurs mini-robots d'aide au fantassin pour les combats en milieu urbain.

Par l'acquisition d'ECA SACLAY, ECA devient le leader français de la robotique terrestre. Notre objectif est d'être présent sur tous les contrats importants pour l'armée française et de nous positionner pour devenir un des trois acteurs européens principaux en robotique terrestre.

Développement aéronautique

L'activité aéronautique d'ECA a été regroupée au sein d'ECA CNAi pour renforcer la lisibilité de nos actions auprès de notre principal client AIRBUS.

Les activités Equipements (pour les constructeurs) et outillages de maintenance (pour les compagnies) d'ECA SINTERS ainsi que les simulateurs d'ECA FAROS nous ont permis d'élargir le panel de clients et notre gamme de prestations dans l'aéronautique.

Au niveau des constructeurs, notre activité s'est équilibrée entre Eurocopter, Airbus, Dassault et leurs équipementiers.

A l'occasion du programme A 350 et dans le cadre du plan POWER 8, ECA CNAI a été classé prestataire de Rang 1 par Airbus. Ce programme devrait apporter une contribution significative au Chiffre d'Affaires du Groupe à partir de 2009-2010.

Des pistes de croissance externe

Le groupe continue à porter son intérêt sur des opportunités de croissance externe pour renforcer ses compétences technologiques ou pour accéder à de nouveaux marchés.

ECA examine actuellement plusieurs dossiers dans les domaines des capteurs, dans les secteurs de marché du Homeland Security, du Nucléaire et de l'Offshore, et enfin en Europe et aux USA dans les domaines de la robotique de Défense.

La croissance future d'ECA réside :

- dans sa capacité à innover sur ses marchés et à maintenir un effort de R&D significatif,
- dans la mise en œuvre des synergies commerciales et techniques entre ECA et ses filiales. Notamment, l'exploitation du potentiel des sociétés acquises en 2006 devrait apporter une croissance organique à ECA.
- dans sa capacité à étendre son offre à de nouveaux secteurs d'application.

Prévisions ou estimation de bénéfice

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfices.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET MOYENS HUMAINS

Organisation opérationnelle

L'organisation opérationnelle d'ECA est axée autour d'un double objectif : la maîtrise des objectifs d'ECA S.A. et celle des objectifs du groupe.

Organisation Groupe

Un comité exécutif, composé de managers du groupe, supervise le développement opérationnel de l'ensemble des sociétés du groupe et propose des orientations stratégiques au comité stratégique.

Organisation Société

Une approche « bottom-up » suivie d'une mise en cohérence globale :

A partir des données présentées par les responsables d'activité, le budget et le Business Plan sont synthétisés par l'équipe de direction puis présentés au comité exécutif.

Ce budget est décliné sous la forme d'objectifs pour les managers de l'entreprise, lesquels les déclinent à nouveau vers leurs collaborateurs au travers des entretiens individuels.

Un outil de pilotage de qualité, adapté aux contraintes spécifiques d'ECA :

Les tableaux de bord mensuels permettent de suivre l'état de réalisation des différents objectifs. Le comité de direction mensuel procède à la synthèse de ces états d'avancement par rapport aux objectifs et initie les décisions opérationnelles importantes. L'ensemble de données de l'entreprise est généré sous l'ERP BaaN ce qui a permis une grande amélioration de la cohérence du système d'information d'entreprise.

Une organisation de production efficace :

Il s'agit d'une organisation par projets. Ainsi, 90 % des dépenses de la société sont imputés sur un projet. Les règles de gestion des avant-projets et projets sont très rigoureuses. Les équipes de projet disposent des ressources mises à disposition par les services R&D et de production.

Les achats représentent environ 58 % du chiffre d'affaires. La maîtrise de ces achats est obtenue grâce à un service Achats performant, dont la gestion reste indépendante des chefs de projets.

Les fabrications sont de très petites séries ou unitaires d'où une nécessaire polyvalence et un outil de production externalisé.

Des démarches qualités au service des clients :

Les procédures Qualité gérant l'ensemble des services du Groupe ECA sont reprises dans le Manuel de Management de la Qualité remis à jour très régulièrement par le management. Les responsabilités et les devoirs de chacun des services (direction, production, achats, recherche et développement, administratif, qualité, ressources humaines...) sont ainsi clairement identifiés et des améliorations sont apportées à ces procédures dans le cadre de l'ISO 9001-2000.

Des moyens humains mis en œuvre :

Parmi les employés, une forte proportion de salariés sont des ingénieurs et de cadres de haut niveau.

La direction maintient un effort de formation soutenu.

Le turnover est faible compte tenu des projets menés par ECA très motivants pour les équipes.

Les différentes entités qui composent le Groupe ECA ne participent pas de la même manière dans l'organisation opérationnelle du Groupe. Ainsi, certaines entités n'interviennent pas forcément sur l'ensemble des activités et des opérations réalisées par le Groupe.

Organisation commerciale

L'organisation commerciale d'ECA recouvre deux directions : Direction Commerciale et Direction Business Development.

Direction commerciale

Défense

- Le réseau commercial Monde est animé par ECA pour l'ensemble des sociétés du groupe.
- Pour la France et l'élaboration des offres Monde, chaque société du groupe dispose de ses propres moyens. La coordination des acteurs à haut niveau en France est réalisée par ECA.

Civil

- Le réseau commercial export compagnies aériennes a été regroupé à Toulouse en 2007.
- Pour le commerce Constructeurs et l'élaboration des offres export, chaque société s'appuie sur ses propres forces de commerciaux ou de chargés d'affaires.

Direction Business Development

Elle est en charge de promouvoir l'offre du groupe en nouvelles solutions et chez de nouveaux clients. Elle se charge également de nouer les partenariats scientifiques et stratégiques nécessaires au développement de ces nouvelles activités.

Ses principaux domaines d'actions sont le Nucléaire, la simulation de défense et l'offshore.

Données sur les effectifs

Le groupe a aujourd'hui un effectif de 580 personnes.

Répartition des effectifs par entité juridique

| | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | | Exercice 2006 | |
|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| ECA | 211 | 35,82% | 173 | 29,37% | 178 | 29,67% |
| ECA HYTEC | | 0,00% | 35 | 5,94% | 35 | 5,83% |
| ECA CNAI | 53 | 9,00% | 59 | 10,02% | 60 | 10,00% |
| ECA CSIP | 17 | 2,89% | 17 | 2,89% | 17 | 2,83% |
| OD ECA | 2 | 0,34% | 3 | 0,51% | 2 | 0,33% |
| FAROS | 46 | 7,81% | 45 | 7,64% | 43 | 7,17% |
| Electronavale | 100 | 16,98% | 104 | 17,66% | 121 | 20,17% |
| Lotus Moteurs | | 0,00% | 9 | 1,53% | 9 | 1,50% |
| ECA Sinters | 108 | 18,34% | 114 | 19,35% | 114 | 19,00% |
| Sinters Canada | 9 | 1,53% | 7 | 1,19% | 7 | 1,17% |
| ECA Sindel | 14 | 2,38% | 14 | 2,38% | 14 | 2,33% |
| SSI | 20 | 3,40% | 9 | 1,53% | | |
| Total | 580 | 98,47% | 589 | 100,00% | 600 | 100,00% |

Répartition des effectifs par catégories

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|----------------------|------------|------------|------------|
| Ingénieurs et cadres | 294 | 293 | 289 |
| Techniciens | 128 | 142 | 139 |
| Administratifs | 88 | 86 | 93 |
| Ouvriers | 70 | 68 | 79 |
| Total | 580 | 589 | 600 |

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe ECA est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles (litiges sociaux, clients, fournisseurs ...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables généralement applicables en France. A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir dans le futur une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

Marques déposées

Le Groupe ECA dispose de plusieurs marques déposées au cours de son historique qui continuent à être exploitées. Ainsi, la Société et ses différents produits sont protégés pour la France, ou encore l'Europe Communautaire.

Marques déposées par la Société ECA en cours de validité - au 31/12/2008

| Marques | Pays | Dépôt | Expiration |
|-------------|--|----------------------------|-------------------------|
| Marques ECA | France Europe communautaire | 31-juil-36 au 15-dec-04 | 30/09/09 au 15/12/14 |
| PAP | France | 1-fev-00 | 01/02/10 |
| ECA AERO | France | 22-janv-01 | 22/01/11 |
| ALISTER | France et Europe | 19-oct-00 | 28/03/11 |
| OLISTER | France et Europe | 19-oct-00 | 28/03/11 |
| ALISTAR | France et Europe | 16-nov-01 | 6/05/12 |
| OLISTAR | France et Europe | 16-nov-01 | 6/05/12 |
| K-ster | France et Europe | 30-oct-02 | 24/04/13 |
| C-star | France et Europe | 30-oct-02 | 24/04/13 |
| Jetster | France et Europe | 22-nov-02 | 22/11/12 |
| OASYS | France et Europe | 04-juin-04 | 05/11/14 |
| ROMULUS | France Grande-Bretagne - USA | 01-oct-04 | 1/08/16 |
| COASTER | France et Europe Singapour - USA - Canada | 05-oct-04 | 19/04/21 |
| ART-STER | France | 1-oct-06 | 17/10/16 |
| INSPECTOR | France – Europe USA – Russie- Chine - Singapour | 8 mars 07 | 6/09/17 |
| CAMELEON | France & Europe USA | 6/03/08 | 06/03/2018 |
| SIMBA 45 | France, Algérie, Espagne, Afrique du Sud Taiwan, Indonésie | 31/07/08 | Examen en cours |
| ECA Hytec | France | 23/02/09 | Examen en cours |

De même, la marque, le logo HYTEC ainsi que le logiciel CANASOFT ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI.

Chez Electronavale, le produit M.R.C. (Modulateur Régulateur de Courant) a fait l'objet d'un dépôt de brevet d'invention auprès de l'INPI.

Facteurs de risques

Risques liés à l'activité

Risques clients

La société ECA, en raison du caractère pluriel de ses activités et du profil de sa cible clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Certes, ECA dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci, comme le montre le tableau ci-dessous, sont fidèles à ECA et permettent au Groupe d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle, avec notamment des contrats de maintenance et de services courants pendant plusieurs années - entre 2 et 5 ans renouvelables.

Répartition du chiffre d'affaires sur les principaux clients du Groupe ECA

| millions d'euros | Exercice 2008 | | Exercice 2007 | | Exercice 2006 | |
|------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | m€ | % CA annuel | m€ | % CA annuel | m€ | % CA annuel |
| Client A | | | 1,8 | 2% | 4,7 | 7% |
| Client B | 5,4 | 6% | 3,4 | 4% | 4,5 | 6% |
| Client C | 12,1 | 14% | 6,3 | 8% | 1,6 | 2% |
| Client F | | | | | 4,8 | 7% |
| Client H | 4,0 | 4% | 4,0 | 5% | 8,9 | 12% |
| Client I | 4,8 | 5% | | | 5,2 | 7% |
| Client k | | | 4,2 | 5% | 0,0 | 0% |
| Client l | 2,5 | 3% | | | 1,9 | 3% |
| Client m | | | | | 1,9 | 3% |
| Client n | 2,5 | 1% | 3,2 | 4% | 3,5 | 5% |
| Client o | 4,0 | 4% | 0,9 | 1% | 1,3 | 2% |
| Client p | | | 6,6 | 8% | 1,5 | 2% |
| Client q | 0,1 | 0% | | | 1,2 | 2% |
| Client U | | | 6,5 | 8% | | |
| Client V | 3,9 | 4% | 3,9 | 5% | | |
| Client W | | | 2,8 | 3% | | |
| Client X | 6,7 | 7% | | | | |
| Client Y | 4,4 | 5% | | | | |
| TOTAL | 50,4 | 53% | 43,4 | 52% | 41,1 | 57% |

Risques fournisseurs

ECA dispose de plusieurs sources pour réaliser ses achats de composants ou de sous systèmes et n'affiche pas de dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses fournisseurs. Aucun fournisseur ne représente plus de 4% des achats.

Risques sociaux

Compte tenu de son secteur d'activité et de son implantation géographique, ECA dispose de nombreux atouts pour recruter un personnel qualifié. Le turnover est très faible pour ces mêmes raisons.

Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu des efforts réalisés ces dernières années par ECA en terme de Recherche et Développement, le Groupe affiche de nombreuses innovations sur les produits actuellement en phase de commercialisation. Les efforts de Recherche et Développement d'ECA s'attachent évidemment à adapter ses solutions et produits au mieux des attentes de ses clients et prospects.

Il est important de noter que les différents savoir-faire d'ECA placent le Groupe avec de nombreuses avancées technologiques qui le protègent face à ses concurrents. Ainsi, la Société pratique une politique de dépôt et d'entretien de ses brevets auprès de l'INPI très dynamique. Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA.

La dualité des technologies et savoir-faire utilisés par ECA sur ses produits permet au Groupe de rester à la pointe des évolutions technologiques susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution de ses marchés.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient. Certains gisements de productivité, au niveau des approvisionnements et du coût des études, devraient également être exploités au cours des prochains exercices.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

ECA dispose d'un système d'intéressement de ses collaborateurs afin de les impliquer à la bonne marche du Groupe. Il convient de signaler que ce sont avant tout les secteurs sur lesquels ECA intervient qui motivent et dynamisent l'ensemble de son personnel.

Dépendance à l'égard de l'actionnaire principal, le Groupe FINUCHEM

Le Groupe FINUCHEM et les différentes entités du pôle ECA ne disposent pas de relation commerciale commune et aucune dépendance significative n'est à signaler entre Finuchem et ECA.

Visibilité du carnet de commandes

Niveau du carnet de commande d'ECA à fin décembre de chaque exercice

| millions d'euros | 2008 | 2007 | 2006 |
|-----------------------|------|------|----------|
| Carnet de commandes * | 85 | 64,5 | 76,6 (1) |

* commandes non facturées au 31 décembre

Étant entendu que ces niveaux de carnet de commandes peuvent couvrir sur plusieurs exercices en terme de chiffre d'affaires effectif (1) dont 25.4 M€ issus des acquisitions 2006

Il est important de noter qu'ECA intervient généralement sur des contrats de longue durée qui lui donnent une bonne visibilité sur son niveau d'activité à venir. Ainsi, dans le domaine de la Défense, ECA intervient sur des projets de plusieurs années. Par exemple, la livraison d'équipements de déminage accompagne dans la durée les livraisons de plusieurs navires aux marines nationales, livraisons qui interviennent généralement sur 3 à 5 ans. Seules les activités liées à la robotique industrielle disposent de cycles de vente plus courts, entre 6 et 12 mois.

Risques industriels liés à l'environnement

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact significatif en termes de risques environnementaux.

Risques Financiers

Les risques financiers de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en page 66 du présent Rapport Annuel.

Risques juridiques

Dans un grand nombre de cas, ECA supporte tous les risques liés aux fournitures jusqu'à leur livraison effective des produits. Au jour de la livraison effective, les risques liés aux fournitures sont transférés à l'acheteur. Le terme « livraison » s'entend le plus souvent départ usine.

La responsabilité d'ECA est ainsi limitée aux seules fournitures. En règle générale, la société n'accepte pas d'engager sa responsabilité sur d'éventuelles pertes indirectes (pertes d'exploitation par exemple).

La plupart des contrats comportent des clauses de pénalités de retard.

Par ailleurs, tant que le montant total du marché n'a pas été payé, ECA reste propriétaire.

Enfin, une clause de non-concurrence permet d'éviter le risque de copiage des techniques et savoir-faire mis en œuvre dans les produits ECA.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe Eca est concerné par un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'hommes, clients, fournisseurs,...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables en France.

Risques liés à l'assurance

Outre les polices à caractère obligatoire, la Société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Assurances et couverture des risques

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Ainsi, globalement, ECA dispose d'assurances présentant des garanties que la société estime compatibles avec les risques couverts. Le total des primes d'assurances au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur sur l'exercice 2008 s'élève à plus de 400 K€.

ECA a souscrit plusieurs polices d'assurance dont les principales sont les suivantes :

- Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitations couvrant les dommages ou pertes matériels (Bâtiments, matériel, mobilier personnel, marchandises, aménagements, ...) ainsi que les frais et pertes résultants (perte d'usage, perte de loyers, pertes financières, frais de reconstruction et pertes indirectes). Ces polices d'assurance présentent un engagement maximum des assureurs d'environ 80 M€, pour une prime globale de l'ordre de 160 k€ annuellement.

- Assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la responsabilité civile de la société du fait de l'exploitation, ainsi que la responsabilité du fait des produits (dommages corporels, matériels, immatériels, aux biens confiés, causés par les salariés) et garantissant les conséquences pécuniaires causées aux tiers. Ces polices d'assurance présentent des garanties maximales de l'ordre de 20 M€ pour une prime globale de l'ordre de plus de 80 k€ annuellement.

Glossaire

- ALISTAR :** Dernier AUV d'inspection développé par ECA. La version allant à 300 mètres de profondeur est déjà disponible. La version 3000 mètres est actuellement en essai.
- AUV :** « Autonomous Underwater Vehicle » ou Robot sous-marin autonome. Un AUV est autonome car il est dépourvu d'ombilical et permet donc de s'affranchir d'un bateau de support.
- DGA :** Délégation Générale pour l'Armement.
- KSTER :** Engin destructeur de mines consommable. Un KSTER est télécommandé par un fil et propulsé par des moteurs latéraux. Il explose avec la mine.
- OLISTER :** Il s'agit d'un ROV développé par ECA. Ce véhicule permet d'identifier les mines sous-marines. La version Olistar FDS permet également de détruire les mines.
- PAP :** Poisson Autopropulsé. Engin de destruction des mines, un PAP est télécommandé par fil et propulsé par des moteurs latéraux. Généralement équipé d'une caméra de télévision et d'un projecteur, il transmet l'image de la mine à bord, et peut déposer une charge explosive à proximité de celle-ci.
- ROV :** « Remotely Operated Vehicle » ou Véhicule sous-marin téléopéré. Ce véhicule est destiné à des missions civiles et de défense. A la différence d'un AUV, le ROV est relié à un support par un ombilical.
- SAR :** Sonar remorqué 6 000 mètres développé par ECA, cet engin est un système d'inspection et de surveillance sous-marine destiné à l'offshore.
- TOV :** Produit conçu par ECA en 1997, TOV est une télécommande de puits de pétrole.
- UGV :** Unmanned Ground Vehicle ou Robot Terrestre
- USV :** « Unmanned Surface Vehicle » ou robot marin autonome de surface. Un USV est autonome car il est dépourvu d'ombilical et permet donc de s'affranchir d'un bateau de support.

Relations Mères filiales

Rôle de la société mère vis-à-vis de ses filiales : cf. § Organisation du groupe

Structure du bilan de la mère : cf. § COMPTES SOCIAUX

Filiales du groupe et implantations géographiques : cf. ORGANIGRAMME et § IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES

Informations juridiques : cf. § PRESENTATION JURIDIQUE DES FILIALES

Activité des filiales : cf. § METIERS ET CLIENTS

Informations financières filiales : cf. § COMPTES SOCIAUX - § 4.2 Tableau des filiales et participations

Flux financiers mère/filles : cf. § COMPTES SOCIAUX - § 3.10 Eléments concernant les entreprises liées, § 4.2 Tableau des filiales et participations et § RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Baux immobiliers conclus avec une société appartenant aux dirigeants ou à des membres de sa famille :
Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

| 2008 | ABPR | | MAZARS | |
|------------------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | Montant € | % | Montant € | % |
| Certificat° des Comptes | 209 300 | 100% | 184 500 | 100% |
| Dont société mère | 133 000 | 64% | 127 000 | 69% |
| dont filiales | 76 300 | 36% | 57 500 | 31% |
| Missions accessoires | | | 0 | 0% |
| Sous-Total Audit | 209 300 | 100% | 184 500 | 100% |
| Prestat° jurd. fisc. social divers | | | | |
| Sous-Total Autres | | | | |
| TOTAL GENERAL | 209 300 | | 184 500 | |

| 2007 | ABPR | | MAZARS | |
|------------------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | Montant € | % | Montant € | % |
| Certificat° des Comptes | 115 500 | 100% | 141 710 | 100% |
| Dont société mère | 56 000 | 48% | 91 900 | 65% |
| dont filiales | 59 500 | 52% | 49 810 | 35% |
| Missions accessoires | | | 0 | 0% |
| Sous-Total Audit | 115 500 | 100% | 141 710 | 100% |
| Prestat° jurd. fisc. social divers | | | | |
| Sous-Total Autres | | | | |
| TOTAL GENERAL | 115 500 | | 141 710 | |

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Conseil d'administration (articles 13,14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à au moins une.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Direction générale (article 17 des statuts)

Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Composition actuelle du conseil d'administration

Cf rapport de gestion page 30

La société ne respecte pas les règles de gouvernement d'entreprise (cf. rapports Viénot et Bouton) pour des raisons de taille.

Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 225-37, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration - au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du président-directeur général.

Le présent rapport est établi pour le périmètre du groupe, à savoir les sociétés : ECA SA, ECA Cnai, ECA Faros, ECA Sinters, ECA EN, ECA CSIP, OD ECA, ECA Sindel, SSI.et 1Robotics

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Ces documents sont communiqués préalablement à toutes les réunions du Conseil d'Administration aux administrateurs et aux directeurs.

Les administrateurs et les directeurs sont régulièrement convoqués et se réunissent dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Ils exercent à ce titre toutes les attributions qui leur sont conférées.

1.1. Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 3 membres. La liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Dominique VILBOIS,
Administrateur depuis le 22/09/2008
Président Directeur Général (depuis le 28/11/2008)-
- Monsieur Jean-Pierre GORGE,
Administrateur (depuis le 28/11/2008)
Président Directeur Général (jusqu'au 28/11/2008)-
- Monsieur Raphaël GORGE représentant la société « FINUCHEM »,
- Monsieur Loïc Le BERRE, Administrateur
- Monsieur Jean Louis SAMBARINO, Administrateur
Vice président Opérationnel d'ECA SA ; Président de ECA FAROS

Les fonctions autres sont détaillées dans le rapport de gestion page 30.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont les suivantes :

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président ou le Directeur Général. La convocation est effectuée par tous moyens et doit intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil renoncent à ce délai.

Les réunions se tiennent en tout lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou le Directeur Général. En l'absence du Président ou du Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit autant de fois que nécessaire et au moins deux (ou 3 ?) fois par an. Une fois au premier semestre pour arrêter les comptes sociaux et une fois au second semestre.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'Administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et un Administrateur. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial conservé au siège social.

1.2. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois.

Le Conseil d'Administration a traité, au cours de ces trois réunions, des sujets importants relevant de sa compétence, à savoir :

- Arrêtés des comptes annuels et intermédiaires,
- Préparation et convocation des Assemblées,
- Point sur la marche de l'entreprise et de ses filiales,
- Pouvoirs au Président Directeur Général notamment dans le cadre des opérations de croissance externe,
- Augmentation de capital et modification corrélative des statuts,
- Divers cautionnement et garanties consenties au profit des filiales,
- Fixation du prix d'émission des actions à émettre en paiement du dividende en actions
- Cession des titres Bertin
- Nomination du PDG
- Nomination du Directeur Général Délégué
- Cooptation d'Administrateur
- Fusion ECA Hytec
- Réflexions sur la mise en place de l'actionnariat des salariés

1.3. Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'Administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2008, les administrateurs ont été convoqués par fax et lettre remise en mains propres.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du comité qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4. Information des Administrateurs

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président Directeur Général. Celui-ci utilise les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil d'Administration n'est pas obligatoire et leur participation à la réunion peut intervenir par tout moyen de communication approprié.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou le Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. Le Président dispose seul d'un droit de veto permanent sur l'ensemble des décisions prises par le Conseil d'Administration.

1.6. Comités spécialisés

Un comité stratégique a été mis en place au cours de l'année 2006.

Un comité d'engagement a été mis en place au cours de l'année 2008.

1.7. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1. Définition du contrôle interne et objectifs du rapport

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

Pour mener à bien cette mission, j'ai demandé à notre Directeur Administratif et Financier de décrire l'environnement de contrôle interne de notre société.

2.2. Environnement de contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mis en place par la direction, en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de l'entreprise. La direction sensibilise les cadres managers à l'importance d'une saine gestion des affaires et des biens de l'entreprise. Sur le plan organisationnel, la répartition des tâches est d'une importance capitale pour le contrôle interne. Les responsabilités et les autorisations sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles. Des contrôles visuels et des inventaires physiques sont effectués de manière inopinée.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation suivante :

2.2.1. Les acteurs du contrôle interne

- **Éléments internes de contrôles :**

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Il s'organise autour des Directions opérationnelles et fonctionnelles:

- Directions Opérationnelles :
 - . Direction Produit
 - . Directions des Activités
 - . Direction R&D et Business Développement
 - . Direction Etudes et Production
- Directions fonctionnelles :
 - . Direction Commerciale
 - . Direction Administrative et Financière
 - . Direction Qualité

Les missions de chaque Direction sont résumées ci-après :

Les Directions Opérationnelles :

- ont la responsabilité de la bonne gestion des projets et rendent compte à ce titre auprès de la Direction Générale via un système animé par le service contrôle de gestion,
- encadrent les chefs de projets qui ont pour rôle d'assurer le bon déroulement des projets dont ils ont la charge ; de veiller au respect des coûts et des délais ; de faire respecter les exigences du client et par là même de contribuer à sa satisfaction.

La Direction Etudes et Production a la responsabilité de :

- la conception, la définition technique et la qualification des produits sur spécifications des Chefs de Projets et/ou des Responsables d'activités,
- la coordination, le lancement et le contrôle des réalisations,
- les achats et approvisionnements de la société, le magasinage, la réception, l'expédition et la reprographie,
- la fabrication, le montage, l'intégration, les essais et / ou la réparation des produits,

Elle a pour but de satisfaire les exigences des donneurs d'ordre (qualité des prestations, respect des coûts et délais).

La Direction Commerciale assure :

- la prospection,
- la réponse aux appels d'offres, consultations, avec le soutien des études et des activités,
- la négociation,
- le suivi des contrats et de la relation client.

La Direction Administrative et Financière a pour mission de :

- fournir un support d'aide à la décision à la Direction et aux Responsables Opérationnels,
- produire une information fiable et pertinente sur les performances financières de l'entreprise,
- mettre à la disposition des actionnaires et des Administrations cette information,
- réduire les délais par la mise en place d'une organisation flexible autour de collaborateurs polyvalents et en s'appuyant sur des processus et des outils adaptés.

La Direction Qualité joue un rôle important :

- le suivi de la politique qualité qui vise à la satisfaction des clients et à un bilan satisfaisant des projets sur la qualité du produit fourni au client, le respect des délais contractuels et le cadre budgétaire affecté au projet. Notre société est certifiée ISO9001-ver.2000 et, à ce titre, fait l'objet d'audits réguliers de la part du BVQI, organisme indépendant.

- **Éléments externes de contrôles :**

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- Le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont contrôlés par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) ;
- La surveillance de nos produits dans le domaine militaire est assurée par la DGA ;
- La société dans le domaine de l'aviation civile, détient des agréments dont certains sont soumis à une surveillance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, la société est certifiée ISO 9001 et son système de Management de la Qualité est audité chaque année par un organisme extérieur.

2.2.2. Les éléments clefs des procédures de contrôles interne mises en place par la société

- Le Comité d'Engagement, présidé par le PDG, décide des engagements du Groupe en matière de projets de montants importants, de projets présentant un risque (technique, industriel, commercial...), de projets nécessitant un investissement sur fonds propres, de projets internes de R&D, des partenariats industriels et commerciaux, des opérations de croissance externe.
- La gestion par projet des affaires de l'entreprise dans le cadre :
 - . des plans de management établis pour identifier et suivre les attendus et les interactions entre les processus,
 - . des réunions de lancement et de suivi de projet,
 - . des tableaux de bord de suivi de projet établis tous les mois.
- L'attribution des responsabilités à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles
- Les délégations de signature
- Le traitement de l'intégralité des flux physiques dans le progiciel de gestion intégrée
- L'accès sécurisé par processus ou par tâche dans le progiciel de gestion intégrée en ligne avec l'attribution des responsabilités
- L'organisation Qualité
 - . Les procédures
 - . Les plans d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le comité de Direction
 - . Les audits
 - . Le suivi des indicateurs permettent de définir le niveau de contrôle nécessaire au niveau de chaque processus (contrôle fournisseur, contrôle d'entrée, contrôle des données d'étude...)
- Le Contrôle de Gestion
 - . Les tableaux de bord par projet : coûts, délais, facturation, financement
 - . L'analyse des écarts
 - . Le suivi budgétaire

2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par ECA sur ses filiales

- sur le plan fonctionnel :

La notion de contrôle est matérialisée par la présence de directeurs d'ECA aux postes d'administrateurs dans les conseils d'administration des filiales.

- sur le plan opérationnel :

Le pilotage des filiales s'appuie sur un business plan et un budget annuel.

Les performances commerciales et financières des filiales sont revues tous les mois lors des Comités de Direction.

Les dirigeants des filiales rendent compte de la marche de leurs affaires tous les trimestres lors de Comités de Direction ad hoc (appelés 'Comités de Direction Etendus').

Des audits internes inopinés sont réalisés dans les filiales à l'initiative du Président Directeur Général ou du Directeur Financier.

Dans le cadre des acquisitions, le contrôle interne et tout particulièrement les logiciels de gestion ne sont pas toujours au niveau de l'exigence du groupe et impose une refonte ou une adaptation des systèmes d'information et des procédures.

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

3.1. Organisation de la fonction comptable

Placé sous Le Responsable Comptable, le service assure les missions suivantes :

- Le règlement des fournisseurs
- La gestion des immobilisations
- L'enregistrement des transactions relatives aux frais généraux
- La gestion de la trésorerie
- L'établissement des comptes semestriels et annuels
- Les déclarations fiscales

Le progiciel de gestion intégrée génère automatiquement les écritures relatives aux flux physiques et aux transactions commerciales liées (réception magasin, mouvement de stock, livraison et facturation) à partir des opérations enregistrées par les services des directions opérationnelles (commandes, bons de livraison, ordre de fabrication, factures).

Sur le plan organisationnel, les responsabilités sont attribuées à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles.

Le responsable comptable procède aux rapprochements et contrôles de cohérence. Il a la charge de valider les périodes comptables dans le progiciel de gestion intégré.

3.2. Organisation des systèmes d'informations comptables et financières

L'information comptable est produite par le service comptable à l'aide du progiciel de gestion intégrée. Des outils spécifiques sont également utilisés pour la gestion de la trésorerie et la gestion des immobilisations. Ces systèmes d'information sont sécurisés. La gestion des sécurités relève du service informatique.

a) Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Outre les vérifications usuelles, le contrôle de l'information comptable et financière porte principalement sur les points spécifiques suivants :

- le rapprochement de l'information comptable avec les objectifs budgétaires et l'analyse des écarts,
- la validation par les responsables opérationnels des états financiers par projet,
- le rapprochement de la formation du résultat issue de la comptabilité analytique par affaire avec la comptabilité générale,
- le recensement des risques (au titre des projets, des contentieux, ...) et leurs appréciations afin d'en assurer leurs traductions comptables,
- le contrôle des états de rapprochement de la comptabilité générale (avec la comptabilité auxiliaire, les extraits bancaires,...),
- la conciliation des flux en devises,
- la validation des antériorités de balances auxiliaires par les responsables opérationnels.

Par ailleurs, le système d'information intégré fournit les données permettant le recensement et la comptabilisation en matière de séparation des exercices au titre des achats et charges externes relatives aux flux d'exploitation.

Le Directeur Administratif et Financier de la société et le service Contrôle de Gestion procède au contrôle de cette information.

b) Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes

Les opérations de pré-consolidation (périmètre, conversion et cumul des comptes) et les opérations de consolidation à proprement parlé (élimination des opérations réciproques, variations de périmètre, partage des capitaux propres, éliminations des titres,...) sont effectuées par la Direction Administrative et Financière à partir des liasses de consolidation produites par les filiales et validées par leurs commissaires aux comptes. Le processus de consolidation est effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé (AS Reflex).

4. PLAN D'ACTIONS

- Poursuite des audits internes dans les filiales visant à vérifier la bonne application des procédures
- Reflexion sur la mise en place d'un outil de contrôle interne groupe
- Réflexion sur le déploiement d'un ERP Groupe

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général et qui pourront engager la Société. Les dirigeants sont révocables à tout moment par la collectivité des actionnaires sur proposition du Président, en cas de démission ou de révocation de celui-ci, ils conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En accord avec le Président, la collectivité des actionnaires détermine l'étendue et la durée des pouvoirs des dirigeants.

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Président Directeur Général

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DU COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ECA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernance d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS
Patrick ZIRAH

Présentation juridique des filiales

| | ECA | ECA CNAI | ECA FAROS |
|---|---|--|---|
| Forme juridique | SA | SAS | SAS |
| Capital | 3.144.591 € | 1.138.940 € | 1.000.000 € |
| Immatriculation | 04/06/1946 | 20/01/1990 | 13/02/2006 |
| RCS | 562 011 528 Toulon | 353 167 398 Toulouse | 488 477 761 Guingamp |
| Siège social | 262, rue des Frères Lumière ZI Toulon Est 83130 La Garde | Parc Basso Cambo 3rue Paul Mesplé 31106 Toulouse | rue Blaise Pascal Parc Pégase 22300 Lannion |
| Administration | | | |
| Président | Dominique VILBOIS | Alain LENOIR | Jean-Louis SAMBARINO |
| Directeur Général | Dominique VILBOIS | Jérôme PUY | Patrick AKCELROD |
| Administrateurs | FINUCHEM rep. par J.P. GORGÉ Raphaël GORGE Loïc Le BERRE Jean Louis SAMBARINO | ECA représ. par D. VILBOIS | Dominique VILBOIS Christian KERGLONOU Gérard LE CAM |
| Membres du Conseil de surveillance | N/A | N/A | N/A |
| Actionnariat | 45,84% Finuchem 7,79% SH CNAI 8,69% Delta Lloyd 37.68% Public + autres | 100 % ECA | 98% Eca 2% Management |
| Commissaire aux Comptes Titulaire | ABPR Ile de France 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles | MAZARS Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie | ABPR Seine & Yonne 6, bd de l'Europe 91000 Evry |
| Co-commissaire aux Comptes Titulaire | MAZARS Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie | N/A | N/A |
| Commissaire aux Comptes Suppléant | Jean-Paul PAPEIX 7, rue du Parc de Clagny 78000 Versailles | Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie | Jean-Paul PAPEIX 15, rue de la fonte des Godets 92160 Antony |
| | Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Regnault 92 400 Courbevoie | N/A | N/A |

| | ECA SINTERS | ECA EN |
|---|---|---|
| Forme juridique | SAS | SAS |
| Capital | 2.000.000 € | 130.000 € |
| Immatriculation | 27/04/2006 | 42405298300014 |
| RCS | 489 855 445 Toulouse | NANTES |
| Siège social | Parc Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP 10611 31106 Toulouse Cedex 1 | 332 Bd Marcel Paul CP 0604 44800 Saint Herblain |
| Administration | | |
| Président | Dominique VILBOIS | J. Jacques MARTELLI |
| Directeur Général | J. Jacques MARTELLI | Philippe NOVELLI |
| Administrateurs | Gilbert ROSSO Alexandre MIAUX | Dominique VILBOIS Jean Jacques PERIOU |
| Membres du Conseil de surveillance | N/A | N/A |
| Actionnariat | 99.25 % ECA 0.75% Management | 100 % ECA |
| Commissaire aux Comptes Titulaire | MAZARS Exaltis, 61 rue H. Renault 92 400 Courbevoie | SA ABPR Seine & Yonne 6 place de l'Europe 91 000 EVRY |
| Co-commissaire aux Comptes Titulaire | N/A | N/A |
| Commissaire aux Comptes Suppléant | Guillaume POTEL Exaltis, 61 rue H. Renault 92 400 Courbevoie | SARL ABPR 21 rue des Favories 750 15 Paris |
| | N/A | N/A |

| | Société de droit Anglais | Société de droit Turque | Société de droit Italien |
|-----------------------|--|---|---|
| | ECA CSIP Ltd. | OD Eca AS. | ECA Sindel |
| Capital | 180.000 £ | 26 055 US\$ | 100.000 € |
| Immatriculation | 1771026 | 480034/427616 | |
| Siège Social | Unit 4-6 Granby Court Granby industrial Estate Weymouth Dorset DT4 9XB | Istanbul Deri Ve Endüstri Ser. Böl. Nüzhet Kodalak Sok. N.5 K.I TUZLA Turkey | Via Bucarri 29 16153 Genova Italy |
| Administration | | | |
| Registered Secretary | Simon GILLIGAN | Emin ERGIN Dominique PAGEAUD | Jean Jacques PERIOU |
| Administrateurs | Daniel SCOURZIC Jean Jacques PERIOU Jean-Louis SAMBARINO | Jean-Louis SAMBARINO Derya Serif Yarkin | Virginio BONIFACINO Jean-Louis SAMBARINO |
| Actionnariat | | | |
| | 100% ECA | 60% ECA 40% Ortadogu | 96,02 % ECA 3,08% Management |
| Auditors | Mazars LLP 8 New Fields 2 Stinsford Road Nuffield Poole Dorset | N/A | BDO Via Andrea Appiani, 12 20121 Milano |

| | Société de droit Américain | Société de droit Américain |
|-----------------------|--|---|
| | SSI Inc. | 1Robotics |
| Capital | 15.000 USD | 500.000 USD (176 K\$ libéré) |
| Immatriculation | | |
| Siège Social | 11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 | 360 route 59 Monsey, NY 10952 USA |
| Administration | | |
| Registered Secretary | Dominique VILBOIS | Serge SEGUIN |
| Administrateurs | John PATRICK | Dominique VILBOIS |
| Actionnariat | | |
| | 100% ECA Faros | 81% ECA 19 % Serge Seguin |
| Auditors | Wilsey Meyer Eatmon Tate PLLC 5100 N. Classen, Suite 106 Oklahoma City, OK 73118 | n/a |

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'Article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention avec la société FINUCHEM

Administrateurs concernés : Messieurs Jean-Pierre GORGE et Raphaël GORGE

Modalité : Votre Conseil d'Administration du 22 septembre 2008 a autorisé votre société à signer une convention de détachement avec la société FINUCHEM.

Par cette convention, Monsieur Dominique VILBOIS, salarié de FINUCHEM a été détaché au sein de votre société à compter du mois de juillet 2008 afin d'y assumer les fonctions de mandataire social.

A ce titre, la société FINUCHEM a facturé en 2008 à votre société un montant de 134.400 €uros.

II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES ANTERIEUREMENT ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention avec la société PELICAN VENTURE

Par cette convention d'assistance technique, la société ECA bénéficie des conseils et de l'assistance de la société PELICAN VENTURE en matière d'élaboration de politique générale et de stratégie, en matière d'organisation, de croissance externe, de recrutement, de communication financière et de politique de financement.

Au titre de l'exercice 2008, la société PELICAN VENTURE a facturé ses prestations, réalisées pour le compte de votre société, à la société FINUCHEM.

2.2 - Convention avec la société FINUCHEM

Par cette convention d'assistance technique, votre société bénéficie des conseils et de l'assistance de la société FINUCHEM en matière de gestion administrative, comptable et financière.

Au titre de l'exercice 2008, la société FINUCHEM a facturé à la société ECA des prestations de services comprenant celles de PELICAN VENTURE pour un montant de 641 917 €uros.

2.3 – Convention avec la société FAMAGUAN SARL

Votre société a signé une convention de prestations de services avec la société FAMAGUAN.

Par cette convention d'assistance technique la société ECA bénéficie des conseils et de l'assistance de la société FAMAGUAN en matière d'élaboration de politique générale, d'animation et de direction de la société. En contrepartie la société ECA a versé une redevance à la société FAMAGUAN correspondant à l'exécution de sa mission.

Cette convention a pris fin au 30 juin 2008.

Au titre de l'exercice 2008, la société FAMAGUAN a facturé un montant de 76 000 €uros à votre société.

2.4 – Conventions relatives aux comptes-courants et avances de trésorerie

Votre société a consenti, à certaines de ses filiales, des avances en compte-courant. Par ailleurs, certaines de vos filiales vous ont consenti des avances en compte-courant. Ces avances portent intérêt au taux maximum des intérêts déductibles, soit à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts variables aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans.

Ces transactions sont résumées dans le tableau suivant :

| En €uros | Montant des avances consenties au 31/12/2008 | Produits financiers comptabilisés en 2008 | Montant des avances reçues au 31/12/2008 | Charges financières comptabilisées en 2008 |
|-------------|--|---|--|--|
| ECA CNAI | 93 926 | | | 28 496 |
| CSIP | | | | |
| ECA SINTERS | 7 131 826 | 336 660 | | |
| ECA FAROS | 881 195 | 126 136 | | |

2.5 – Abandons de créances consentis par la société ECA lors d'exercices antérieurs assortis d'une clause de retour à meilleure fortune

Votre société a consenti lors d'exercices antérieurs des abandons de créances assortis de clause de retour à meilleure fortune à sa filiale ECA CNAI (ex ECA AERO). Les clauses de retour étant toujours opérantes, il convient de considérer que ces conventions se poursuivent. Les abandons considérés sont les suivants :

| | |
|-----------------|-------------|
| Exercice 2001 : | 1 165 466 € |
| Exercice 2002 : | 669 268 € |
| Total : | 1 834 734 € |

En application des termes de cette convention, un retour à meilleure fortune a été constaté pour :

| | |
|-----------------|------------------|
| Exercice 2004 : | 81 049 € |
| Exercice 2005 : | 150 694 € |
| Exercice 2006 : | 189 285 € |
| Exercice 2007 : | 222 629 € |
| Exercice 2008 : | 343 508 € |
| Total : | 987 165 € |

2.6 - Convention de location en faveur d'ECA CNAI

La société ECA consent à la société ECA CNAI un bail à loyer, pour un usage exclusif de bureaux administratifs et commerciaux, pour les locaux sis 809 avenue de Draguignan, ZI de Toulon Est, 83130 LA GARDE. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années.

Au titre de l'exercice 2008, votre société a facturé à la société ECA CNAI un loyer de 36 000 €.

2.7 - Convention d'assistance technique avec les filiales

Votre Conseil d'Administration du 31 mars 2008 a entériné l'extension de la convention d'assistance technique à certaines filiales qui n'en bénéficiaient pas précédemment. Par ailleurs, les conditions financières de cette convention ont été révisées, passant à 1,7 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes des filiales directes et à 1,3% de celui des sous filiales. Les montants facturés pour l'exercice 2008 au titre de cette convention sont les suivants :

| | |
|-------------|-----------|
| ECA CNAI | 231 998 € |
| CSIP | 60 174 € |
| ECA EN | 174 618 € |
| ECA SINTERS | 232 706 € |
| ECA FAROS | 291 309 € |
| ECA SINDEL | 39 890 € |

Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS
Patrick ZIRAH

Texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009

A caractère ordinaire :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 6.287.106 Euros, et prend acte de la présentation du rapport du Président.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code Général des Impôts), s'élevant à 3.690 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du groupe bénéficiaire de 6.172 K Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Ces conventions donnent lieu chacune et dans l'ordre où elles figurent dans le rapport spécial à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées au sens de l'article L.225-40 du Code de commerce.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6.287.106 € de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :.....6.287.106 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau.....8.417.585 €

Affectation

- **A la réserve légale..... 2.359,10 €**
Qui sera ainsi dotée à hauteur de 10% du capital social
- **A titre de dividende aux actionnaires..... 3.373.509,20 €**
Soit 0,60 Euros pour chacune des 6.289.182 actions composant le capital social,
- **Le solde, au compte Report à Nouveau,**
Qui se trouve ainsi porté à10.928.823 €

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 septembre 2009.

Conformément à l'article 243 *bis* du CGI, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI.

Ce dividende pourra être soumis, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ou sur option des bénéficiaires aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts prévoyant un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 18%.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 12,1%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

| Au titre de l'exercice | Dividende global | Montant éligible à la réfaction | Montant non éligible à la réfaction |
|-------------------------------|-------------------------|--|--|
| 2005 | 2.400.000 € | 2.400.000 € | - |
| 2006 | 3.041.957,50 € | 3.041.957,50 € | - |
| 2007 | 3.245.846,76 € | 3.245.846,76 € | - |

Cinquième résolution – Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,60 Euros.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 29 juin 2009 au 17 août 2009 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

L'option concernera le montant total du dividende pour lequel elle est offerte.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2009.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 15 septembre 2009.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

La présente Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Sixième résolution –Ratification de la nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la société de :

- Monsieur Dominique VILBOIS
né le 30 juillet 1954 à Paris 3^{ème}
demeurant 15 rue des Mathurins, 75009 PARIS

coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2008 en remplacement de Monsieur Cyrille MANTOVANI, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013.

Septième résolution – Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 628.918 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 28.301.310 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Huitième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a/ par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b/ et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 Euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 25.000.000 €.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c/ en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Neuvième résolution – Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-129-2, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.

3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 €.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 25.000.000 €.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions de valeurs mobilières en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des 8^{ème} et 9^{ème} résolutions qui précèdent le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Onzième résolution – Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation,
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation,
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Douzième résolution – Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires :

1. - donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, soit 628.918 actions, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. - *Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation,*
3. - Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Treizième résolution – Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. - Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes des 11^{ème} à 13^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2008 et des 8^{ème} à 12^{ème} résolutions de la présente Assemblée,
2. - Décide de fixer à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
3. - Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation.

Quatorzième résolution – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'une émission en une ou plusieurs fois de valeurs mobilières donnant accès au capital sans suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider de cette opération décrite ci-après et fixer ses conditions définitives :

- Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
- Le montant nominal global des valeurs mobilières susceptibles d'être émises ne pourra excéder 25 000 000 euros.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner un avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission en une ou plusieurs fois des valeurs mobilières qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission des valeurs mobilières à émettre sera réalisée.

Conformément à l'article R.225-116, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS
Patrick ZIRAH

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'une émission en une ou plusieurs fois d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider de cette opération décrite ci-après et fixer ses conditions définitives et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer les titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
- Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1 000 000 euros. Le montant nominal global des valeurs mobilières susceptibles d'être émises ne pourra excéder 25 000 000 euros.
- Le Conseil d'Administration appréciera s'il y a lieu de conférer un droit de priorité en faveur des actionnaires.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner un avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission en une ou plusieurs fois des actions ordinaires ou des valeurs mobilières qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'opération serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS
Patrick ZIRAH

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 1% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, réservée aux adhérents au plan épargne entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans laquelle l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS
Patrick ZIRAH

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ECA et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et les conditions de la réduction du capital sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 24 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Marseille et Versailles, le 29 avril 2009
Les Commissaires aux Comptes :

ABPR Ile de France
Jean-François NOEL

MAZARS
Patrick ZIRAH

Responsables du document de référence

Dominique VILBOIS, Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Fait à Toulon, le 29 Avril 2009

Le Président Directeur Général
Dominique VILBOIS

Responsables du contrôle des comptes

Premier Commissaire aux Comptes titulaire

ABPR Ile de France
7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Second Commissaire aux Comptes titulaire

Société MAZARS
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (*première nomination*).

Premier Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Jean Paul PAPEIX
7, rue du Parc de Clagny
78 000 Versailles

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Second Commissaire aux Comptes suppléant

Monsieur Guillaume POTEL
Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2004 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Dominique VILBOIS, Président Directeur Général Groupe ECA
Rue des frères Lumière, BP 242 - 83078 Toulon Cedex 09
Tél. : +33 (0)4 94 08 90 00 – Fax : +33 (0)4 94 08 90 70
finance@eca.fr

Politique d'information

Les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet :
www.ecagroup.com

| Date | Type de document | Référence |
|------------|---|--|
| 25/04/08 | Chiffre d'affaires premier trimestre 2008 | La Tribune du 26/04/08 www.ecagroup.com |
| 13/05/08 | Document de référence 2007 | www.amf-france.org www.ecagroup.com |
| 26/05/08 | Premier succès commercial significatif d'ECA sur le marché de la défense aux Etats-Unis. Le groupe ECA annonce avoir remporté un contrat de fourniture de simulateurs pour l'armée américaine. | La Tribune du 27/05/08 www.ecagroup.com |
| 12/06/08 | Nouveau contrat dans le secteur nucléaire | www.ecagroup.com |
| 25/06/08 | ECA : Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital | www.ecagroup.com |
| 25/06/08 | Avis aux Actionnaires (dividendes en actions) | www.ecagroup.com |
| 13/08/08 | Chiffre d'affaires du 1er semestre 2008 | La Tribune du 14/08/08 www.ecagroup.com |
| 28/08/08 | Nouveau succès commercial avec EDF dans le secteur nucléaire | www.ecagroup.com |
| 18/09/08 | Information relative aux droits de vote | www.ecagroup.com |
| 18/09/08 | ECA va équiper l'Armée de Terre française de systèmes de lutte anti-terroristes | www.ecagroup.com |
| 29/09/08 | Robotique sous-marine Nouveau contrat de plus d'1M€ en Malaisie | www.ecagroup.com |
| 10/10/08 | Rapport semestriel 30/06/2008 | www.ecagroup.com |
| 16/10/08 | Nouveau contrat : Simulateurs d'entraînement | www.ecagroup.com |
| 06/11/08 | Chiffre d'affaires du 3ème trimestre : +27% | La Tribune du 06/11/08 www.ecagroup.com |
| 26/11/08 | Contrat de liquidité | www.ecagroup.com |
| 28/11/08 | Dominique Vilbois est nommé Président Directeur Général du groupe ECA | www.ecagroup.com |
| 28/11/08 | Position relative aux recommandations adoptées par le MEDEF et l'AFEP sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux | www.ecagroup.com |
| 06/01/09 | Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont | www.ecagroup.com |
| 10/02/09 | Aéronautique : nouveau contrat avec Airbus | www.ecagroup.com |
| 16/02/09 | Chiffre d'affaires 2008 : 89,2 M€ (+9.2%) Chiffre d'affaires du 4° trimestre 2008 : 35,4 M€ (+42.2%) | La tribune du 17/02/09 www.ecagroup.com |
| 02/03/09 | ECA Signe un nouveau contrat avec Thalès : un nouveau succès commercial pour le robot de déminage sous marin K-Ster | www.ecagroup.com |
| 15/04/2009 | Résultats 2008 | La tribune du 16/04/09 www.ecagroup.com |
| 29/04/2009 | Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2009 : forte croissance du chiffre d'Affaires | La tribune du 29/04/2009 www.ecagroup.com |

Par ailleurs, l'acte constitutif et les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de la société peuvent être consultés au siège de la société.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

| | |
|--|-----|
| Faits Marquants..... | 7 |
| Stratégie | 8 |
| Historique | 10 |
| Comptes consolidés | 39 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 73 |
| Comptes sociaux..... | 76 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes Annuels | 99 |
| Renseignements de caractère général - Emetteur | 100 |
| Renseignements de caractère général concernant le capital social | 106 |
| Répartition du capital et des droits de vote | 109 |
| Renseignements concernant l'activité de la Société..... | 111 |
| Chiffres clefs du groupe ECA..... | 111 |
| Liste des implantations opérationnelles du groupe ECA | 114 |
| Positionnement de la Société sur ses principaux marchés..... | 115 |
| Stratégie de la Société | 118 |
| Organisation opérationnelle et moyens humains | 123 |
| Faits exceptionnels et litiges | 125 |
| Glossaire | 129 |
| Rapport du Président sur le contrôle interne..... | 134 |
| Présentation juridique des filiales..... | 142 |
| Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 145 |
| Texte des résolutions proposés à l'assemblée générale mixte du 16 juin 2009..... | 148 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital sans suppression du droit préférentiel de souscription | 155 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription | 156 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription..... | 157 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur la Réduction du capital par annulation d'actions..... | 158 |
| Responsables de l'information et de la communication financière | 161 |
| Table thématique..... | 164 |

Table thématique

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par la Commission dans le cadre de ses règlements et instructions d'applications.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission Européenne

| | Numéro de page |
|---|----------------|
| 1. Personnes responsables | 159 |
| 1.1 | 159 |
| 1.2 | 159 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 159 |
| 2.1 | 159 |
| 2.2 | sans objet |
| 3. Informations financières sélectionnées | 111 |
| 3.1 | 111 |
| 3.2 | sans objet |
| 4. Facteurs de risques | 126 et 19 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | 100 |
| 5.1. Histoire et évolution de la société | 100 |
| 5.1.1 | 100 |
| 5.1.2 | 100 |
| 5.1.3 | 100 |
| 5.1.4 | 100 |
| 5.1.5 | 10 |
| 5.2. Investissements | 120 |
| 5.2.1 | 120 |
| 6. Aperçu des activités | 111 et 17 |
| 6.1. | 111 |
| 6.1.1 | 111 |
| 6.1.2 | 118 |
| 6.2 | 115 |
| 6.3 | sans objet |
| 6.4 | sans objet |
| 6.5 | 117 |
| 7. Organigramme | 11 |
| 7.1 | 11 |
| 7.2 | 113 et 55 |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | 114 |
| 8.1 | 114 |
| 8.2 | sans objet |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | 38 |
| 9.1 | 40 |
| 9.2 | 41 |
| 9.2.1 | sans objet |
| 9.2.2 | sans objet |
| 9.2.3 | sans objet |
| 10. Trésorerie et capitaux | 38 |
| 10.1 | 40 |
| 10.2 | 42 |
| 10.3 | 66 |
| 10.4 | 66 |
| 10.5 | sans objet |
| 11. Recherche et développement | 118 |
| 12. Information sur les tendances | 21 |
| 12.1 | 21 |
| 12.2 | 21 |
| 13. Prévisions ou estimations du bénéfice | 122 |
| 13.1 | sans objet |
| 13.2 | sans objet |
| 13.3 | sans objet |
| 13.4 | sans objet |
| 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale | 32 |
| 14.1 | 32 |
| 14.2 | 133 |
| 15. Rémunération et avantages | 27 |
| 15.1 | 27 |
| 15.2 | 27 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 131 |
| 16.1 | 133 |
| 16.2 | 133 |
| 16.3 | 133 |
| 16.4 | 133 |

| | |
|---|--------------|
| 17. Salariés | 124 |
| 17.1 | 124 |
| 17.2 | 107 |
| 18. Principaux actionnaires | 109 |
| 18.1 | 109 |
| 18.2 | 109 |
| 18.3 | 109 |
| 18.4 | sans objet |
| 19. Opérations avec des apparentés | 145 |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | 39 |
| 20.1 | 39 |
| 20.2 | sans objet |
| 20.3 | 39 |
| 20.4 | 73 |
| 20.4.1 | 73 |
| 20.4.2 | 99, 141, 145 |
| 20.4.3 | sans objet |
| 20.5 | 40 |
| 20.5.1 | 40 |
| 20.6 | sans objet |
| 20.7 | 110 |
| 20.7.1 | 110 |
| 20.8 | 128 |
| 20.9 | sans objet |
| 21. Informations complémentaires | 100 |
| 21.1 | 108 |
| 21.1.1 | 108 |
| 21.1.2 | sans objet |
| 21.1.3 | 109 |
| 21.1.4 | 108 |
| 21.1.5 | 108 |
| 21.1.6 | sans objet |
| 21.1.7 | 108 |
| 21.2 | 100 |
| 21.2.1 | 100 |
| 21.2.2 | 131 |
| 21.2.3 | 103 |
| 21.2.4 | 106 |
| 21.2.5 | 102 |
| 21.2.6 | sans objet |
| 21.2.7 | 104 |
| 21.2.8 | 104 |
| 22. Contrats importants | sans objet |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts | néant |
| 24. Documents accessibles au public | 161 |
| 25. Informations sur les participations | 21 et 113 |



Siège Social

ZI Toulon Est - BP 242 - Rue des Frères Lumière
83078 Toulon cedex 09

Tél : +33 4 94 08 90 00 - Fax : +33 4 94 08 90 70
www.eca.fr